

**PHÉNOMÈNES ÉMERGENTS
LIÉS AUX DROGUES
EN 2010**

**TENDANCES RÉCENTES
SUR LE SITE
DE METZ**

Yvon Schléret
Michel Monzel
Olivier Romain



Phénomènes émergents liés aux drogues en 2010

**Tendances récentes sur le site
de Metz et Lorraine**

SOMMAIRE

CONTRIBUTIONS AU RAPPORT 2010 DU SITE DE METZ	3
LES ACTIVITÉS DE COLLECTE D'INFORMATION	5
SYNTHÈSE DU SITE DE METZ	7
L'évolution de la scène festive	7
Les usagers des structures « Bas Seuil » : un public plus jeune qu'ailleurs en France	8
Les produits psychoactifs consommés	8
<hr/>	
CONSOMMATION DE DROGUES ET TOXICOMANIE : POINTS DE REPÈRES POUR LA LORRAINE	14
<hr/>	
Le cannabis : produit illicite le plus consommé, mais son usage est en baisse	14
Autres drogues illicites : expérimentation et consommation régulière relativement peu répandues en population générale	17
La Lorraine se distingue pour l'héroïne, la cocaïne et les drogues de synthèse	19
Forte hausse des interpellations pour usage d'héroïne	19
Subutex® : la Moselle, en tête des départements pour la vente	25
Les Vosges : premier département de France pour la vente de Stéribox®	26
<hr/>	
LES USAGERS DE PRODUITS ILLICITES AU SEIN DES ESPACES OBSERVÉS	28
<hr/>	
L'évolution de la scène festive	28
La mutation continue des free-parties	28
Les festivals et manifestations culturelles	31
Le phénomène « skins party » des discothèques et les soirées privées	32
L'alcoolisation massive : une préoccupation des pouvoirs publics	33
Les usagers des structures « Bas Seuil » et les populations observées en milieu urbain	34
<hr/>	
LES PRODUITS PSYCHOACTIFS	37
<hr/>	
Les usages d'opiacés	37
Usage d'héroïne	37
L'usage de médicaments de substitution aux opiacés	46
Buprénorphine haut dosage (Subutex®)	46
Méthadone	48
Sulfates de morphine (Skénan®, Moscontin®)	49
Néocodion®	51

L'usage de substances psychostimulantes	51
Cocaïne, crack et free base	51
Ecstasy - MDMA	56
Amphétamines (ou speed)	59
Métamphétamine	61
L'usage de produits hallucinogènes d'origine naturelle	62
Les champignons hallucinogènes	62
Autres plantes hallucinogènes	62
L'usage de produits hallucinogènes d'origine synthétique	64
LSD	64
Kétamine	65
Gaz récréatifs et poppers	67
L'usage détourné de médicaments psychotropes non substitutifs	68
L'usage de cannabis et de ses dérivés	68
Les consommations problématiques d'alcool	71
L'usage de nouveaux produits	73
Kratom : une herbe stimulante	74
Cathinones de synthèse	75
Le butylone	75
4-Fluoroamphétamine	76
C1C	77
Joly green	78
Produits hallucinogènes : 2C-B et 2C-E	79
Achat sur internet	79
<hr/> CONCLUSION	<hr/> 80

Contributions au rapport 2010 du site de Metz

Ce rapport est une œuvre commune. Nous remercions l'ensemble des partenaires qui, par leurs compétences, leur disponibilité et leur investissement, y ont contribué. Nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude aux usagers de drogues pour leur aide précieuse dans le recueil d'informations.

Coordination

Responsabilité de site : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence, et des Adultes - CMSEA

- M. Olivier Romain, Directeur du Centre de soins spécialisé pour toxicomanes «Les Wads», responsable du site TREND-SINTES pour Metz
- Mme Fabienne Bailly, Éducatrice spécialisée au service « En Amont » - Prévention des toxicomanies du CSST. « Les Wads », référente des groupes de professionnels TREND pour le site de Metz
- Mme Sylvie Balteau, Médecin au Point de Contact du CSST. «Les Wads», référent médical TREND SINTES (Metz)
- M. Michel Monzel, Éducateur spécialisé - Coordinateur du service « En Amont » - Prévention des toxicomanies CSST « Les Wads », référent du réseau ethnographique TREND – référent SINTES pour le site de Metz

Soutien méthodologique : ORSAS-Lorraine

Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine

- M. Yvon Schléret, Directeur de l'ORSAS-Lorraine, analyste des données et rédacteur du rapport TREND pour Metz

Personnes ou structures ayant contribué en 2010 au dispositif local

Les partenaires des enquêtes qualitatives ou quantitatives : les structures de «bas seuil » et du milieu festif techno

- CAARUD « Point de Contact » du CSAPA « Les Wads » - CMSEA – Metz
- Service « En Amont » du CSAPA « Les Wads » - Prévention des addictions - CMSEA - Metz
- CAARUD - Délégation Aides 57 - Metz
- CAARUD L'Échange - Nancy

Les observateurs relais des données ethnographiques

- Mlle Lucie Augsburgers, Service « En Amont »- Prévention des toxicomanies « Les Wads » - Metz
- Mme Nathalie Babel, CSST Centr'Aide – Saint-Mihiel (Meuse)
- M. Benoit Boulay, éducateur spécialisés - L'Échange – Nancy
- Mme Nathalie Cazzaro, CSST TANDEM – Villerupt (Meurthe-et-Moselle)
- Mme Nadia Cerise, CAARUD - L'Échange – Nancy
- M. Aurélien De Marne, Service « En Amont »-Prévention des toxicomanies « Les Wads » - Metz
- M. Sylvain Fleurant, Service « En Amont » - Prévention des toxicomanies « Les Wads » - Metz
- Mme Véra Fon Sing, éducatrice spécialisée- L'Échange- Nancy
- M. Philippe Haffner, CSAPA La Croisée- Épinal (Vosges)

- M. Adrien Herter, Délégation Aides 57 – Metz
- M. Michel Monzel, Service « En Amont »-Prévention des toxicomanies « Les Wads » - Metz
- M. Philippe Vilmain, infirmier au CAARUD - L'Échange- Nancy
- « Nico », Délégation Aides 57 – Metz
- Merci à tous les usagers de Metz et Nancy ayant participé aux recueils de données, notamment : « Mathieu Bilel»,«Titi », Jordan, Mathieu, «Nico », Yannick, Clémence, usagers messins et Éric, Émilie, Fabrice, Anasthasia, Fabien, « Harisson » (Paix à son âme), usagers nancéiens.

Les collecteurs du projet SINTES

- Mme Sylvie Balteau, Médecin référent médical TREND-SINTES pour Metz
- M. Medhi Dahoud, Participation au système de veille – AIDES 88 - Épinal
- M. Aurélien De Marne, Service En amont – CSAPA Les Wads
- M. Sylvain Fleurant, Service « En Amont » - CSST Les Wads
- M. Philippe Haffner, CSST La Croisée
- M. Michel Monzel, Coordinateur SINTES - Service « En Amont » - CSST Les Wads
- M. Marius Renaud, CAARUD – CSAPA Les Wads

Les partenaires du groupe focal « Application de la Loi » :

- M. Patrick Lefèvre, Policier Formateur Anti-drogue, Direction Régionale au Recrutement et à la Formation, Police Nationale
- M. Lejeune, Policier Formateur Anti-drogue, Direction Régionale au Recrutement et à la Formation, Police Nationale
- M. Francis Schmitt, Formateur Relais Anti-Drogue, Gendarmerie Nationale

Les partenaires du groupe focal « Santé » :

- Mme Sylvie Balteau, Médecin au « Point de Contact », CAARUD du CSAPA «Les Wads»
- M. Daniel Haumesser, Médecin Conseil à l'Échelon local du service médical, CPAM de Metz
- Mlle Aline Leroux, Centre Baudelaire – Metz
- M. Hugues Mouchard, Centre Baudelaire – Metz

Les partenaires du groupe focal « Prévention - Prise en charge sociale »

- M. Duran Bouraz, Équipe de Prévention Spécialisée du CMSEA, Woippy-Saint-Eloi
- M. Daniel De Bovadilla, Directeur, MECS Les Bacelles, CMSEA - Metz
- M. Alain Heiman, Chef de service, CHRS Le Passage – Metz
- Mme Delila Maouche, Équipe de Prévention Spécialisée du CMSEA, Woippy-Saint-Eloi

Nous tenons aussi à remercier toute l'équipe de l'OFDT à Paris pour son soutien et sa disponibilité tout au long de l'année et plus particulièrement :

- M. Jean-Michel Costes, Directeur de l'OFDT
- Mme Agnès Cadet-Tairou, Responsable de l'unité « Tendances récentes »
- M. Abdalla Toufik, Chargé d'étude
- M. Emmanuel Lahaie, Responsable de la coordination nationale Sintes
- M. Michel Gandilhon, Chargé d'étude
- Mme Nadine Landreau, Secrétaire de Direction
- Mme Valérie Mouginot, Secrétaire

Les activités de collecte d'information

Le dispositif « Tendances récentes et nouvelles drogues » (TREND), mis en place en 1999 par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), a pour but de repérer les nouvelles tendances de consommation de produits psychoactifs. En 2010, ce dispositif national était composé de sept sites d'observation en France métropolitaine¹, dont celui de Metz.

Le CSAPA (Centre de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie) « Les Wads », géré par le CMSEA², assure la coordination du site messin de TREND en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS).

La méthodologie de cet outil d'observation, définie par l'OFDT en concertation avec les coordonnateurs des sites locaux, s'appuie sur le recoupement d'informations obtenues en s'appuyant sur cinq types de démarches :

- La valorisation et l'actualisation de données quantitatives recueillies en routine par différents organismes et susceptibles de caractériser le site étudié du point de vue de la consommation de drogues illicites :
 - Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée d'Appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'OFDT ;
 - Données de l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants) ;
 - Données du système SIAMOIS (Système d'information sur l'accessibilité au matériel officinal d'injection et de substitution) de l'Institut de veille sanitaire ;
 - Données de l'antenne lorraine du Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) relevant de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS).
- Des observations ethnographiques en milieu festif et en milieu urbain menées par des enquêteurs familiers du terrain. Ils s'intéressent particulièrement à la consommation de produits psychoactifs et aux phénomènes qui lui sont associés comme la préparation, la vente, les sociabilités spécifiques. Ils sont également chargés de dresser et de mettre à jour la topographie fluctuante des lieux festifs du site de Metz, voire des villes frontalières du Luxembourg et de Sarre en Allemagne qui accueillent chaque week-end de nombreux jeunes messins. Des réunions régulières permettent en outre de compléter, dans le cadre d'un échange, les observations écrites.

Les observations ethnographiques ne se limitent pas aux lieux festifs situés sur le territoire du site de Metz mais concernent également l'ensemble de la Lorraine. Elles sont menées là où les jeunes messins vont pour se divertir et écouter de la musique, y compris éventuellement au Grand Duché de Luxembourg ou en Sarre (Allemagne). On assiste, en effet, à une sorte de transhumance festive les samedis soir avec des milliers de jeunes qui

¹ Bordeaux, Lille, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse pour la France métropolitaine.

² Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes. Le CSST « Les Wads » relève du CMSEA.

préfèrent se rendre dans un des deux pays voisins pour s'amuser. Cela d'autant plus, qu'ils peuvent aussi être attirés par les prix de l'essence et du tabac qui sont nettement moins élevés qu'en France, comme c'est le cas au Luxembourg. Depuis 2010, l'observation transfrontalière est facilitée par le dispositif Mag'Net construit dans le cadre d'un projet européen qui s'achèvera en décembre 2012. Mag'Net émane de la volonté de quelques partenaires de construire une réflexion puis un projet autour de la réduction des risques en milieu festif vu le grand nombre de flux transfrontaliers (populations et produits) et la quasi inexistence de ce type d'actions au Grand Duché du Luxembourg et en Allemagne. Fort de ce rapprochement entre les partenaires belges, luxembourgeois, allemands et français, le projet a pu mûrir et s'étoffer jusqu'à construire deux autres axes de travail commun: le milieu scolaire et le milieu social.

Les observations ethnographiques se sont élargies, en 2007, au département des Vosges dans le cadre d'un partenariat avec le centre de soins pour toxicomanes « La Croisée » d'Épinal. Par la suite, et notamment en 2009 et 2010, cette collaboration d'observation a été étendue à l'agglomération nancéienne et au nord de la Meurthe-et-Moselle avec le CAARUD « Boutique L'Échange » de Nancy et le CSST Tandem de Villerupt.

- La mise en place et l'animation de groupes focaux associant, d'une part, des professionnels du domaine sanitaire et, d'autre part, des acteurs de la police, de la gendarmerie, des douanes et de la justice. La méthode des groupes focaux s'inspire d'une méthode de l'OMS pour l'élaboration de diagnostics rapides de situation qui consiste à réunir des personnes concernées par une thématique commune mais ayant des pratiques et des points de vue diversifiés. Cet outil permet d'observer des convergences ou des divergences d'opinion sur l'absence, l'existence, le développement de tel ou tel phénomène.

En 2010, trois groupes focaux ont été réunis. Deux d'entre eux fonctionnent depuis 2001 : le groupe « santé » et le groupe « application de la loi ». Depuis 2003, un troisième groupe est organisé pour la participation des professionnels du secteur social et de la prévention spécialisée.

- Des questionnaires qualitatifs et des entretiens avec les équipes en charge des structures de première ligne et d'associations de réduction des risques intervenant dans les événements festifs. Les questionnaires sont remplis en collaboration avec le coordonnateur dans le cadre d'un entretien mené avec les équipes d'un CSST (Centre de soins spécialisés pour toxicomanes) et des CAARUD (Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques). Les questionnaires une fois remplis, une réunion rassemble les différentes équipes et la coordination du site pour un échange sur les pratiques et les publics rencontrés au cours de l'année écoulée. Cette confrontation des informations permet toujours de compléter les renseignements recueillis par les questionnaires.

Ce dispositif bénéficie également des informations recueillies régulièrement par le système SINTES de l'OFDT, coordonné en Moselle par le CSAPA « Les Wads ». C'est un dispositif d'analyse toxicologique d'échantillons de drogues de synthèse collectés par des personnes habilitées au cours de manifestations festives.

Synthèse du site de Metz

Les indicateurs habituellement utilisés pour caractériser la région Lorraine, du point de vue de la consommation de substances psychoactives illicites, placent la région et ses départements avec un profil accentué « drogues illicites » (sauf pour l'usage de cannabis), alors que pour l'alcool et le tabac, elle ne se distingue pas particulièrement des autres régions françaises. Ce faisceau d'indicateurs justifie d'ailleurs le choix du site de Metz par l'OFDT pour l'intégrer au dispositif national TREND.

Rapportée à l'ensemble de la population générale, la prévalence de la consommation de produits illicites (hors cannabis) est très faible, en Lorraine comme en France. Mais dès lors qu'on se polarise sur les consommations et les infractions liées à l'héroïne, la cocaïne ou les drogues de synthèse, la Lorraine présente un profil spécifique qui la différencie des autres régions françaises. Tous les indicateurs mobilisés indiquent que l'usage de ces produits y est plus fréquent qu'ailleurs. Le caractère frontalier de la région proche de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, de l'Allemagne, mais aussi des Pays-Bas avec qui elle ne partage cependant pas de frontière commune, explique l'importance de l'offre que l'on peut y observer et, par là, la consommation de produits psychotropes illicites.

L'évolution de la scène festive

En Lorraine, le mouvement des free-parties a continué à se rétrécir en 2010. En Moselle, il ne connaît plus que de rares manifestations épisodiques. Dans les autres départements de la région, il est un peu plus actif, notamment dans les Vosges. Mais là où les free-parties scandent encore le temps festif des jeunes générations, le public s'est modifié par rapport à ce qu'il pouvait être au début des années 2000 avec une atténuation de ce qui distingue le mouvement alternatif.

Le phénomène « skins party », inspiré de la célèbre série télévisée britannique diffusée sur Canal + et nouvelle mode festive en France, se diffuse en Lorraine depuis 2009. Sous l'impulsion des sociétés d'événementiels, ces soirées se multiplient dans certaines discothèques de la région et plus particulièrement dans celles qui ciblent un public d'adolescents à la limite des 18 ans. Elles sont glorifiées par ceux qui sont à la recherche de la « démesure sans limite », mais aussi vilipendées par d'autres qui dénoncent son aspect SAD (Sexe, Alcool, Drogues). D'autres modalités de réjouissance se sont développées comme les fêtes improvisées en dernière minute, à domicile, dans des bars, ou celles liées à des manifestations culturelles ritualisées et organisées avec un objectif de marketing territorial ou urbain.

Cette transformation de la scène festive locale commence à modifier les priorités des pouvoirs publics qui mettent l'accent aujourd'hui sur leurs préoccupations par rapport à la consommation excessive d'alcool et ses conséquences par rapport à la sécurité publique, la sécurité routière et la santé publique. La prise en compte de la problématique de l'alcoolisation massive pendant les manifestations festives du week-end est présente aujourd'hui dans les différents secteurs de l'action publique.

Les usagers des structures « Bas Seuil » : un public plus jeune qu'ailleurs en France

Les cinq CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques) lorrains accueillent des personnes très désocialisées, en situation de grande précarité. Les statistiques annuelles d'activité de ces établissements rappellent que ce public est majoritairement masculin (8 hommes pour 2 femmes). Mais, comparé aux données nationales, le public lorrain est plus jeune : un quart est âgé de moins de 25 ans contre 18 % pour la France. Il vit moins souvent en squat que ceux accueillis par les établissements similaires au niveau de l'ensemble de la France. Ses revenus proviennent moins fréquemment de minima sociaux et davantage d'allocations chômage. Plus souvent sous traitement de substitution au Subutex®, il regroupe aussi plus d'injecteurs consommant de l'héroïne qu'au niveau national.

La situation de précarité de ce public et sa plus forte consommation d'opiacés par injection ont conduit des collectivités territoriales à s'interroger, en 2010, sur l'opportunité de l'ouverture d'un centre d'injection supervisée. La publication en juin de cette année du rapport de l'INSERM intitulé « Réduction des risques chez les usagers de drogues¹ » a en effet réactualisé le débat sur les salles d'injection et cela d'autant plus que les intervenants en toxicomanie connaissent les expériences de ce type qui ont cours au Grand Duché de Luxembourg ou à Sarrebruck (Allemagne).

Les produits psychoactifs consommés

Opiacés : Par rapport à 2009, l'usage d'héroïne semble rester stable pour l'ensemble de la Lorraine. Mais cette constance doit être située dans une dynamique temporelle, car elle traduit une forte progression par rapport aux années 2003-2005.

Trois départements lorrains forment avec la Haute-Marne, département voisin, une configuration particulière au regard de l'importance des ILS pour usage simple d'héroïne rapportée à la population des 20-39 ans. Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges et Haute-Marne sont, en effet, les quatre départements français où le taux d'ILS pour 100 000 personnes de 20 à 39 ans sont les plus élevés. Ce sont quatre départements contigus. Leur proximité avec la Belgique et les Pays-Bas est l'explication la plus probable pour comprendre cette situation. La Moselle se situe pour sa part en douzième position pour le taux d'ILS pour usage d'héroïne, mais en première place lorraine pour les ILS liées à l'usage simple de cocaïne.

Les quatre départements lorrains sont concernés par l'accentuation de la consommation d'héroïne au cours de ces six ou sept dernières années. Au-delà des statistiques sur les ILS, les observations recueillies dans le cadre du dispositif TREND vont dans le même sens et montrent que c'est la Meurthe-et-Moselle qui semble le département le plus touché en Lorraine, suivi par la Meuse où la consommation d'héroïne est devenue une préoccupation affirmée et fortement affichée des pouvoirs publics et des services de santé.

Dans les free parties, l'héroïne est assez souvent présente, mais de manière très discrète. Ses éventuels usagers ou revendeurs font preuve d'une certaine pudeur car le produit est mal vu par les teufeurs. Il en va tout autrement en milieu urbain où l'héroïne est accessible de manière plus

¹ Centre d'expertise collective de l'INSERM, Réduction des risques chez les usagers de drogues, Synthèse et recommandations, INSERM juin 2010.

ostentatoire dès lors que la personne intéressée connaît les endroits de la ville ou de l'agglomération où il peut s'en procurer. Quiconque peut en acheter en moins d'une demi-heure si, au départ, il est bien orienté par rapport à la géographie locale des lieux de revente.

Facilement disponible et accessible, l'héroïne se vend à des prix différents selon les centres urbains. A Nancy, elle est nettement moins chère qu'à Metz où, la plupart du temps, elle présente un taux de pureté plus élevé.

Le mode d'administration de l'héroïne varie en fonction des publics, de ses motivations et du lieu de consommation. Le produit peut être sniffé, fumé ou injecté. La part d'injecteurs est difficile à évaluer en milieu festif, en raison de sa faible visibilité. Si elle se pratique, l'injection se fait de manière discrète en raison de son image très négative dans les rassemblements de fête. En CAARUD, 80 % des usagers s'injectent de l'héroïne et les professionnels de ces centres soulignent l'augmentation de cette pratique.

La vente de **Subutex**[®] connaît en 2009 une progression de + 9 % en Moselle par rapport à 2008, après deux années de diminution importante et sans pour autant atteindre le niveau de 2006. Les observateurs du milieu urbain constatent une augmentation de la vente de Subutex[®] au marché noir au cours des dix-huit derniers mois. Mais surtout ils insistent sur une modification des pratiques du trafic de ce médicament. Les années précédentes, ils soulignaient davantage le troc de reliquat de prescription de BHD par des usagers l'ayant acquise de manière légitime du point de vue médical. En 2010, ils soulignent que des ordonnances de BHD sont de plus en plus souvent délivrées à des personnes non dépendantes aux opiacés, aussi bien en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle.

Produit facilement accessible en milieu urbain, assez souvent consommé en injection par les publics les plus marginalisés, le Subutex[®] ne jouit pas pour autant d'une image positive chez les usagers qui, aujourd'hui, préfèrent le remplacer par le Skenan s'ils en ont la possibilité. On lui reproche ses effets secondaires (céphalées, troubles digestifs, nausées, vomissements, etc.) et l'impression de solitude au moment de sa consommation (« *Ce n'est pas un produit festif* »). Pour ceux qui n'en consomment pas, l'image qu'ils en ont est encore plus catégorique : « *C'est la drogue du pauvre* », « *C'est une drogue officielle distribuée par l'État* ».

La **méthadone** hors prescription est assez disponible sur le marché local, mais guère plus que les années précédentes. Son accessibilité reste toutefois limitée à un cercle de connaissances et dans le cadre de réseaux. Lorsqu'elle est vendue au marché noir ce n'est que très rarement dans un but lucratif et correspond plus à une stratégie de « débrouilles ». Elle circule, en effet, le plus souvent comme produit de dépannage pour compenser les manques liés à l'héroïne.

L'image de la méthadone reste plutôt positive chez les usagers sous traitement de substitution qui soulignent les bienfaits qu'ils en retirent par rapport à leur dépendance et à leur insertion sociale, comparativement à la situation qui prévalait avant. C'est pourquoi la méthadone peut être recherchée par ceux qui ont un emploi au moment d'une pénurie d'héroïne. Cette image positive est toutefois tempérée par des plaintes récurrentes sur des effets secondaires : problèmes dentaires, insuffisance rénale, prise de poids, etc.

Depuis trois ans, les observateurs du milieu urbain signalent la progression constante de l'usage de sulfates de morphine. Le mésusage de Moscontin[®] n'est jamais évoqué, car c'est le Skénan[®] qui est le plus couramment utilisé. Sa disponibilité sur le marché noir reste toutefois très variable d'une ville à l'autre. Sur Nancy, il serait plutôt difficile d'en trouver en vente dans la rue. À Metz, c'est différent,

son accessibilité s'est fortement accrue au centre-ville en raison d'une facilité de prescription par un ou deux médecins bien repérés par les usagers. A Épinal, les observateurs constatent également une plus forte disponibilité du Skénan®.

Le plus souvent l'acquisition de ce médicament hors prescription (difficile à obtenir) se fait, comme pour la méthadone ou le Subutex®, dans une logique de débrouille et de troc. Les gélules sont alors échangées contre d'autres produits : une gélule de 200 mg de Skénan® échangée contre trois ecstasies, par exemple.

Cocaïne : C'est un produit très présent, beaucoup plus sur Metz que sur Nancy, davantage dans les soirées privées que dans les free parties ou les raves, avec apparemment une baisse de sa disponibilité à partir de juin 2010. C'est le stimulant le plus recherché. À Metz, il est assez facilement accessible, le plus souvent par simple appel téléphonique auprès d'un revendeur connu, mais aussi dans l'un ou l'autre des quartiers de la ville. En milieu festif alternatif, le petit trafic de cocaïne est peu développé, sauf lors de manifestations de grande envergure.

En 2010, les prix du gramme de cocaïne varient dans une fourchette qui va de 70 à 100 euros, avec une moyenne de 90 euros, en fonction de la qualité supposée du produit. La qualité de la cocaïne disponible localement fait beaucoup moins débat que l'an passé. Certes les interrogations sur ce sujet subsistent, mais sans pour autant polariser le discours comme on avait pu le constater en 2009.

Les représentations des usagers sur la cocaïne semblent avoir évolué. Le produit perd progressivement l'aura positive d'« inoffensif » qui pouvait le caractériser au début de la banalisation de sa consommation. Ce n'est certainement pas le cas chez les nouveaux usagers qui découvrent le produit et le sniffent. Par contre, les consommateurs les plus expérimentés tiennent un discours critique sur le produit, avec des motifs d'insatisfaction qui peuvent changer d'une personne à l'autre : l'impact sur la santé, la baisse du plaisir à force d'en consommer, le coût que cela représente, etc.

L'image de la cocaïne commence à changer également chez les non-usagers de ce produit. Si la perception de son statut de drogue s'est érodée en même que la consommation se banalisait, sa fascination sournoise s'estompe aujourd'hui, peut-être plus en raison de l'information diffusée sur les produits de coupe que sur le chlorhydrate de cocaïne lui-même.

Les consommateurs de cocaïne basée (**free base ou crack**) ne se limitent plus à un public marginalisé, comme cela pouvait encore être le cas il y a quelques années. Aujourd'hui, on peut distinguer ceux qui font délibérément le choix du « basage », en connaissance précise de leur pratique, et ceux qui adoptent la fumette sans toujours mettre de nom précis sur le produit transformé. Les premiers sont souvent des usagers intensifs de cocaïne. Ils reconnaissent volontiers que le produit ainsi basé, le crack, est difficile à gérer pour eux. Il exercerait, en effet, une certaine fascination tout en suscitant de la méfiance en raison du *craving* qu'il peut causer, autrement dit de l'envie impulsive et de recherche compulsive du produit.

Ecstasy : Figure emblématique des fêtes techno, il y a trois ans encore, l'ecstasy était pratiquement absent de la scène des drogues en Lorraine pendant les trois premiers trimestres de 2010. En fin d'année et au début 2011, les comprimés d'ecstasy réapparaissent progressivement en Lorraine.

La raison principale de la quasi-disparition de l'ecstasy relève surtout de la perte de confiance de ses usagers potentiels par rapport aux cachets ou comprimés vendus avec cette appellation. Le rapport

2009 avait déjà insisté sur le fait que la plupart des pilules de ce produit ne contenaient pas ou peu de MDMA, mais de la *m*CPP (m-chlorophénylpipérazine) et que, dans ce cas, l'appellation « ecstasy » était usurpée. Or, les usagers se sont d'abord rendu compte que la consommation des cachets disponibles sur le marché ne leur procurait pas les effets attendus. Ensuite, une information plus argumentée a été diffusée dans les milieux spécialisés en insistant sur le fait que des substances plus faciles et moins onéreuses à synthétiser étaient vendues sous cette dénomination. La méfiance s'est donc installée.

Le retour de la « qualité » pour les cachets ou comprimés d'ecstasy explique la remontée de son usage à la fin 2010 sans pour autant améliorer l'image de ce produit auprès des consommateurs potentiels qui restent méfiants.

Le speed, appellation courante de l'amphétamine, est très présent en milieu festif alternatif. Nommé également « pep » ou « amphet », on peut le trouver en poudre ou sous forme de pâte, plus rarement sous forme de comprimé ou de gélule. Le prix varie de 10 à 20 euros lorsqu'il est acquis en poudre, et de 15 à 30 euros lorsqu'il est en pâte. C'est surtout en poudre qu'on peut le trouver le plus facilement. En pâte, il est réputé avoir une plus forte concentration en amphétamine.

Le faible prix de speed explique son relatif succès. Mais il est également choisi pour ses propriétés stimulantes majeures. L'image du speed est plutôt positive parmi les teuffeurs qui y voient un moyen pour repousser leurs limites physiques après plusieurs heures de fête. Le speed a remplacé l'ecstasy comme adjuvant de la fête.

Comme pour les années passées, la méthamphétamine fait toujours parler d'elle, mais sans qu'on puisse en voir réellement. Cela s'est poursuivi en 2010, mais avec une intensité redoublée. En effet, sa médiatisation l'a popularisée et a suscité non seulement une plus grande curiosité, mais aussi des représentations fantasmées et des désirs d'expérimentation de ce produit. À la recherche de ce produit vedette, des usagers ont fini par en trouver ou par le croire. Mais, dans les faits, il s'est avéré qu'il s'agissait à chaque fois de speed, avec une faible teneur en amphétamine.

Produits hallucinogènes

La disponibilité de **champignons hallucinogènes** reste de mise en 2010 en milieu festif et urbain, mais elle n'est pas systématique. Les observations menées en Lorraine montrent qu'on peut en constater la consommation dans une fête sur deux, voire sur trois. Pour la première fois, deux observations de consommation de **LSA** (acide lysergique produit par certains champignons présents dans diverses espèces de plantes comme la rose des bois) ont pu être réalisées, en 2010, en Lorraine.

LSD : Plutôt rare au cours des dix dernières années en Lorraine, le LSD est réapparu de manière plus constante en 2009. En 2010, il est très disponible en raves payantes et en free parties. Il est même devenu un des produits phares en milieu festif alternatif et on en trouve facilement au cours de presque toutes les soirées.

Vendu en goutte, le LSD disponible ne semble pas avoir une forte concentration en acide. En effet, d'après les observations réalisées, les usagers en consomment assez fréquemment deux gouttes au cours d'une même soirée et, en dépit de cette prise à quatre ou cinq heures d'intervalle, il n'y a pas ou peu de comportements typiques d'une hallucination.

Le produit est adulé par ceux qui en consomment assez régulièrement, mais aussi par des usagers plus occasionnels. Les non-usagers s'en méfient. S'ils sont consommateurs d'autres drogues, ils

craignent le « bas trip » en consommant de l'acide et surtout de ne pas pouvoir rester maîtres de la situation.

Kétamine : Largement attendue par les usagers de produits psychoactifs sur les fêtes alternatives depuis 2005, la kétamine était apparue, en 2009, comme le produit le plus marquant de l'année. En 2010, sa disponibilité est toujours d'actualité, même si elle n'est pas systématique dans toutes les fêtes recensées.

La connaissance de la disponibilité de ce produit se fait majoritairement par le bouche à oreille. Son acquisition se fait d'abord dans le cadre d'un réseau de connaissances. En festival ou dans les free parties d'envergure on peut toutefois plus facilement le trouver en vente proposée par des dealers.

En milieu urbain, où elle est moins disponible que dans les concentrations festives, la kétamine est proposée exclusivement en poudre. Dans les free parties, elle peut l'être sous sa forme liquide. Dans ce cas, elle peut être « cuisinée » sur place, à la poêle ou au bain-marie pour la transformer en poudre. Cette pratique contribue à rassurer les acheteurs qui, du coup, ne suspectent pas le rajout de produits de coupe.

Pour ses usagers, la kétamine est devenue un produit populaire qui suscite beaucoup d'engouement. La représentation positive qu'ils en ont est toutefois tempérée par les précautions qu'ils doivent prendre en cas d'usage avec une crainte par rapport à l'effet « K-hole » qui se raconte certainement plus qu'il n'est effectivement constaté. Les non-usagers sont par contre beaucoup plus réservés dans leur jugement, lorsqu'ils connaissent le produit.

Le cannabis et de ses dérivés

La question de la disponibilité du cannabis sur le site de Metz et de la Lorraine ne se pose pas de la même manière que pour les autres drogues à usage illicite, tellement ce produit est omniprésent depuis longtemps déjà et qu'il constitue la drogue de prédilection. Par rapport à l'an passé, les prix du cannabis ont légèrement renchéri. Dans l'espoir de réduire leurs dépenses pour l'achat de ce produit, mais aussi pour éviter de prendre des risques avec des dealers, certains usagers se sont engagés dans une culture personnelle.

Que ce soit en milieu festif ou en milieu urbain, la consommation de cannabis n'est pratiquement plus considérée comme un usage de drogue à proprement dit par ses usagers. C'est avec l'alcool un des adjuvants de la fête, un bon moyen pour la commencer et pour la finir. La multiplication des conséquences judiciaires de l'usage de cannabis, liée à un accroissement des contrôles auprès des automobilistes, tempère ce regard des usagers et leurs pratiques de consommation, mais en même temps elle suscite des réactions de défense dans la représentation que les usagers peuvent avoir de ce produit.

Les consommations problématiques d'alcool

La consommation excessive de boissons alcoolisées a toujours été signalée en milieu festif dans les rapports TREND des années passées pour le site de Metz, mais sans grand développement sur le sujet, sauf à signaler ses associations à risque avec des drogues illicites. En 2010, la question de l'alcool est apparue comme davantage prégnante dans les préoccupations relayées par les professionnels participants aux différents groupes focaux, y compris par les gendarmes et policiers d'habitude plus concernés par la consommation de produits psychoactifs licites. La question de la

consommation d'alcool s'est également déplacée du milieu festif vers les lieux de vie habituels des jeunes.

L'usage de nouveaux produits

Internet constitue depuis quatre ou cinq ans un territoire virtuel de distribution de substances psychoactives qui modifie les réseaux habituels de l'offre locale de ces produits. En 2010, ce phénomène a été encore amplifié par une multiplication des sites de vente en ligne et par la diffusion de leur repérage parmi les usagers. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que les nouveaux produits dépistés en 2010 en Lorraine par les observateurs du dispositif TREND ont tous un lien avec le Net.

Les témoignages sur l'usage de produits nouveaux ne sont pas nombreux, mais ils portent sur des articles achetés sur internet comme une herbe stimulante (le kratom par exemple) ou des dérivés cathinones aux appellations diverses (butylone, 4-Fluoroamphétamine).

Consommation de drogues et toxicomanie : Points de repères pour la Lorraine

Les indicateurs habituellement utilisés pour caractériser la région Lorraine, du point de vue de la consommation de substances psychoactives illicites, placent la région et ses départements avec un profil accentué « drogues illicites ». Les données susceptibles d'être mobilisées pour alimenter ces indicateurs n'ont guère été actualisées depuis les éditions antérieures les plus récentes de ce rapport. Certes les rapports d'activité des organismes de soins ou des services de répression permettent d'avoir de l'information quantitative récente. Mais elles ne permettent pas d'avoir une vision précise sur la prévalence des consommations de produits psychoactifs en population générale. Les grandes enquêtes dans ce domaine n'ont lieu que tous les cinq ou six ans et l'année 2010 se situe sur la charnière entre la réalisation de ces travaux d'investigation et la publication de leurs résultats. Cet inconvénient montre, au demeurant, l'intérêt des approches plus qualitatives comme celle de TREND qui sont plus facilement actualisées de manière régulière sur un rythme annuel.

Les données quantitatives présentées ci-dessous font donc redondance avec ce qui a déjà pu être présenté les deux ou trois années passées. Mais cette étape reste cependant indispensable pour avoir un rappel sur les indicateurs de cadrage.

Le cannabis : produit illicite le plus consommé, mais son usage est en baisse

Le cannabis est le produit illicite le plus consommé en Lorraine comme en France. On ne dispose pas encore des résultats régionaux du Baromètre Santé 2010. Selon les données de 2005, les plus récentes actuellement disponibles¹, il a été expérimenté par 22 % de la population lorraine âgée de 12 à 75 ans (28,7 % pour les hommes et 15,9 % pour les femmes). Mais le phénomène le plus marquant de ces dernières années réside dans la baisse de la consommation de cannabis chez les jeunes.

L'enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children²) menée par le rectorat de Nancy-Metz auprès des élèves montre qu'à 15 ans la fréquence de consommation déclarée de cannabis au cours de l'année a baissé de moitié entre 2002 (34,1 %) et 2007 (17 %). Le même constat peut être fait à 17 ans.

Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois chez les élèves de 15 ans

Lorraine	2002	2007
Garçons	34,6 %	21,0 %
Filles	33,5 %	15,0 %
Garçons et filles	34,1 %	17,9 %

Source : Enquête HBSC – Rectorat Nancy-Metz, École de santé publique Nancy

¹ L'enquête Baromètre Santé est menée par l'INPES tous les cinq ans.

² L'enquête HBSC est menée à l'échelon européen par plusieurs pays participants. Elle a lieu tous les cinq ans auprès d'un échantillon d'élèves de 11, 13 et 15 ans.

**Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois
chez les élèves de 15 ans en 2007 par département lorrain**

Département	2007	Test
Meurthe-et-Moselle	18,2 %	ns
Meuse	21,3 %	ns
Moselle	17,9 %	ns
Vosges	15,4 %	ns
Lorraine	17,9 %	

'ns' indique qu'il n'y a pas de différence significative entre le département analysé et l'ensemble de la Lorraine (utilisation du test du Khi 2 au seuil 0,05).

L'enquête Escapad¹ de 2008, menée auprès des jeunes de 17-18 ans, montre que la Lorraine ne se distingue pas des autres régions de France métropolitaine pour la consommation de cannabis. Parmi les jeunes Lorrains interrogés, 38 % des garçons et 32 % des filles déclarent avoir déjà consommé du cannabis au cours de leur vie. Ces proportions de consommateurs de cannabis sont en baisse sensible par rapport à 2005 (51 % des garçons et 44 % des filles). La déclaration d'usage régulier de cannabis (avoir consommé le produit au moins dix fois au cours des trente derniers jours) baisse également par rapport à l'enquête similaire de 2005. 5 % des jeunes Lorrains (7 % des garçons et 2 % des filles) déclarent un tel usage régulier en 2008 (7,3 % pour l'ensemble des autres régions de la France métropolitaine).

A 17 ans, la déclaration d'une expérimentation d'autres stupéfiants se situe à un niveau relativement proche de celui mesuré sur le reste de la métropole. La consommation de médicaments psychotropes (prescrits ou non) par les jeunes de 17 ans ne présente pas de différence significative entre la Lorraine (18 %) et la France métropolitaine (19,9 %). Par contre, la comparaison entre les sexes montre que ce sont les jeunes adolescentes qui se révèlent les plus expérimentatrices de médicaments psychotropes, tant au niveau régional que national (Lorraine : Filles 26 %, garçons 11 %).

¹ Mise en place par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies en 2000, l'enquête ESCAPAD contribue à préciser les connaissances sur les consommations de substances psychoactives des jeunes Français. En interrogeant régulièrement, lors de leur journée d'appel de préparation à la défense, un échantillon représentatif des jeunes de 17 et 18 ans sur leurs usages d'alcool, de tabac, de médicaments psychotropes et de drogues illicites, ESCAPAD constitue un véritable baromètre de ces comportements à un âge stratégique.

Usages de cannabis à 17 ans (%) en 2008 et 2005

	Lorraine 2008			Lorraine 2005			Lorraine G + F	Ensemble des autres régions		
	G	F ¹	G + F ¹	G	F ¹	G + F ¹	Évol ¹ 05-08	G + F 2008	G + F 2005	Évol ¹ 05-08
Expérimentation	38	32*	35*	51	44	48	↘	42,2	49,4	↘
Usage régulier	7	3*	5*	16	6	11	↘	7,3	10,8	↘

	Meurthe-et-Moselle			Moselle			Lorraine	France
	G	F ¹	G + F ₁	G	F ¹	G + F ¹	G + F ¹	G + F
Expérimentation	43	39*	41*	34	27*	30*	35*	42,2
Usage régulier	11	3*	7*	4	2	3*	5*	7,3
Effectif échantillon	289	284	573	376	353	729	1 669	39 542

Source : OFDT, ESCAPAD 2008 (Spilka S., Le Nézet O., Laffiteau C., Legleye S., Analyse régionale ESCAPAD 2008, OFDT, 2009)

L'expérimentation désigne le fait de déclarer avoir déjà pris le produit au cours de sa vie, quel que soit le nombre de consommations. L'usage régulier désigne le fait de déclarer avoir pris au moins dix fois le produit au cours des trente derniers jours.

G=Garçons F=Filles

1 : * indique une différence significative entre les niveaux d'usage des filles et des garçons (colonnes Filles) en Lorraine et entre ceux observés dans le reste de la Métropole et dans la région (colonne G + F). Les flèches descendantes indiquent des variations significatives entre 2005 et 2008 dans la région (ou en métropole). Utilisation du test du Chi-2 au seuil .05.

Les données calculées ne sont pas disponibles pour la Meuse et les Vosges en raison de la faiblesse numérique de leur échantillon dans la base ESCAPAD.

Consommation de cannabis à l'âge adulte : surtout le fait des jeunes hommes de 18-24 ans

En population adulte, l'usage de cannabis est surtout le fait des tranches d'âge les plus jeunes : au-delà de 45 ans, l'usage au cours de l'année s'avère rare. Par ailleurs, cette consommation concerne davantage les hommes, quels que soient la tranche d'âge ou le niveau d'usage observés (au-delà de 55 ans, les usages sont suffisamment rares pour que les différences entre les sexes ne soient plus significatives). Sur l'ensemble des 18-44 ans, l'usage au cours de l'année concerne 14,6 % des hommes contre 3,4 % des femmes, selon le Baromètre santé des Lorrains de 2005.

Autres drogues illicites : expérimentation et consommation régulière relativement peu répandues en population générale

A l'exception des poppers chez les jeunes, l'expérimentation et a fortiori l'usage des autres drogues illicites restent, en Lorraine comme en France, relativement peu répandus. Ainsi, en 2008, 2 % des jeunes de 17 ans de la région déclarent avoir déjà expérimenté des ecstasies ou de la cocaïne, 1 % l'héroïne.

Expérimentation de substances illicites autres que le cannabis à 17 ans en 2008 et 2005 (%)

	Lorraine 2008			Lorraine 2005			Lorraine G + F	Ensemble des autres régions		
	Garçons	Filles ¹	G + F ¹	Garçons	Filles ¹	G + F ¹	Évol ¹ 05-08	G + F 2008	G + F 2005	Évol ¹ 05-08
Poppers	10	10	10*	5	5	4*	↗	13,7	5,5	↗
Ecstasy	3	1	2*	5	4	4	↘	2,9	3,5	↘
Cocaïne	3	2	2*	3	3	3	→	3,2	2,5	↗
Héroïne	2	1	1	1	2	1*	→	1,1	0,7	↗

	Meurthe-et-Moselle			Moselle			Lorraine	France
	Garçons	Filles ¹	G + F ¹	Garçons	Filles ¹	G + F ¹	G + F ¹	G + F ¹
Poppers	14	17	16	7	7	7*	10*	13,7
Ecstasy	4	3	3	3	1	2	2*	2,9
Cocaïne	3	3	3	3	1	2*	2*	3,2
Héroïne	3	2	2*	1	1	1	1	1,1
Effectif échantillon	289	284	573	376	353	729	1 669	39 542

Source : OFDT, ESCAPAD 2008 et 2005, exploitation Lorraine.

L'expérimentation désigne le fait de déclarer avoir déjà pris le produit au cours de sa vie, quel que soit le nombre de consommations. L'usage régulier désigne le fait de déclarer avoir pris au moins dix fois le produit au cours des trente derniers jours.

1 : * indique une différence significative entre les niveaux d'usage des filles et des garçons (colonnes Filles) en Lorraine et entre ceux observés dans le reste de la Métropole et dans la région (colonne G + F Garçons + Filles). Les flèches descendantes indiquent des variations significatives entre 2005 et 2008 dans la région (ou en métropole). Utilisation du test du Chi-2 au seuil .05

Les données calculées ne sont pas disponibles pour la Meuse et les Vosges en raison de la faiblesse numérique de leur échantillon dans la base ESCAPAD.

En Lorraine, comme en France métropolitaine, on observe une forte augmentation de la consommation de poppers à 17 ans. En 2008, les adolescents meurthe-et-mosellans déclarent utiliser du poppers dans la même proportion que ceux de l'ensemble de la France métropolitaine. Par contre les Mosellans sont proportionnellement moins nombreux à déclarer en consommer. L'héroïne est un peu plus souvent évoquée par les 17 ans de Meurthe-et-Moselle. La cocaïne concerne un peu moins les mosellans que leurs pairs du même âge de l'ensemble de la France.

Ces données portent sur les consommations en population générale. Dès lors qu'on restreint l'observation à des milieux plus circonscrits, comme le milieu festif par exemple, les prévalences sont plus élevées. Mais on ne dispose pas de données quantitatives régionales sur ces milieux. On ne peut que se référer à des estimations nationales ou européennes qui montrent une plus forte concentration numérique des consommateurs d'héroïne, de cocaïne ou de drogues de synthèse en milieu festif. Pour illustrer ce phénomène, on peut rappeler les travaux suivants dont les tendances vont se retrouver en Lorraine.

L'OEDT constate que les amphétamines sont utilisées, tout au long de la vie, par plus de 40 % des personnes fréquentant l'espace festif (plus de 60 % au Royaume Uni). La cocaïne est consommée, tout au long de la vie, par plus de 60 % des habitués des milieux festifs en France et en Grande-Bretagne. La consommation de champignons hallucinogènes, tout au long de la vie, concerne plus de 50 % des habitués de la scène festive en France et plus de 40 % au Royaume Uni. Si on observe les consommations au cours du dernier mois pour les usagers de la scène festive, on obtient les prévalences suivantes pour la France : amphétamines, plus de 10 % ; ecstasy, plus de 30 % ; cocaïne, un peu moins de 40 % ¹.

L'espace festif, et plus particulièrement la scène techno, est donc plus fortement concerné par la consommation de drogues illicites, cinq à dix fois plus qu'en population générale. Cet usage touche principalement la classe d'âge des 18-35 ans, avec une part de ces consommateurs qui ont déjà consommé l'ecstasy ou les autres produits hors des soirées techno.

Le milieu festif et en particulier la scène techno se présentent donc comme les principaux lieux de consommation de drogues de synthèse et de cocaïne, dans un contexte où l'alcool et le cannabis sont déjà largement consommés. A ce titre, il s'agit d'une cible privilégiée pour les interventions de santé publique. Les stands de prévention et de réduction des risques ainsi que des activités de conseil vis-à-vis des jeunes, engagés dans des consommations problématiques, doivent être développés. Généralement, la majorité des personnes qui fréquentent le milieu festif et la scène techno ne consomment pas de drogues de synthèse et/ou de cocaïne. Parmi les consommateurs, la plupart affichent une consommation rare ou occasionnelle et il n'existe qu'une très petite proportion d'usagers fréquents.

Les faibles prévalences de consommation de drogues illicites en population générale ne peuvent donc pas servir de référence dès lors qu'on aborde le milieu festif. De même, elles ne doivent pas non plus fausser le regard sur la plus forte importance régionale des consommations d'héroïne, de cocaïne ou de drogues de synthèse dès lors qu'on compare la Lorraine aux autres régions en ciblant plus particulièrement ces produits.

¹ « Developments in drug use within recreational settings », European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006

La Lorraine se distingue pour l'héroïne, la cocaïne et les drogues de synthèse

A l'instar de ce que l'on observe en France métropolitaine, la prévalence lorraine de drogues illicites est faible, mais comparée aux autres régions la Lorraine se démarque par des indicateurs traduisant une problématique particulière sur l'usage de drogues illicites. C'est le cas lorsqu'on observe l'évolution des infractions à la législation sur les stupéfiants, même s'il faut prendre ces données avec prudence. De même, et depuis plusieurs années déjà, la Lorraine, et plus particulièrement la Moselle, se distingue des autres régions pour l'importance de la vente de buprénorphine haut dosage (Subutex®). Ce qui est un indicateur de la plus forte prévalence lorraine de personnes sous traitement de substitution.

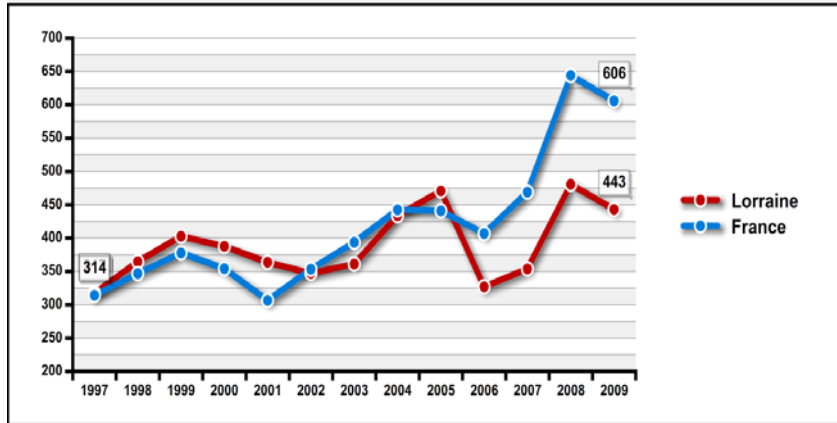
Forte hausse des interpellations pour usage d'héroïne

Les données émanant des organes de répression (police, gendarmerie, douanes), centralisées et publiées par l'OCRIS (Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants), si elles informent avec fiabilité sur l'activité de ces organismes dans le domaine des stupéfiants, n'ont qu'une valeur limitée pour apprécier l'évolution des consommations dans la mesure où ce qu'on observe est la résultante de deux phénomènes : le comportement des consommateurs de drogues et celui des organismes de répression. Il s'agit donc d'une statistique d'activité, laquelle cumule la dynamique du phénomène et celle de l'organisme qui l'établit. Enfin, il faut aussi souligner que le constat d'une infraction à la loi ne donne aucune information sur l'intensité de l'usage de tel ou tel produit.

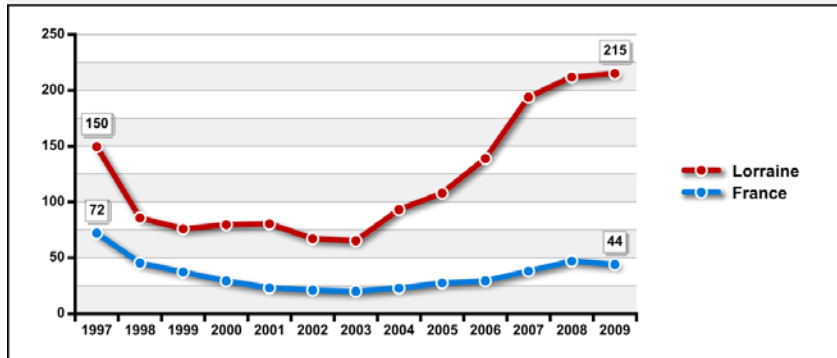
Le nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) pour 100 000 personnes âgées de 15 à 39 ans est, depuis longtemps, plus élevé en Lorraine que dans l'ensemble de la France métropolitaine pour l'usage simple d'héroïne, cocaïne et ecstasy. La situation frontalière de la région explique pour partie ce phénomène. Il en va autrement pour les ILS pour usage simple de cannabis où le taux d'infractions lorrain présente peu de différences par rapport à celui de la France métropolitaine entre 1998 et 2005, alors qu'en 2006 et 2007 il est fortement inférieur aux taux français.

En 2009, le nombre d'ILS pour usage simple d'héroïne a augmenté de 50 % en Lorraine par rapport à 2006. Les ILS pour usage simple de cannabis ont augmenté que de 32 % en Lorraine, sur la même période. Certes ces données sont largement dépendantes de l'évolution même de l'activité de contrôle par les services de police, mais elles sont aussi en lien avec les comportements de consommation de produits illicites en population générale. La forte progression lorraine des ILS pour usage simple d'héroïne ou de cocaïne peut toutefois être mise en relation avec les constats plus qualitatifs développés plus loin des observateurs de terrain qui notent une augmentation sensible de la consommation de ces deux produits.

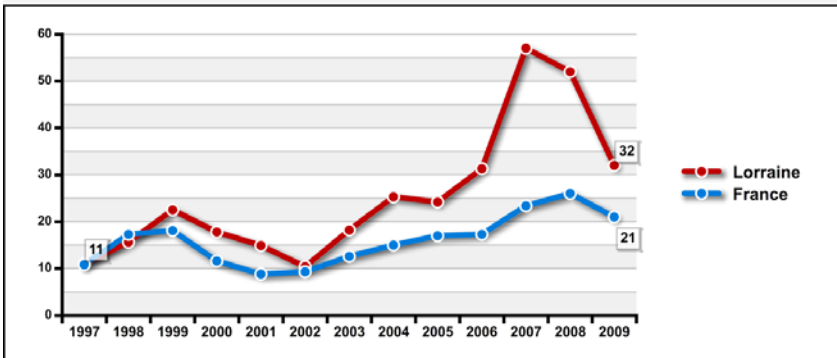
Évolution du nombre d'ILS pour usage simple de cannabis pour 100 000 habitants de 15 à 39 ans



Évolution du nombre d'ILS pour usage simple d'héroïne pour 100 000 habitants de 20 à 39 ans



Évolution du nombre d'ILS pour usage simple de cocaïne pour 100 000 habitants de 20 à 39 ans



Nombre annuel d'interpellations pour usage de cannabis ou d'héroïne et taux pour 100 000 personnes

		Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France*	
		Cannabis	Nombre d'infractions	1999	1 294	368	1 306	332
2000	1 177			299	1 330	341	3 147	72 254
2001	1 033			249	1 284	364	2 930	62 276
2002	947			249	1 316	261	2 773	71 536
2003	865			301	1 418	296	2 880	79 964
2004	1 057			467	1 519	398	3 441	89 659
2005	939			497	1 915	384	3 735	89 341
2006	853			361	1 031	313	2 558	82 265
2007	1 120			267	1 060	320	2 767	94 882
2008	1 396			344	1 390	534	3 664	129 563
2009	1 151			330	1 399	508	3 388	121 875
Cannabis	Nombre d'infractions pour 100 000 habitants 15 à 39 ans	1999	493	579	355	264	403	378
		2000	452	476	365	275	388	354
		2001	398	401	356	295	364	307
		2002	366	406	368	214	347	353
		2003	334	491	398	244	361	394
		2004	408	769	430	331	434	441
		2005	362	818	542	320	471	439
		2006	332	609	296	266	327	407
		2007	436	451	304	272	354	469
		2008	554	584	409	478	481	566
		2009	456	559	410	451	443	606
Héroïne	Nombre d'infractions	1999	183	75	194	43	495	6 133
		2000	234	12	250	23	519	4 816
		2001	220	28	255	21	524	3 790
		2002	228	25	157	21	431	3 444
		2003	154	12	214	35	415	3 253
		2004	282	33	211	66	592	3 728
		2005	207	63	329	79	678	4 475
		2006	381	53	381	58	873	4 951
		2007	521	86	490	122	1 219	6 438
		2008	611	136	310	239	1 296	5 355
		2009	685	117	325	186	1 313	7 114
Héroïne	Nombre d'infractions pour 100 000 habitants 20 à 39 ans	1999	87	150	66	44	76	37
		2000	111	24	85	23	80	29
		2001	104	56	87	21	80	23
		2002	109	51	55	22	67	21
		2003	75	25	75	36	65	20
		2004	137	68	74	69	93	23
		2005	101	131	117	83	108	27
		2006	186	111	135	61	139	29
		2007	255	179	174	129	194	38
		2008	305	291	113	267	212	47
		2009	342	249	118	209	215	44

* France métropolitaine

Nombre annuel d'interpellations pour usage de cocaïne et d'ecstasy, taux pour 100 000 personnes

Cocaïne	Nombre d'infractions	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France*	
		1999	28	6	109	4	147	2 984
		2000	30	-	85	1	116	1 915
		2001	22	3	71	1	97	1 447
		2002	17	1	41	8	67	1 523
		2003	22	4	83	7	116	2 053
		2004	31	5	115	10	161	2 444
		2005	39	5	102	6	152	2 779
		2006	29	7	159	2	197	2 913
		2007	46	27	273	12	358	3 949
		2008	33	13	252	18	316	4 311
2009	32	7	174	5	218	3 681		

Cocaïne	Nombre d'infractions pour 100 000 habitants 20 à 39 ans	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France*	
		1999	13	12	37	4	23	18
		2000	14	-	29	1	18	12
		2001	10	6	24	1	15	9
		2002	8	2	14	8	10	9
		2003	11	8	29	7	18	13
		2004	15	10	40	10	25	15
		2005	19	10	36	6	24	17
		2006	14	15	57	2	31	17
		2007	22	56	97	13	57	23
		2008	16	28	92	20	52	26
2009	14	14	58	5	32	21		

Ecstasy	Nombre d'infractions	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France*	
		1999	29	12	46	6	93	906
		2000	31	5	54	8	98	1 410
		2001	32	9	44	21	106	1 510
		2002	41	13	35	6	95	1 382
		2003	37	5	31	6	79	1 543
		2004	52	12	53	17	134	1 644
		2005	38	36	19	1	94	1 269
		2006	5	2	7	4	18	753
		2007	30	3	8	4	45	750
		2008	6	18	19	3	46	619
2009	1	1	7	-	9	323		

Ecstasy	Nombre d'infractions pour 100 000 habitants 15 à 39 ans	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France*	
		1999	11	19	13	5	11	4
		2000	12	8	15	6	12	7
		2001	12	15	12	17	13	7
		2002	16	21	10	5	12	7
		2003	14	8	9	5	10	8
		2004	20	20	15	14	17	8
		2005	15	59	5	1	12	6
		2006	2	3	2	3	2	4
		2007	12	5	2	3	6	4
		2008	2	31	6	3	6	3
2009	0,4	1,7	2,0	-	1,2	1,6		

* France métropolitaine

Source : O CRTIS Exploitation : ORSAS

La progression des ILS, entre 2008 et 2009, varie d'un département à l'autre. Là aussi on peut difficilement faire la part de cette évolution qui relèverait d'une activité différente (plus ou moins intense) des contrôles de police ou d'une consommation plus importante au sein de la population. Mais toujours est-il qu'au regard de cet indicateur les départements lorrains se distinguent surtout pour les interpellations liées à l'usage de l'héroïne et de la cocaïne, ce qui marque la tonalité de la région au regard de ces deux produits illicites.

Importance des ILS pour usage d'héroïne en Meurthe-et-Moselle et en Meuse

Les statistiques de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS) montrent que la Meurthe-et-Moselle et la Meuse se situent parmi les deux premiers départements français pour les interpellations pour usage simple d'héroïne en 2009 pour 100 000 habitants âgés de 18 à 39 ans, juste devant la Haute-Marne et les Vosges.

Taux d'interpellation pour usage simple d'un produit illicite pour 100 000 habitants en 2009

Départements	Héroïne (18-39 ans)	Cannabis (15-39 ans)	Cocaïne (18-39 ans)
Meurthe-et-Moselle	305 (1)	456 (52)	14 (31)
Meuse	228 (2)	559 (29)	14 (31)
Haute-Marne	210 (3)	534 (33)	4 (78)
Vosges	191 (4)	451 (54)	5 (77)
....			
Moselle	108 (12)	410 (65)	58 (4)
Lorraine	195	443	32
France métropolitaine	40	606	21

Source : OCRTIS

Les nombre entre parenthèse indiquent le classement du département sur l'ensemble des départements de la France métropolitaine, par ordre décroissant d'importance relative.

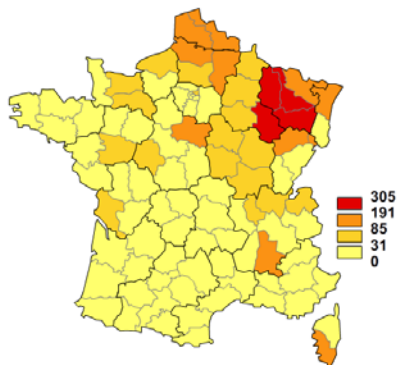
Le tableau précédent, comme les cartes qui suivent, montre combien la Lorraine est touchée par l'offre et l'usage d'héroïne. Le tableau indique également les données pour la Haute-Marne, département voisin de la Meuse, mais concernée dans des proportions pratiquement identiques, sauf pour la cocaïne. Ce qui montre que la géographie des drogues illicites ne peut pas être systématiquement superposée sur celle des espaces administratifs où se mettent en œuvre les politiques publiques.

Les interpellations pour usage simple de cannabis pour 100 000 habitants de 15-39 ans ne placent pas la Lorraine dans les tout premiers rangs des départements français.

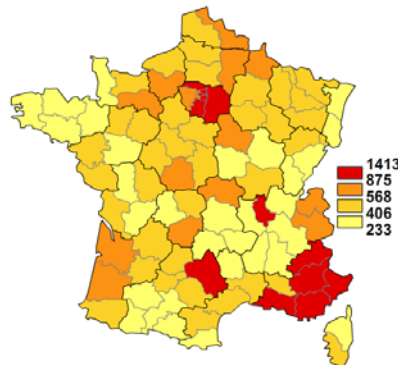
La consommation de cocaïne est relativement moins à l'origine d'interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants en Meuse. L'usage de ce produit caractérise davantage la Moselle qui est en 4^{ème} position des départements français pour les ILS. Le constat meusien actuel ne préjuge cependant en rien du possible développement de l'usage de ce produit dans le département où son prix à l'achat a baissé.

**Taux d'interpellation pour usage simple d'un produit illicite
pour 100 000 habitants par département en 2009**

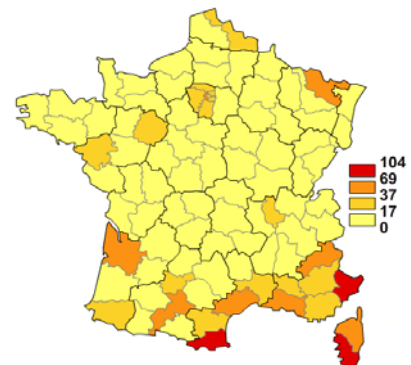
Héroïne (18-39 ans)



Cannabis (15-39 ans)



Cocaïne (18-39 ans)



Source : OCRTIS

Les cartes ci-dessus montrent de manière explicite que, pour l'héroïne, la Meuse se situe, avec trois départements voisins, dans un espace particulièrement touché. Le facteur explicatif le plus fréquemment avancé est celui de la proximité de cet espace par rapport à la Belgique et plus particulièrement des Pays-Bas où de nombreux trafiquants se rendent régulièrement pour s'approvisionner. Le caractère frontalier de la Meuse peut laisser supposer qu'une partie des infractions à la législation sur les stupéfiants pour usage de produit illicite concernerait des gens non résidents en Meuse, dans la mesure où les ILS sont comptabilisées en fonction du lieu de constatation et non pas du lieu de résidence des personnes interpellées. Dans ce cas, la Meuse serait davantage un espace de transit de l'héroïne et moins un lieu de consommation. Mais d'après les témoignages des gendarmes et policiers participant aux groupes de travail, ce biais d'observation, s'il existe, n'intervient qu'à la marge du phénomène observé. En effet, d'après leurs constats, les ILS enregistrées concernent principalement des résidents meusiens.

Les représentants de la police et de la gendarmerie soulignent également l'existence de réseaux de d'écoulement de ce produit entre la Meurthe-et-Moselle et la Meuse. Hormis le trafic d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent facilement dans les pays frontaliers, le flux du mouvement organisé de produits illicites part surtout de la région nancéienne, au sens large de l'espace concerné. La gendarmerie fait état d'un exemple. En 2009, elle a eu à connaître une affaire de trafic de drogues qui impliquait une cinquantaine de personnes, toutes domiciliées autour de Toul. L'affaire de ce trafic a été traitée par la gendarmerie de Meuse.

Quelques pôles secondaires d'approvisionnement sont aussi signalés en Haute-Marne, mais ils sont de moindre importance. La répartition spatiale des consommateurs d'héroïne touche aussi bien le secteur rural que les secteurs urbanisés du département, au prorata de la densité démographique de ces deux grandes catégories de territoire. Pour les communes rurales, il faut prendre en compte le phénomène de diffusion : il suffit, dit-on, qu'un dealer s'installe dans un village pour que le nombre des infractions pour usage de stupéfiants augmente.

Il n'y a pas systématiquement de relation entre le nombre d'interpellations et le nombre des consommateurs. La forte prévalence des ILS pour usage d'héroïne, et dans une moindre mesure pour

le cannabis, est aussi à mettre en relation avec l'activité même des forces de l'ordre dans un département rural. Or, on peut faire l'hypothèse que dans un département à faible densité démographique, où comme on dit schématiquement « tout le monde se connaît », les comportements délictueux de consommation de produits illicites sont davantage visibles que dans les espaces urbains à forte concentration de population. Si cette hypothèse s'avérait exacte, elle aurait une incidence sur les statistiques des ILS. Toujours est-il que l'information apportée par ces statistiques montre que l'offre et la disponibilité de l'héroïne se sont accrues en Meuse.

Subutex® : la Moselle, en tête des départements pour la vente

La Moselle est, depuis 2007, le premier département français pour l'importance du nombre de boîtes de Subutex® vendues pour 100 habitants âgés de 20 à 39 ans. En équivalents de boîtes de 7 comprimés dosés à 8 mg, on en dénombre 153 152 de vendues en Moselle en 2008. En 2008, on enregistre une moyenne de 55,7 boîtes de Subutex® de vendues pour 100 habitants de 20 à 39 ans en Moselle, contre 30,5 en Meurthe-et-Moselle, 38,3 en Meuse et 37,4 dans les Vosges.

La plus forte vente mosellane de ce produit doit toutefois être mise en relation avec celle de la Méthadone, autre produit de substitution. Encore que cette comparaison doit être menée avec précaution et en connaissant ses limites. En effet, les données disponibles à l'échelle départementale pour la vente de Méthadone ne portent que sur les quantités délivrées par les pharmacies de ville. Or tous les CSAPA (Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, anciennement CSST) ne s'approvisionnent pas dans une officine de pharmacie. Ceux qui relèvent d'un service hospitalier, tout comme les hôpitaux, se fournissent auprès des pharmacies centrales des établissements de santé qui ne sont pas comprises dans ces statistiques. Nonobstant ce biais, on constate que la vente de Méthadone en pharmacie de ville est plus importante en Meurthe-et-Moselle qu'en Moselle.

Vente de Subutex® en pharmacie de ville (équivalents boîtes de 7 comprimés dosés à 8 mg) (2009)

	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France
Nombre de milliers de boîtes vendues	72	18	167	37	294	3 962
Nombre de boîtes vendues pour 100 habitants de 20 à 39 ans	35,9	38,9	60,9	42,6	48,4	23,8
Rang / France métro.	16	11	1	8	2	-
Taux de croissance des ventes par rapport à 2008 (en %)	17,9	1,8	8,9	11,7	10,8	2,8

Sources : InVS, SIAMOIS, OFDT Le Subutex® est vendu sous différents conditionnements. Pour éviter de fournir des chiffres pour chacun des conditionnements l'ensemble des quantités vendues est exprimé en nombre de boîtes "théoriques" de 7 comprimés dosés à 8 mg. Il ne s'agit pas du nombre de personnes à qui ces traitements ont été prescrits.

Vente de Méthadone en pharmacie de ville (équivalents flacons de 60 mg) (2009)

	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France
Nombre de milliers de flacons vendus	273	47	187	109	617	7 394
Nombre de flacons vendus pour 100 habitants de 20 à 39 ans	136,3	100,7	68,3	124,7	101,3	44,4
Rang / France métro.	7	12	22	9	3	-
Taux de croissance des ventes par rapport à 2008 (en %)	2,8	10,2	-1,2	18,5	4,5	- 2,0

Sources : InVS, SIAMOIS, OFDT (ILIAD)

Il s'agit ici des quantités de méthadone délivrées par les pharmacies de ville, qui correspondent principalement aux prescriptions des médecins de ville. Seule une partie des prescriptions de méthadone faites par les médecins exerçant dans un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA ex CSST) est délivrée en pharmacie de ville. Le reste, ainsi que toutes les quantités prescrites dans les établissements hospitaliers sont délivrées par les pharmacies centrales des hôpitaux. Ces quantités fournies par les pharmacies centrales des hôpitaux ne sont pas comprises dans les chiffres fournis dans les fiches ILIAD. Ces chiffres ne correspondent donc pas à la totalité des quantités de méthadone délivrées dans un département ou une région. (Source : OFDT – ILIAD)

Les Vosges : premier département de France pour la vente de Stéribox®

La Lorraine est la région française où le vente de Stéribox®¹ par habitant de 20 à 39 ans est la plus importante (36,3 pour 100 personnes de 20 à 39 ans). C'est le département des Vosges qui se situe au premier rang des départements français avec 52,4 kits de vendus pour 100 personnes de l'âge pris en compte. Il est suivi de la Meurthe-et-Moselle qui se situe en seconde position (40,7 kits). La Moselle (28,3) est placée en huitième position.

Vente de Stéribox® en pharmacie de ville (2009)

	Meurthe&Mos.	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France
Nombre de Stéribox® vendus	81 484	15 899	77 400	45 923	220 706	2 425 114
Nombre de Stéribox® vendus pour 100 habitants de 20 à 39 ans	40,7	34,0	28,3	52,4	36,3	14,6
Rang / France métro.	2	5	8	1	1	-
Taux de croissance des ventes par rapport à 2008 (en %)	-4,1	-8,6	-14,5	-1,8	-7,9	-6,5

Sources : InVS, SIAMOIS, OFDT (ILIAD)

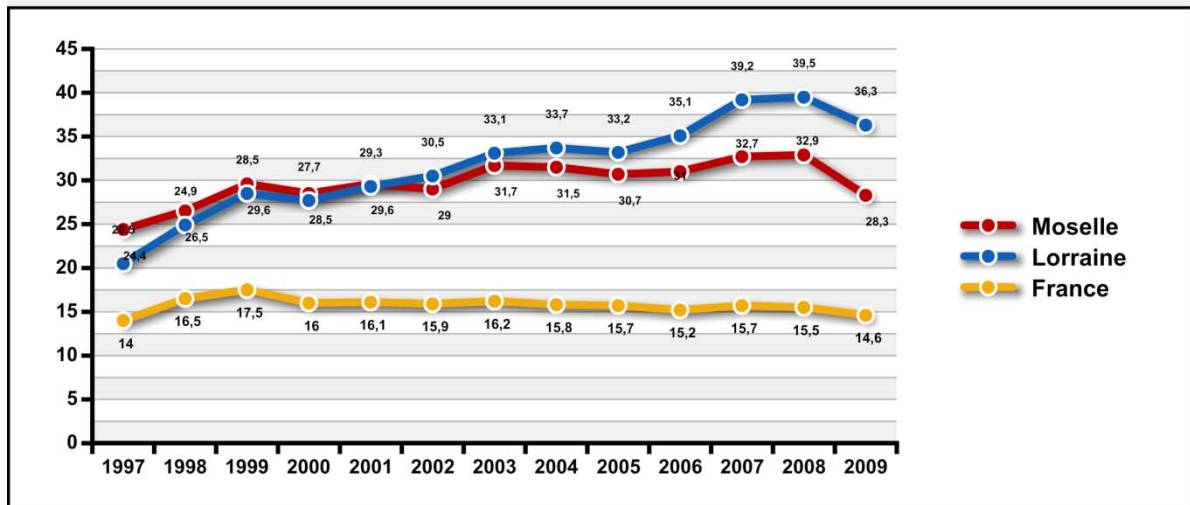
Stéribox® : trousse de prévention contenant 2 seringues 1 ml Beckton Dickinson, 1 flacon d'eau stérile, 1 tampon alcoolisé, 1 préservatif et des messages de prévention ; jusqu'en oct-nov 1999.

Stéribox II® à partir d'octobre 99 : 2 seringues 1ml Beckton Dickinson, 1 flacons eau stérile, 1 tampon alcoolisé, 1 préservatif + message prévention ; 2 stericups (réceptif + filtre stérile).

Limites : les seringues vendues en pharmacie représentent entre 80 et 90% de l'offre totale de seringues. Les programmes d'échange de seringues en distribuent entre 10% et 20% selon des estimations réalisées en 1996. Bonne qualité et fiabilité des données pour la vente des seringues en pharmacie. Par contre le nombre de seringues distribuées dans les programmes d'échange de seringues n'a pas été ré-estimé depuis plusieurs années. (Source : OFDT (ILIAD))

¹ En France, la délivrance des seringues et aiguilles, libre avant 1972, est modifiée par le décret n° 72-200 du 13 mars 1972 réglementant le commerce et l'importation des seringues et des aiguilles destinées aux injections parentérales. Les seringues ne peuvent être mises en vente au public que dans les pharmacies et uniquement sur présentation d'une ordonnance aux personnes majeures pouvant justifier de leur identité. Le décret n° 87-328 du 13 mai 1987 autorise la vente libre de seringues en officine qui peuvent alors être vendues à l'unité sans prescription. L'accès aux mineurs demeure interdit, en dehors de la prescription sur ordonnance. En 1990, les premiers programmes pilotes d'échange de seringues sont mis en place, mais ils continuent à se développer, hors cadre réglementaire, puisque la vente des seringues demeure strictement réservée aux officines. En 1995, un décret permet à certaines associations de délivrer gratuitement des seringues stériles, dans des conditions définies par un arrêté ministériel. Parallèlement aux programmes d'échange de seringues développés par certaines associations, un travail de sensibilisation auprès des pharmaciens se met en place. C'est ainsi qu'est créée une trousse de prévention, baptisée « Stéribox® », vendue à prix réduit en pharmacie depuis 1995.

Nombre de Stéribox® vendus pour 100 habitants de 20 - 39 ans



Sources : InVS (SIAMOIS), OFDT (ILLIAD)

L'évolution du nombre de Stéribox® vendus pour 100 habitants de 20 à 39 ans après avoir progressé de + 91 % entre 1997 et 2007 a connu une stabilisation en 2008 et une baisse en 2009. Seuls les départements des Vosges et de Meuse affichent une progression continue significative de 1997 à 2008 et une baisse en 2009.

La comparaison des données lorraines à celle de la France métropolitaine montre que les taux de vente de Stéribox® dans la région sont supérieurs à ceux du niveau national : + 50 % à + 80 % entre 1997 et 2001, au moins le double les années suivantes.

Cet indicateur présente toutefois des limites car, d'une part, les kits Stéribox® vendus en officine représentent entre 80 et 90% de l'offre totale des Stéribox®, qui peuvent également être distribués par des associations. D'autre part, seule la vente de Stéribox® est comptabilisée, alors que d'autres types de seringues à usage unique sont également vendus aux consommateurs injecteurs.

Synthèse : La situation problématique des départements lorrains pour l'héroïne, la cocaïne et les drogues de synthèse

Une analyse de classification automatique¹ des départements français à partir des données sur les ILS pour usage d'héroïne, les ventes de Subutex®, de méthadone et de Stéribox®, permet de regrouper les départements en plusieurs classes de telle sorte que ceux d'une même classe soient le plus semblables possible et que les classes soient le plus distinctes possibles. En appliquant cette méthode d'analyse, 9 départements français présentent des similitudes par rapport aux indicateurs étudiés et forment une classe homogène avec de fortes proportions (significativement différentes) par rapport à la population des 20-39 ans pour les indicateurs étudiés.

Il s'agit de l'Aisne, de la Drôme, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Nord, du Bas-Rhin et des Vosges. On remarquera que tous les départements lorrains figurent dans cette classe où les proportions étudiées sont parmi les plus élevées de France.

¹ Par la méthode des centres mobiles

Les usagers de produits illicites au sein des espaces observés

L'évolution de la scène festive

En Lorraine, le mouvement des free-parties continue de se rétrécir. En Moselle, il ne connaît plus que de rares manifestations épisodiques. Dans les autres départements de la région, il est un petit peu plus actif, notamment dans les Vosges. Mais là où les free-parties scandent encore le temps festif des jeunes générations, le public s'est modifié par rapport à ce qu'il pouvait être au début des années 2000 avec une atténuation, qui peut aller jusqu'au gommage, de ce qui distingue le mouvement alternatif. D'autres modalités de réjouissance se sont développées comme les fêtes improvisées en dernière minute, à domicile, dans des bars, ou celles liées à des manifestations culturelles ritualisées et organisées avec un objectif de marketing territorial ou urbain.

Cette transformation de la scène festive locale commence à modifier les priorités des pouvoirs publics qui mettent l'accent aujourd'hui sur leurs préoccupations par rapport à la consommation excessive d'alcool et ses conséquences par rapport à la sécurité publique, la sécurité routière et la santé publique.

La mutation continue des free-parties

En 2010, l'organisation de free-parties a continué à se raréfier en Moselle pour quasiment disparaître. Ce phénomène n'est pas propre à ce département. Il se constate progressivement sur l'ensemble de la France depuis 2002, année de l'entrée en vigueur du régime de déclaration préalable des rassemblements festifs à caractère musical. On observe toutefois des différences départementales dans la programmation de ce type de fêtes. En Lorraine, les Vosges, la Meuse, et plus occasionnellement la Meurthe-et-Moselle, semblent moins concernés par le tarissement des free-parties.

Il est certainement plus facile de trouver des terrains propices pour ces manifestations en milieu rural comme en Meuse ou dans les Vosges. Mais cette configuration topographique des territoires lorrains ne saurait à elle seule expliquer les différences évoquées entre les départements. Il faut aussi certainement tenir compte des pratiques des services déconcentrés de l'État dans l'application du décret de 2002, modifié en 2006, qui prévoit une déclaration préalable en préfecture de tout regroupement musical lorsque « *l'effectif prévisible des personnes présentes sur le lieu du rassemblement dépasse 500* ». Or, si le dialogue avec les organisateurs de free-parties, autrement dit avec les représentants des Sound-systems¹, a lieu au niveau de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, il ne connaît pas toujours la même intensité dans les départements.

Le propre d'une free-party est d'avoir un caractère soudain, « *de surgir de n'importe où, à n'importe quel moment. Là, on est par nature en contradiction avec la démarche d'ordre public qui est une*

¹ Le Sound-system désigne l'ensemble du matériel sonore nécessaire pour diffuser la musique dans une rave party ou une free. Par extension, le terme désigne également le groupe de personnes (artistes, DJ, techniciens, organisateurs) qui l'utilise.

démarche d'anticipation, de contrôle, de prévention, ou d'organisation, de sécurité, etc.»¹. En Moselle, les free-parties semblent donc de plus en plus difficiles à organiser et les Sound-systems locaux redoutent de lourdes amendes et la saisie de leur matériel, même avec des fêtes programmées pour moins de 500 personnes et non soumises à l'obligation de déclaration préalable. La difficulté de trouver un terrain propice avec l'accord de son propriétaire est une autre raison évoquée pour expliquer cette quasi-disparition des free-parties en Moselle.

Dans les Vosges, par contre, l'activité musicale de type techno avec un esprit alternatif est plus importante. Les terrains pour organiser ce genre de fêtes sont davantage disponibles et les autorités administratives, notamment la gendarmerie, sont perçues comme plus disposées à négocier avec les organisateurs de free-parties ou à les tolérer. On peut citer, par exemple, les teufs organisées par Esprit Nomade, Maskatribe et Eclésiastik avec des publics allant, selon le cas, de 200 à 1 000 personnes venues de toute la Lorraine et d'ailleurs. Ces Sound-systems organisent des fêtes presque tous les week-ends. Les 4 ou 5 personnes qui composent Esprit Nomade vivent dans un village vosgien où elles participent à la vie municipale.

Le Sud de la Meuse connaît également une activité régulière de free-parties, mais de moindre envergure car peu médiatisée par le moyen des réseaux sociaux. Les deux Sound-systems actifs dans cette partie du département posent du son environ tous les deux ou trois week-ends. Leur public, rarement plus de 200 personnes, ne se recrute que par le bouche à oreille. La gendarmerie locale connaît cette activité qu'elle tolère tant qu'il n'y a pas de plainte du voisinage et que les lieux sont nettoyés après la fête. Dans le Nord du département, les teufs se font plus rares. Les amateurs de free-parties se déplacent sur la Marne et la Haute-Marne où l'offre est plus conséquente.

D'autres free-parties sont signalées au cours de l'année 2010, mais de manière très occasionnelle avec un public de 50 à 150 personnes. Elles sont quelquefois organisées avec l'accord d'autorités municipales qui mettent à disposition un lieu. On peut citer l'exemple de la fête organisée en septembre 2010 dans une petite commune rurale de 460 habitants en Meurthe-et-Moselle, à proximité du département de la Moselle. Le maire du village avait prêté à cette occasion le terrain de football de la commune, terrain à l'abandon depuis longtemps. Cette manifestation n'a intéressé qu'un public restreint (une cinquantaine de personnes à deux heures du matin) composé surtout d'amis et d'habitues du Sound-system qui se produisait. Il est vrai que la programmation de cette soirée coïncidait avec celle d'autres teufs dans les Vosges et en Alsace qui ont pu attirer un public lorrain plus nombreux.

Au cours de ces petites manifestations, la circulation de drogues à usage illicite est peu manifeste. L'offre de produits stupéfiants existe, mais de manière limitée. Elle s'épuise rapidement au cours du déroulement de la soirée. Un observateur du dispositif TREND, présent avec des amis sur la fête meurthe-et-mosellane citée plus haut, rapporte ses constats de la manière suivante : *«À notre arrivée à deux heures du matin, il n'y a quasiment plus de trafic de produits. Comme nouveaux arrivants sur la fête, nous nous faisons accoster par des consommateurs souhaitant trouver quelque chose. Je leur demande des renseignements sur la présence de drogues sur la teuf. Ils me disent qu'il*

¹ Propos du chef du bureau Prévention et protection sociales de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur. Propos cités dans l'ouvrage de Loïc Lafargue de Grangeneuve, « L'État face aux rave-parties », (Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2010).

n’y a pas grand-chose, mis à part du LSD en buvard. Pourtant un trafic a bien eu lieu, mais la faible disponibilité des produits fait que, tôt dans la soirée, la demande s’est avérée bien supérieure à l’offre. »

La scène festive de type free-party a profondément évolué depuis son apparition au milieu des années 1990. L’encadrement juridique des manifestations musicales publiques, la volonté de contrôle par les autorités administratives de ces rassemblements, les nouvelles générations d’amateurs de musique techno et leurs goûts musicaux constituent autant d’éléments d’interprétation de cette évolution. Mais cette explication doit aussi prendre en compte les changements opérés dans les modes de communication des événements festifs alternatifs.

Pour déjouer les vellétés de contrôle des pouvoirs publics par anticipation des programmations de free-parties, la diffusion de l’information par flyers a été abandonnée au profit des nouvelles techniques de communication, plus instantanées et moins coûteuses. La diffusion de l’information par SMS sur les téléphones portables, voire directement ou de manière relayée par les réseaux sociaux (Facebook ou Twitter), ou encore par internet sur des sites éphémères ou non, a changé le mode de surgissement des événements festifs dans l’espace public.

L’information diffusée par les nouvelles technologies présente l’avantage de mobiliser rapidement les personnes intéressées à la dernière minute et de s’assurer de la présence d’un public nombreux. Mais ce moyen de communication, aussi efficace soit-il, présente également un inconvénient pour les puristes des free-parties. L’information devient en effet disponible pour un plus grand nombre de personnes qui ne sont pas toutes dans l’esprit alternatif qui caractérise le mouvement des free-parties. Du coup, le teufeur « pur et dur » est obligé de côtoyer une masse de curieux ou de fêtards avec qui il n’a pas forcément grand-chose à partager.

Cette diffusion de l’information par les réseaux sociaux Facebook, Twitter ou internet avec un accès grand public ne concerne pas systématiquement toutes les free-parties. Il faut se garder de toute généralisation. Pour certaines d’entre elles, la diffusion reste limitée à un réseau de teufeurs sélectionnés, ce qui permet d’éviter la dilution de la manifestation dans un public tout-venant. Mais cette précaution n’est pas toujours respectée. Il semblerait que ce soit assez souvent le cas pour les free-parties organisées dans les Vosges. Du coup, le public de ces manifestations change et les puristes du mouvement free ne s’y retrouvent plus tout à fait.

La description que propose un des observateurs habitués des fêtes hebdomadaires organisées dans les Vosges fait penser à une ambiance « bon enfant ».

« Dans la plupart des teufs vosgiennes, on trouve toujours un noyau d’une vingtaine de personnes qui se connaissent et qui savent qu’elles vont se retrouver le week-end. En semaine, on prend des nouvelles des uns et des autres. Entre deux teufs, on « tchate » sur Facebook pour garder le contact, on s’invite à boire l’apéritif ou à manger.

Les garçons parlent de leur travail ou de leur apprentissage, de films ou de musique, de leur voiture ou de leurs loisirs. Les filles sont souvent des “pièces rapportées”. Avant de les connaître, les garçons faisaient déjà partie d’une bande de copains qui se retrouvaient en teuf. Ils ont chacun fait des rencontres, leurs copines se sont connues comme cela.

Les teufeurs ne revendiquent rien. Ils n’ont pas plus de griefs envers la société que n’importe qui. Ils sont même plutôt philosophes quant à l’actualité sociopolitique, ils font avec et essaient de s’en sortir le moins mal possible. Ils veulent juste gagner suffisamment d’argent pour vivre, se loger et

se payer de petits plaisirs de temps en temps. Entre autres agréments, ils veulent pouvoir organiser et participer à des teufs en toute tranquillité.

Les relations avec les forces de l'ordre sont le plus souvent assez bonnes. Les gendarmes parviennent fréquemment à avoir les informations sur les teufs et viennent surveiller l'organisation. Devant l'ampleur de certaines de ces manifestations (parfois 800 personnes), l'arrêt autoritaire de la fête risquerait d'entraîner le désordre. Les gendarmes optent donc pour la conciliation et la tolérance, certains régulent même la circulation. Il est rare qu'ils mettent fin à une fête.

Les teufs vosgiennes ne sont pas des lieux de prise de risque avec les stupéfiants. Les gens sont très attentifs à ce qu'ils consomment et savent mettre en garde ceux qu'ils voient dépasser les quantités raisonnables.

La majeure partie des participants aux teufs est issue de classe moyenne. Il s'agit de jeunes âgés en moyenne de 22 ans avec une diversité qui va de 16 à 30 ans ou un peu plus. Leurs parents sont des employés, parfois des artisans à leur compte. Les teufeurs suivent souvent le même parcours social que celui de leurs parents avec qui ils ont de bonnes relations. Pour les plus assidus de ces fêtes, les parents savent que leurs enfants fréquentent les teufs et prêtent parfois la main à l'organisation de la manifestation, soit en aidant à l'installation, soit en prêtant un véhicule, une bâche, une remorque.

Bref, dans les Vosges, les teufs s'autogèrent très bien. Les gens sont disciplinés. On n'observe pas de phénomène de violence, ou très rarement lorsque de non-initiés viennent essayer de profiter de ce rassemblement pour commettre des vols dans des véhicules ou lors de transactions de produits. Ils se font très vite repérer et sont priés de quitter la teuf rapidement. Un service d'ordre s'organise de façon spontanée en cas de litige » [Éducateur, CAARUD La Croisée, Épinal].

Trois grandes salles programment occasionnellement de la musique électro dans la région ou dans une zone proche : La salle officielle de Nancy (« L'Autre Canal »), une discothèque privée près de Pont-à-Mousson et la salle phar de Luxembourg (« La Rockhall »). Les soirées techno qui y sont organisées rassemblent de 1 000 à 4 000 personnes, avec des typologies de public et des ambiances assez différentes d'un lieu à l'autre.

Les festivals et manifestations culturelles

La scène festive locale se compose également de l'un ou l'autre festival annuel de plusieurs jours consécutifs. Ces manifestations ne relèvent pas de la veine des free-parties. Ce sont des événements musicaux organisés officiellement avec une programmation musicale diversifiée. On en compte environ une dizaine en Lorraine. L'un des plus connus est organisé au moment du week-end de l'Ascension dans le sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle, à proximité de la Meuse et des Vosges. Il draine chaque année environ 15 000 personnes âgées de 16 à 35 ans, dont 1500 hébergées sur place en camping. La notoriété de ce festival dépasse largement les frontières lorraines pour attirer un public venu d'un peu partout en France. L'accès au terrain des spectacles et au camping est encadré par la gendarmerie (182 gendarmes en 2010) qui effectue, de manière plus ou moins aléatoire, des tests d'alcoolémie et de dépistage de l'usage illicite de drogues.

Ce genre de festival s'organise le plus souvent autour de deux espaces différents, celui de la musique à proprement dit et celui, plus périphérique, mais partie intégrante de la fête, de l'hébergement et de la vie avant et après la musique pour les festivaliers originaires d'autres régions.

Dans l'exemple meurthe-et-mosellan observé, l'espace de la scène musicale est relativement peu touché par l'usage de drogues illicites, si l'on met à part la consommation de cannabis qui, avec l'alcool, touche une partie importante du public qui vient à la fête avec ses propres provisions. L'observateur perspicace pourra bien sûr constater quelques pratiques de vente d'héroïne, de cocaïne ou de drogues de synthèse. Mais, si elles existent, elles sont très discrètes et ne se font pas de manière visible et ostentatoire comme on a pu le constater dans les deux technivals qui ont eu lieu en Lorraine les années passées.

Il en va différemment sur les aires annexes du festival où s'organisent les préparations (before) et les suivis (after) de la fête. Pour le festival meurthe-et-mosellan de l'Ascension, les drogues (hors cannabis) étaient acquises et consommées sur le camping, après le temps musical à proprement dit, à partir de trois heures du matin environ. L'offre de produit était assez diversifiée : cocaïne, un peu d'héroïne, LSD, méphédrone, etc.

La majorité des festivaliers présents sur le camping pour y passer la nuit étaient domiciliés en Lorraine, dans la proportion de 7/10. Ils avaient fait ce choix pour éviter d'avoir à se déplacer en voiture, ce qui aurait pu représenter des risques pour eux (risque d'accident sous l'emprise des effets de l'alcool, contrôles de la gendarmerie, etc.). C'est donc leur prudence et leur désir de profiter pleinement d'un moment de fête qui ont incité ces Lorrains à opter pour un hébergement sur le camping prévu à cet effet. Bref, une prévoyance génératrice de débordements ou choisie justement pour se les permettre.

Les festivals musicaux s'inscrivent aussi de plus en plus dans une logique de marketing territorial avec des financements publics des collectivités territoriales et une organisation davantage professionnalisée que celle qui prévalait à leur début qui connaissait une forte mobilisation de bénévoles. C'est le cas aussi avec des manifestations comme la Nuit Blanche à Metz qui a présenté sa troisième édition le 1^{er} octobre 2010 et qui a attiré 110 000 personnes¹ venues de toute la Lorraine et des régions ou pays voisins. Cette manifestation artistique annuelle est officiellement présentée « *comme l'événement majeur et fédérateur régional autour de la création contemporaine* ». Mais c'est aussi une occasion pour de nombreux jeunes qui investissent cette nuit et cet espace pour faire la fête, loin de toute préoccupation culturelle avant-gardiste. C'est le cas aussi avec la Fête de la Musique. Les Nuits blanches de 2009 et de 2010 ont connu des débordements et des incidents remarquables liés à une consommation excessive d'alcool. Les péripéties de violence et d'alcoolisation démesurée qui ont entaché cet événement phare du marketing urbain de la ville ont suscité de l'émoi parmi les responsables politico-administratifs locaux.

Le phénomène « skins party » des discothèques et les soirées privées

Le phénomène « skins party », inspiré de la célèbre série télévisée britannique diffusée sur Canal + et nouvelle mode festive en France, se diffuse en Lorraine depuis 2009. Sous l'impulsion des sociétés d'événementiels, ces soirées se multiplient dans certaines discothèques de la région et plus particulièrement dans celles qui ciblent un public d'adolescents à la limite des 18 ans. Elles sont glorifiées par ceux qui sont à la recherche de la « démesure sans limite », mais aussi vilipendées par d'autres qui dénoncent son aspect SAD (Sexe, Alcool, Drogues). L'information sur ces soirées circule

¹ Source : Ville de Metz (35 000 personnes en 2008, 70 000 en 2009 et 110 000 en 2010).

par les réseaux sociaux, notamment Facebook, et sur un site dédié (www.skinspartyloorraine.fr). Des extraits vidéo des soirées les plus courues sont diffusées par les organisateurs sur YouTube.

La privatisation temporaire des discothèques est un autre phénomène qui tend à s'amplifier, même s'il est de pratique plus ancienne. Ce sont, par exemple, des soirées étudiantes organisées pour marquer le début (soirées d'intégration) ou la fin d'une année universitaire ou d'une grande école. Dans ce cas, les organisateurs préfèrent négocier avec un patron de club ou de discothèque pour ordonnancer la manifestation et la soustraire ainsi aux contraintes imposées par les lieux plus institutionnels. Mais ce choix peut aussi correspondre à la célébration d'événements plus personnels, comme un anniversaire par exemple.

Enfin, de nombreuses soirées adolescentes sont organisées au domicile familial de leur promoteur avec la connivence de leurs parents. Plus ou moins bien informés sur les consommations pendant ces fêtes, mais redoutant surtout les risques d'accident de la route, les parents acceptent ou incitent leurs enfants à faire la fête chez eux et à y héberger leurs amis pour la nuit. Peu d'information rassemblée de manière organisée est disponible sur ces pratiques, hormis quelques témoignages spontanés recueillis ici ou là. La complicité des parents dans l'organisation de la fête et la consommation de boissons alcoolisées est alors évoquée, certains se chargeant même de l'approvisionnement « autorisé ». Mais ce ravitaillement parental peut apparaître largement insuffisant et complété dès lors que les jeunes ne sont plus sous le regard d'adultes.

Pour être complet par rapport à la scène festive locale, il faut aussi rappeler la transhumance du samedi soir qui conduit des milliers de jeunes mosellans dans des discothèques luxembourgeoises ou sarroises. Ce phénomène semble toutefois s'atténuer depuis quelques mois, d'après certains témoignages des services de police chargés des contrôles sporadiques d'alcoolémie de conducteurs français au moment de leur retour nocturne. Des organismes de prévention et de réduction des risques des pays frontaliers de la Grande Région se sont associés pour coordonner leurs interventions en vue d'intégrer cette dimension transfrontalière dans leur programme d'interventions¹.

L'alcoolisation massive : une préoccupation des pouvoirs publics

La scène festive de type free-parties continue donc de se rétrécir en Moselle. Les amateurs de ces fêtes, mais aussi les Sound-systems mosellans, investissent les opportunités plus fréquentes des départements voisins et des régions bordant la Lorraine (Alsace, Champagne-Ardenne). La police et la gendarmerie du secteur de Metz reconnaissent volontiers que les free-parties ne constituent plus pour eux une préoccupation. Elles se montrent aujourd'hui davantage attachées à la consommation d'alcool pendant les grandes manifestations publiques, comme la Nuit Blanche, ou des fêtes souvent improvisées en dernière minute, notamment dans les milieux étudiants, et dont les répercussions se traduisent en termes de sécurité routière et de santé publique.

La prise en compte de la problématique de l'alcoolisation massive pendant les manifestations festives du week-end est présente aujourd'hui dans les différents secteurs de l'action publique. Elle ne se limite pas aux organismes de prévention de l'alcoolisme, de la réduction des risques ou, plus

¹ Il s'agit du projet MAG-Net, cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IVA. Ce projet vise « *la promotion du bien-être et la prévention des assuétudes en milieu scolaire et festif auprès d'un public jeune et à risque* ». Il rassemble des acteurs de Belgique, de France, du Grand Duché de Luxembourg et d'Allemagne.

généralement, au monde sanitaire. A Nancy, les Universités, la préfecture, la police, la protection civile, la communauté urbaine, les associations d'étudiants et différents partenaires du monde de la santé ont défini une charte de bonnes pratiques pour prévenir la consommation d'alcool au cours de soirées étudiantes et des fêtes d'intégration. Les organisateurs de fêtes sur les campus universitaires de l'agglomération doivent s'engager à respecter cette charte pour que leur manifestation soit autorisée. La même démarche est engagée à l'Université de Metz, sachant que la fusion des différentes universités lorraines en un seul établissement public en 2012 facilite une certaine uniformisation des modalités et recommandations.

Ce souci d'une politique volontariste pour prévenir les consommations excessives d'alcool ne se limite pas aux soirées étudiantes. Les discothèques et bars des centres urbains sont également concernés. La Communauté urbaine du Grand Nancy s'appuie sur l'expérience de la charte universitaire pour l'étendre dans ses principes aux débits de boissons permanents et commerciaux. Une expérience similaire est menée à Metz en lien avec la préfecture de la Moselle, les syndicats des cafetiers, gérants de discothèques, la compagnie locale de taxis et autres professionnels de la nuit.

L'évolution de la scène festive locale et l'ordre des priorités donné aujourd'hui par les pouvoirs publics par rapport à leurs préoccupations sur la consommation de produits addictifs pendant les fêtes va conduire les organismes spécialisés dans la réduction des risques à faire évoluer leur stratégie d'intervention.

La raréfaction des free-parties, la modification des publics des fêtes de ce type qui subsistent et l'élargissement de l'espace festif obligent à diversifier les modalités d'approche et d'intervention pour tenir compte de l'importance de l'alcoolisation massive, mais aussi de l'hétérogénéité sociale des jeunes concernés et de leurs pratiques de consommation. La multiplicité des acteurs intervenant dans l'organisation et l'encadrement des différentes formes de fête contraindra certainement aussi à « démedicaliser » la prévention des conduites addictives en milieu festif. La plupart des professionnels de la nuit du secteur commercial se défient des structures médico-sociales de prévention, surtout lorsqu'elles sont d'abord connues sur le champ des drogues illicites. Cette résistance s'observe aussi chez les promoteurs de manifestations culturelles à grand public, comme la Nuit Blanche par exemple. Ils craignent l'altération de leur objectif artistique et de marketing urbain par des actions trop visibles sur le champ de la prévention des consommations excessive d'alcool.

Les usagers des structures « Bas Seuil » et les populations observées en milieu urbain

Les cinq CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques) lorrains accueillent des personnes très désocialisées, en situation de grande précarité. Les statistiques annuelles d'activité de ces établissements rappellent que ce public est majoritairement masculin (8 hommes pour 2 femmes). Mais, comparé aux données nationales, le public lorrain est plus jeune : un quart est âgé de moins de 25 ans contre 18 % pour la France. Il vit moins souvent en squat que ceux accueillis par les établissements similaires au niveau de l'ensemble de la France. Ses revenus proviennent moins fréquemment de minima sociaux et davantage d'allocations chômage. Plus souvent sous traitement de substitution au Subutex®, il regroupe aussi plus d'injecteurs consommant de l'héroïne qu'au niveau national.

Les intervenants des CAARUD observent des évolutions qui peuvent être similaires d'un territoire à l'autre en Lorraine mais qui sont exprimées avec plus ou moins d'accentuation. A Nancy, par exemple, un des deux centres note une augmentation conséquente de la fréquentation féminine qui le conduira à ouvrir prochainement un accueil spécifique réservé aux femmes. A Metz, cette question est également à l'ordre du jour depuis quelques années, mais en 2010 c'est la prise en charge des polyconsommateurs les plus précaires souhaitant entrer dans un protocole de substitution par la méthadone qui est davantage discuté. L'objectif est d'adapter les pratiques professionnelles aux comportements et profils des usagers les plus désocialisés du CAARUD, souvent en situation d'errance avec des rapports difficiles au fonctionnement des institutions médico-sociales.

Les usagers habituels des CAARUD ne représentent toutefois pas la diversité des populations en voie de désocialisation qui, en milieu urbain, peuvent être concernées par des consommations de produits stupéfiants. C'est pourquoi un travail de rue est organisé, sous forme de maraudes, pour aller au devant des usagers de drogue les plus désocialisés, sur leur lieu habituel de vie. Les personnes rencontrées dans ces circonstances vivent le plus souvent de mendicité ou de prostitution. Plusieurs établissements d'hébergement d'urgence où elles peuvent trouver refuge ne sont ouverts qu'à partir de 18 h le soir jusqu'au lendemain matin 8 h. Ce qui les oblige à une errance urbaine pour occuper le temps.

Le Subutex® est certainement le produit le plus fréquemment consommé par ce public en errance, souvent en injection. L'usage de buprénorphine haut dosage (BHD) ne traduit pas forcément une préférence par rapport à la diversité des produits disponibles, mais peut-être un choix contraint par leurs conditions de vie : « *Pour ceux qui vivent dans la rue, il est plus facile de se procurer du Subu que de l'héroïne. Il y a moins de risques à faire de mauvaises fréquentations. Ensuite, le Subu c'est nettement moins cher. Il peut même être gratuit sur ordonnance* » [témoignage d'un usager]. Les intervenants en milieu urbain insistent pour leur part sur la polyconsommation où trois produits principaux sont utilisés : alcool, cannabis et Subutex®.

Les publics des CAARUD ou en errance urbaine fréquentent peu les espaces festifs de type free-parties. Lorsqu'ils le font, les plus marginalisés d'entre eux peuvent présenter des besoins auxquels les associations de prévention et de réduction des risques présents sur les fêtes ne peuvent que partiellement répondre. A titre d'illustration, on peut citer l'expérience vécue par une équipe de prévention sollicitée, au cours d'une free party, pour des Stéribox par un petit groupe de jeunes manifestement en errance. Ce groupe de teufeurs était venu à la fête en compagnie de leurs enfants âgés de quatre et cinq ans. Il a fallu improviser une garde et un hébergement pour ces enfants pour que leurs parents puissent participer à la fête.

Le signalement de mortalité par surdose parmi les populations observées en milieu urbain n'atteint plus les fréquences connues, de manière inattendue, en 2008. Les personnels des CAARUD de Metz signalent trois cas dont ils ont pu avoir connaissance. Ceux de Nancy n'en constatent pas. Les décès messins semblent être dus à une consommation d'un mélange de produits (méthadone, benzodiazépines, cocaïne et alcool ; benzodiazépines et alcool).

L'année 2010 aura aussi été marquée par l'interrogation portée par des collectivités territoriales sur l'opportunité de l'ouverture d'un centre d'injection supervisée. La publication en juin de cette année

du rapport de l'INSERM intitulé « Réduction des risques chez les usagers de drogues¹ » a en effet réactualisé le débat sur les salles d'injection et cela d'autant plus que les intervenants en toxicomanie connaissent les expériences de ce type qui ont cours au Grand Duché de Luxembourg ou à Sarrebruck. À Nancy, le président de la Communauté urbaine, maire de Nancy, a demandé à ses services d'animer un groupe de travail et de propositions sur cette éventualité. A Metz, la municipalité a commandité une étude qui lui a été remise sur ce sujet en vue d'en mesurer les besoins et les enjeux. La réflexion ainsi engagée est toujours en cours, au moment où ce rapport est rédigé.

¹ Centre d'expertise collective de l'INSERM, Réduction des risques chez les usagers de drogues, Synthèse et recommandations, INSERM juin 2010.

Les produits psychoactifs

Les usages d'opiacés

Usage d'héroïne

Par rapport à 2009, l'usage d'héroïne semble rester stable pour l'ensemble de la Lorraine. Mais cette constance doit être située dans une dynamique temporelle, car elle traduit une forte progression par rapport aux années 2003-2005. Les données de l'OCRTIS montrent une baisse de 9 % des interpellations pour usage simple d'héroïne pour l'ensemble de la France métropolitaine entre 2008 et 2009. Ce n'est pas le cas en Lorraine, où la progression est de + 12 % en Meurthe-et-Moselle et de + 5 % en Moselle, pour la même période. Mais si on prend comme référence l'année 2003, les ILS ont été multipliés par trois en Lorraine quand elles n'ont que doublé au niveau national.

Au-delà de ces fluctuations annuelles, trois départements lorrains forment avec la Haute-Marne, département voisin, une configuration particulière au regard de l'importance des ILS pour usage simple d'héroïne rapportée à la population des 20-39 ans. Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges et Haute-Marne sont, en effet, les quatre départements français où le taux d'ILS pour 100 000 personnes de 20 à 39 ans sont les plus élevés. Ce sont quatre départements contigus. Leur proximité avec la Belgique et les Pays-Bas est l'explication la plus probable pour comprendre cette situation. La Moselle se situe pour sa part en douzième position pour le taux d'ILS pour usage d'héroïne, mais en première place lorraine pour les ILS liées à l'usage simple de cocaïne.

La situation frontalière de la région facilite la circulation d'héroïne. Les saisies et interpellations menées dans le cadre du partenariat engagé entre la police et les douanes des pays frontaliers est un indicateur de cette disponibilité locale du produit en provenance des régions voisines. Entre avril et novembre 2010, par exemple, un réseau de 18 trafiquants a pu être démantelé. Ses ramifications s'étendaient en Meurthe-et-Moselle, Moselle, Luxembourg, Belgique et Hollande.

Cette disponibilité frontalière de l'héroïne ne doit pas pour autant être perçue comme circonscrite aux grands axes routiers qui relient le Nord de l'Europe au Sud. Elle se diffuse bien au-delà vers les zones les plus rurales de la région. C'est le cas pour le département de la Meuse, comme cela a été évoqué précédemment, mais aussi pour des secteurs comme le Saulnois, situé à proximité de la Meurthe-et-Moselle, sur l'axe Metz-Strasbourg. Au printemps 2010, ce territoire rural a connu une saisie de près de 20 kg d'héroïne destinée au marché local.

Les quatre départements lorrains sont donc concernés par l'accentuation de la consommation d'héroïne au cours de ces six ou sept dernières années. Au-delà des statistiques sur les ILS, les observations recueillies dans le cadre du dispositif TREND montrent que c'est la Meurthe-et-Moselle qui semble le département le plus touché en Lorraine, suivi par la Meuse où la consommation d'héroïne est devenue une préoccupation affirmée et fortement affichée des pouvoirs publics et des services de santé.

Dans les free parties, l'héroïne est assez souvent présente, mais de manière très discrète. Ses éventuels usagers ou revendeurs font preuve d'une certaine pudeur car le produit est mal vu par les teufeurs. Son trafic reste donc peu visible par crainte de l'opprobre des participants à la fête. On peut le trouver plus facilement sur les parkings avoisinants. Sur le lieu musical de la fête,

l'information sur sa disponibilité ne peut souvent s'obtenir que par la connaissance de personnes présentes concernées par ce type de consommation.

En fin de soirée, au petit matin, les revendeurs se montrent quelquefois plus entreprenants en tentant d'écouler la fin de leur stock en s'adressant directement à des consommateurs supposés et repérés très subjectivement d'après leur allure. Mais les usagers habituels d'héroïne évitent généralement d'en acheter sur les lieux festifs. Ils estiment que le produit alors disponible est de mauvaise qualité. Les ventes concernent donc plutôt des usagers peu habitués aux opiacés ou ceux qui ont un bas niveau d'exigence par rapport à la qualité du produit.

Il en va tout autrement en milieu urbain où l'héroïne est accessible de manière plus ostentatoire dès lors que la personne intéressée connaît les endroits de la ville ou de l'agglomération où il peut s'en procurer. Quiconque peut en acheter en moins d'une demi-heure si, au départ, il est bien orienté par rapport à la géographie locale des lieux de revente. La disponibilité de l'héroïne semble toutefois avoir été un peu contrariée à partir de juin 2010.

En milieu rural, comme la Meuse, les autorités judiciaires et de gendarmerie signalent la propagation de l'usage du produit dans des communes peu peuplées, avec des cas de consommation, peu nombreux mais emblématiques, touchant des jeunes de 15 ans.

L'héroïne la plus facilement disponible en Lorraine reste la brune, comme pour les années précédentes. La blanche, bien que recherchée, est rarement disponible.

Facilement disponible et accessible, l'héroïne se vend à des prix différents selon les centres urbains. A Nancy, elle peut être acquise entre 10 et 25 € le gramme, avec un prix moyen de 15 € le g. Elle a même pu être achetée à 7 ou 8 € le g, dans des cas relativement rares. Dans les Vosges, elle se vend entre 20 et 30 € le g à Épinal, Saint-Dié ou Remiremont. À Metz, le prix courant se situe autour de 40 € le g avec des variations qui se situent entre 25 et 60 €. Au cours du festival meurthe-et-mosellan déjà évoqué, on pouvait trouver une héroïne « de qualité » à 60 € le g. Elle était présentée comme « excellente » par ses revendeurs. Son analyse dans le cadre de SINTES a montré qu'elle avait un taux de pureté de 30 %, ce qui est très élevé.

Comment expliquer ces différences de prix ? Une première explication renvoie au constat de la plus grande disponibilité du produit sur l'agglomération nancéienne, ce que laissent également comprendre les statistiques sur les ILS évoquées précédemment. Une autre raison tient certainement à la qualité de l'héroïne qui serait moins bonne à Nancy qu'à Metz, si on s'en tient aux témoignages des usagers comme celui qui est rapporté ci-dessous.

« Pour l'héroïne, à Nancy, il y a beaucoup de saletés qui tournent. On trouve partout de « la com » (appellation de l'héroïne commerciale) à 10 € le g au détail, avec une teneur à 1 % d'héroïne. En Hollande, on peut l'acheter entre 5 et 25 €. En rentrant à Nancy, les revendeurs font quatre grammes de poudre avec un d'héroïne. Le produit de coupe peut s'acheter à 0,90 centime le g.

A Nancy, les gens n'achètent pas les produits au-delà de 20 €. Ils préfèrent se mettre des « poutres » avec pas grand-chose. Je connais un gars qui recoupe sa propre came, pour avoir plus de matos à sniffer. Des rails que l'on sent bien passer. C'est psychologique... C'est aussi une façon de gérer son petit stock. Ça donne l'impression d'en avoir plus. Il faut savoir que la « trop bonne » est grasse. C'est peut-être galère à injecter, mais c'est beaucoup mieux que « la com ».

Bien sûr c'est plus cher... De 20 à 40 € le g. Mais pour y avoir accès, il faut déjà connaître [Un usager de Nancy].»

Si l'idée d'un lien entre la qualité perçue de l'héroïne et son prix d'achat est a priori facilement recevable pour le néophyte, elle n'est pas pour autant aussi aisée à démontrer. Les analyses des produits recueillis localement dans le cadre du dispositif SINTES¹ de l'OFDT montrent que la poudre la plus chère vendue en Lorraine n'est pas systématiquement celle qui présente le taux de pureté en héroïne le plus élevé.

Ainsi, parmi les tous derniers relevés faits à partir d'héroïne collectée en Lorraine, on trouve une poudre achetée à 75 € le g. avec un taux de pureté de 0,4 %. A l'opposé de l'échelle des prix, une poudre acquise pour 15 € le g. présente le même taux de pureté à 0,4 %. Dans les prix moyens, on observe des échantillons à 30 € le g. avec un taux de pureté à 19 %. On peut aussi rappeler l'échantillon prélevé au cours d'un festival avec un taux de pureté à 30 % et dont le prix était de 60 € le g. A titre de comparaison, on peut évoquer que la pureté moyenne s'élevait à 7,1 % pour les échantillons collectés pour SINTES par l'OFDT, en 2008².

Bref, il n'y a pas de corrélation établie entre le prix d'achat d'un gramme d'héroïne et sa teneur objective en pureté. Mais dès lors qu'on compare les lieux d'achat entre eux, l'héroïne obtenue à Nancy est plus fréquemment moins pure que les spécimens en provenance de Metz. Mais, pour les deux villes, on observe des variations importantes de prix pour un même taux de pureté. Toujours est-il que la qualité perçue par les usagers habituels dans leur comparaison entre les deux cités conduit certains d'entre eux à s'approvisionner de préférence à Metz, même s'ils doivent payer plus cher que dans leur ville de résidence.

Les appellations utilisées par les consommateurs d'héroïne pour désigner le produit sont dans la continuité à l'identique de ce qui avait pu être constaté les années précédentes. Les désignations les plus courantes sont censées qualifier le niveau d'excellence attendue du produit, un peu comme peut le faire une marque. Lorsque les usagers parlent de « la com », ils évoquent l'héroïne la plus commune et la plus commerciale du marché. En général, les plus avertis ne l'apprécient guère car ils la suspectent d'être coupée avec de la codéine ou même qu'elle soit remplacée par cet autre opiacé³. Sous les noms de « chmak », « brown », « rabla », « bourrin », « came », on trouve de

¹ Le dispositif SINTES (Système national d'identification des toxiques et substances) vise à apporter une meilleure connaissance du contenu toxicologique des drogues illicites circulant en France. Il comporte un volet observation qui apporte un éclairage sur les produits illicites circulant en France, et un volet veille qui s'inscrit dans une perspective de santé publique et cherche à détecter la présence dans les produits illicites de substances nouvelles ou inattendues particulièrement nocives.

² Voir à ce sujet : Lahaie (E), Cadet-Tairou (A.), Janssen (E.), *Composition de l'héroïne et connaissance des usagers - Résultats de l'enquête SINTES Observations*, Saint-Denis, OFDT, 2010, 35 p.

³ Cette représentation est à mettre en parallèle avec l'analyse produite par l'OFDT sur « composition de l'héroïne et connaissance des usagers » (étude déjà citée) : « Dans 8 poudres sur 10, différentes molécules intermédiaires produites lors de la fabrication d'héroïne à partir de l'opium sont identifiées. Certaines comme la 6-MAM, la codéine et la morphine possèdent des propriétés psychoactives mais sont présentes en quantité négligeable (tellement qu'elles sont en dessous du seuil de dosage). La présence de ces molécules n'induit pas, dans ces quantités, d'effet psychoactif supplémentaire. »

l'héroïne brune, jugée de qualité moyenne par les usagers, coupée avec différentes substances médicamenteuses, notamment de la caféine ou du paracétamol. Lorsque les consommateurs parlent de « points noirs », ils font référence à une héroïne qu'ils considèrent de très bonne qualité. Les points noirs, visibles à l'œil nu, seraient des résidus d'opium.

Le mode d'administration de l'héroïne varie en fonction des publics, de ses motivations et du lieu de consommation. Le produit peut être sniffé, fumé ou injecté.

Avec le sniff, le produit est d'abord méticuleusement écrasé au plus fin possible sur une surface rigide et bien lisse, avec une carte de crédit par exemple. Le rituel de broyage est quelquefois considéré par les habitués comme une manière de tester la qualité (« *Un signe de bonne qualité de la poudre est qu'elle est plus dure à écraser avec la carte* » [un usager].) La poudre ainsi broyée est alignée puis inhalée avec une paille. Un rail de 10 cm contient entre 0,2 et 0,5 g d'héroïne. Des associations de réduction des risques distribuent des carnets de « Roule Ta Paille » qui contiennent des feuillets cartonnés qui, une fois détachés, se roulent pour former des pailles destinées au sniff de produits psychoactifs. En papier, la paille ne peut pas être réutilisée. Elle est à usage unique et personnel, ce qui présente un avantage par rapport à des pailles en plastique qui peuvent être partagées et, dans ce cas, être un vecteur de transmission de maladie infectieuse.

Ce mode de préparation et d'administration peut se faire assez rapidement (moins de 5 minutes d'après des usagers) dans une relative discrétion. C'est pourquoi il est préféré par les consommateurs d'héroïne dans les rassemblements festifs. La préparation pour une injection est plus difficile à réaliser lorsqu'on est dans une foule, sauf à s'en exclure pour un temps plus long et dans un endroit pas toujours facile à trouver. Le sniff est également considéré comme une pratique plus facilement tolérée par l'environnement immédiat des fêtes qui ne saura pas quel produit est ainsi consommé (cocaïne ou héroïne).

La fumette se pratique en inhalant ou avalant, à l'aide d'une paille, les vapeurs de l'héroïne chauffée sur le côté mat d'un bout de feuille d'aluminium. On appelle cela aussi « chasser le dragon ». La paille peut être fabriquée avec un bout d'aluminium. Elle doit être suffisamment longue pour éviter de se brûler.

« En fumette, pas besoin de préparer le produit. Je le place dans la feuille d'alu pliée en deux, je chauffe sous la pliure et j'aspire la fumée avec une autre feuille d'alu pliée spécialement pour cela. Au bout de quelques prises, je déplie la feuille ayant servi à aspirer et je récupère les résidus de produit accumulés à l'intérieur. Cette préparation ne prend pas plus de 5 mn » [un usager].

La fumette procurerait des effets plus rapides et plus intenses, encore que certains usagers n'en apprécient pas toujours le goût. Fumer de l'héroïne semble plutôt rare parmi les consommateurs de ce produit au cours de fêtes.

La part d'injecteurs est difficile à évaluer en milieu festif, en raison de sa faible visibilité. Si elle se pratique, l'injection se fait de manière discrète en raison de son image très négative dans les rassemblements de fête. Elle peut être pratiquée, par exemple, dans une voiture garée sur le parking, mais aussi quelquefois dans un buisson, loin de tout regard, dans la pénombre et dans des conditions difficiles de réalisation du geste. Pour autant, l'injection intraveineuse est pratiquée en milieu festif, sans qu'on puisse quantifier cette pratique. Les seuls indicateurs dont on dispose portent sur les données de distribution de Stéribox par les stands de réduction des

risques (RDR) installés dans les fêtes. D'après le service En Amont du CMSEA et son activité de RDR, la distribution de seringues pourrait concerner 10 à 15 % des consommateurs d'héroïne présents sur les teufs d'envergure, soit environ un peu plus ou un peu moins de 3 % des teuffeurs.

Le rituel de la préparation d'une injection peut légèrement varier d'un usager à l'autre, mais les gestes de base restent les mêmes, comme l'illustrent les deux témoignages suivants :

« Si le produit est foncé, je trouve ça rassurant, c'est un signe de bonne qualité. Je n'ai pas toujours l'occasion de me laver les mains avant. En général, je ne fais jamais une injection en étant seul. J'utilise les kits d'injection classiques. Le produit est dilué dans de l'eau stérile avec du citron ou de l'acide citrique. Cette étape passée, je chauffe dans une cuillère jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de caillou. Je n'emploie pas de Stérifilt, je préfère le faire avec du coton, car je peux le réutiliser en cas de pénurie de moyen (je fais la manche et ça ne marche pas toujours).

La désinfection du point d'injection dépend des conditions où je me trouve. Par contre, je désinfecte systématiquement après. Le site d'injection est choisi en fonction de l'état de mes veines, en général dans le bras. C'est quelqu'un qui me pique, car je n'aime pas faire ça. On fait toujours une tirette pour voir si on est dans la veine. Le garrot je ne l'utilise pas systématiquement. J'utilise assez souvent du Cicatril (crème cicatrisante rapide) pour éviter les abcès » [usager d'un CAARUD].

« Je prépare généralement le produit à injecter pour ma copine et moi. J'ai une petite boîte pour mon matos qui me sert aussi de tablette. Pour faire ma dinette (ma préparation) mon matériel est composé d'une cup (le récipient NDLR), d'une eau EPPI¹, d'un citron, deux pompes à insuline, un briquet, un garrot. Pour moi, la cup, l'eau et la seringue sont à usage unique.

J'ouvre mon quépa² avec un couteau, je n'écrase pas le produit, même si c'est des cailloux. Je mets quatre à cinq gouttes de citron dans la cup, je rajoute 1 cc³ d'eau que j'ai tirée de la fiole avec ma seringue. Je mets mon produit, je chauffe jusqu'à ébullition, je rajoute mon coton que je pique sur le côté plat, je mélange et j'aspire. Quand tout est tiré, j'ai 1 cc dans la seringue. Je retire le piston pour remplir la seringue de ma copine.

Je mets systématiquement un garrot, je ne me nettoie pas la zone d'injection mais il m'arrive de me lécher la peau avant ou après. Je lèche aussi l'aiguille pour connaître la qualité de la came.

J'injecte dans les bras ou au niveau du tibia. Je fais une tirette, parfois plusieurs fois quand le produit se fige et ensuite j'envoie tout d'un coup. A la fin de l'injection, je ne mets pas de tampon post injection » [usager d'un CAARUD].

En CAARUD, 80 % des usagers s'injectent de l'héroïne. Les professionnels de ces centres soulignent l'augmentation de cette pratique. Les statistiques de distribution de seringues du CAARUD Les Wads marquent effectivement une progression continue du nombre de seringues distribuées annuellement. En 2010, 17 800 seringues ont été distribuées (6 600 Stéribox -matériel pour deux injections – et 4 600 seringues à l'unité), ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

¹ EPPI = Eau Pour Préparation Injectable

² Quépa ou kepa (argot) : Paquet, enveloppe dans laquelle est distribuée la drogue. Terme utilisé pour l'héroïne et la cocaïne.

³ Cc = centimètre cube. 1 cc = 1 millilitre (ml)

Les professionnels des CAARUD observent que les injections dans le pli de l'aîne devenaient de plus en plus fréquentes, notamment chez les nouveaux injecteurs qui y voient une localisation plus discrète que celle du bras.

Pour enrayer cette recrudescence de l'injection d'héroïne, certains CAARUD conseillent aux injecteurs de privilégier la pratique de la fumette. Pour inciter le recours à cette alternative et encourager l'abandon de la voie injectable, ils distribuent des feuilles d'aluminium adaptées pour fumer de l'héroïne ou du crack et distribuées commercialement sous l'appellation « feuilles pour chasser le dragon ». Ce choix est aussi déterminé par un constat sur une moindre vigilance des consommateurs à l'égard des risques de transmission infectieuse : *« On remarque qu'au niveau de la réduction des risques, le petit matériel est très souvent réutilisé (récipient), voire même pas utilisé du tout (tampon et alcool). Ainsi, par exemple, une personne vient chercher 30 seringues, mais ne demandera que 10 cups, 10 tampons, 20 eaux. Sur le CAARUD, notre discours est pourtant simple : pour une injection, il faut une seringue, un récipient, une ampoule d'eau stérilisée, un tampon »* [éducateur CAARUD].

Cette moindre vigilance par rapport aux risques infectieux est amplifiée chez les usagers les plus précarisés et les plus désocialisés : *« À Nancy les personnes en galère, se font les cotons qui traînent dans les parkings... Pas mal d'échanges et de transactions se font dans des parkings de la ville. Les usagers testent leurs achats sur place et jettent le coton. Les zonards du centre-ville connaissent cette pratique et vont récupérer les cotons parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer du vrai matos. Non seulement ils sont déjà dans la misère, mais en plus ils prennent des risques importants en termes infectieux. Notre discours sur la réduction des risques a du mal à passer. Ils disent ne pas pouvoir faire autrement»* [éducateur CAARUD].

Pour éviter les partages accidentels, les structures proposent des seringues à piston coloré qui sont commercialisées avec des stéricup assortis aux mêmes couleurs¹ sous le nom commercial de Nevershare®. La teinte permet en effet d'individualiser plus facilement le matériel. Ce type de seringue est toutefois diversement apprécié, en raison de la taille plus courte de l'aiguille et de sa finesse. En 2010, plusieurs incidents ont été signalés. L'aiguille a été cassée dans la veine au moment de l'injection, sans possibilité de la récupérer.

Les effets recherchés par la consommation d'héroïne ont été maintes fois décrits dans les précédents rapports du site TREND de Metz. On n'observe pas de variation sur ce sujet. On peut les rappeler en les synthétisant.

Les réactions attendues dépendent pour partie du mode d'administration de l'héroïne. Ceux qui en font usage par injection intraveineuse évoquent fréquemment le « flash » qu'ils ressentent au bout d'une dizaine de secondes. Ce « flash », que d'aucuns qualifient « d'orgasmique », correspond à des phénomènes physiques (tachycardie, vasodilatation périphérique, bouffées de chaleur) suivis de sensations d'euphorie, d'apaisement, de détachement et de rêve éveillé qui peuvent durer quelques heures. Mais les usagers soulignent que cette sensation de « flash » n'est

¹ « Hépatite C : il suffit d'une erreur pour se contaminer. Ne vous trompez plus, choisissez votre couleur ». Slogan proposé par le site www.apothicom.com pour promouvoir l'usage des seringues colorées.

ressentie que pour les toutes premières injections. Pour ceux qui sont en situation de dépendance, l'injection d'héroïne provoque un soulagement des symptômes du manque.

Dans le cas d'autres modes d'administration (sniff, fumée), les usagers parlent également des effets du produit sur leur humeur en provoquant un état d'euphorie et de plaisir qui, selon les cas, peut pallier leur angoisse ou leur mal-être (« *Ca fait planer* », « *On oublie les soucis et les problèmes de la vie quotidienne* », « *Cela procure un bien-être mental et physique, avec pour certains une augmentation de leur énergie* ».)

Tous ces effets sont variables selon la qualité et la quantité de produit consommé. Leur durée varie selon le degré d'accoutumance de l'utilisateur : de 8 heures pour un consommateur occasionnel à 2 h pour un usager intensif. Pour une personne fortement dépendante à l'héroïne, les injections peuvent se multiplier au cours d'une même journée jusqu'à une dizaine ou davantage.

Avec de l'héroïne consommée en sniff, la montée est présentée comme étant beaucoup plus douce qu'avec une injection et les sensations ressenties seraient de plus longue durée. Mais ce mode d'administration présente également des inconvénients : risque de perforation de la cloison nasale, nez qui coule et tics associés à ce désagrément.

La consommation d'autres produits stupéfiants associés à l'héroïne est courante. Différentes associations sont observées :

- Après une consommation de champignons hallucinogènes, de LSD, d'ecstasies ou de cocaïne pour apaiser la descente (« *Quand je consomme de l'héroïne, c'est pour gérer la descente d'un stimulant ou d'un hallucinogène. Je la fais pour mieux passer le moment où les effets des produits se dissipent et où il y a souvent un passage difficile à gérer. Une faible quantité est nécessaire. Je ressens alors une chaleur dans tout le corps, cela m'aide à trouver plus facilement le sommeil et à stabiliser mes humeurs à la fin d'un voyage sous hallucinogène* » [un usager].)
- Avec du cannabis pour prolonger l'effet de l'héroïne.
- Avec des benzodiazépines pour pallier le manque de Rohypnol utilisé ou recherché pour potentialiser les effets de l'héroïne. Ce type d'association de produit renforce les risques de surdose ou peut provoquer des pertes de contrôle de soi avec des possibilités d'amnésie antérograde.
- Avec de l'alcool, en sachant qu'à petite dose cela peut diminuer les effets de l'héroïne et inciter l'utilisateur à augmenter la dose de sa consommation de poudre. A fortes doses, l'alcool aurait tendance à accentuer l'effet sédatif de l'héroïne.

Pour décrire le petit trafic d'héroïne, il faut distinguer le milieu festif et le milieu urbain. En milieu festif alternatif, il y a peu de trafic. Et lorsqu'il existe, il se déploie à la périphérie de la scène musicale, les parkings et campings par exemple. Dans ce cas, les revendeurs se gardent bien de le faire à la criée, comme on avait pu le voir dans les technivals pour la plupart des produits. Les dealers savent que l'héroïne n'est pas un produit bien perçu dans le milieu festif. Ils se contentent de passages furtifs entre les véhicules ou les tentes et privilégient la discrétion.

Hors milieu festif, et selon les centres urbains, la géographie du trafic d'héroïne a pu se modifier au cours de ces deux dernières années. C'est le cas à Metz où l'un des quartiers populaires est devenu, au fil du temps, un lieu emblématique de la vente d'héroïne en Lorraine. Mais les conditions de ce trafic ont évolué depuis 2009. Les effectifs des forces de police affectées à ce quartier ont été

augmentés et complétés par une présence plus intense de cars de CRS et de contrôles d'identité qui peuvent avoir un effet dissuasif sur les clients potentiels.

Au dernier trimestre 2009, à la suite d'appels anonymes, les services de la sécurité publique de Metz, de l'antenne de police judiciaire et du GIR Lorraine ont démarré une enquête pour le trafic de stupéfiants sur ce quartier. Les investigations menées ont permis d'identifier les membres d'un réseau structuré qui parvenaient à écouler environ trois kilogrammes d'héroïne et un kilo de cocaïne par mois. En mai 2010, une vaste opération d'interpellations mobilisant plus de 120 fonctionnaires a permis l'interpellation de 21 personnes directement impliquées.

Le renforcement des contrôles policiers a modifié les pratiques de deal. En 2009, les observateurs de terrain s'accordaient pour dire que cette nouvelle donne avait obligé les dealers à réorganiser leur trafic. Les plages horaires de vente plutôt visible auraient été réduites pour se limiter à 12 h – 14 h et à 18 h – 22 h (au maximum). Mais surtout, surtout, le trafic se serait déplacé et aurait changé ses modalités de vente. En 2010, les témoignages recueillis insistent davantage sur ces deux derniers points, tout en remarquant que le quartier en question reste un lieu d'approvisionnement privilégié, mais avec une moindre visibilité et des pratiques différentes.

On peut d'abord signaler un déplacement des trafics et une plus grande diversification des endroits de revente. Un de ces lieux, devenu provisoirement emblématique du deal de drogues, se situe à 24 km de Metz, dans une ville moyenne (7 500 habitants) de l'ancien bassin sidérurgique. En juin 2011, deux réseaux organisés depuis Metz y ont été démantelés par la gendarmerie. L'un portait sur le trafic d'herbe de cannabis, l'autre sur l'héroïne et la résine de cannabis. Au-delà du fait divers, il faut souligner que les têtes de ces réseaux avaient migré, en 2010, du quartier populaire messin ciblé par la police vers le Nord mosellan. Les arrestations de juin 2011 ont eu des répercussions judiciaires pour des dealers œuvrant depuis trois quartiers messins connus pour leurs possibilités d'approvisionnement.

Les affaires se font de plus en plus par appel téléphonique suivi d'une rencontre avec vente dans des appartements, des parcs publics, des parkings, etc. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il a tendance à devenir dominant pour l'acquisition d'héroïne ou de toute autre drogue illicite en milieu urbain. Les dealers restent toujours localisés sur les quartiers « historiques » du deal, mais la transaction peut se faire ailleurs. Au centre-ville ou au centre-gare par exemple.

Ce changement modifie non seulement les lieux et habitudes de contact entre dealers et consommateurs, il change également les investissements nécessaires pour les revendeurs débutants et ambitieux. Ainsi les listes de numéros de téléphone d'acheteurs potentiels peuvent se monnayer à des prix forts entre dealers. C'est, par exemple, ce qui se passe lorsqu'un dealer est incarcéré et qu'il a pu préserver son ou ses téléphones portables. Et lorsqu'ils partent en vacances ou en week-end, des revendeurs se trouvent des remplaçants temporaires pour assurer la continuité du service.

La facilité d'accessibilité à l'héroïne peut atténuer pour partie les relations de fidélité entre les vendeurs et leurs clients. Mais ce constat ne peut pas être généralisé. Parmi les usagers les plus ancrés dans la consommation, un certain nombre privilégie l'assiduité auprès d'un seul et même revendeur :

« Depuis au moins dix ans, je me fournis auprès du même réseau d'usagers-revendeurs. Ils achètent le produit à Rotterdam entre 8 et 12 euros le gramme d'héroïne. Ils me le revendent à vingt cinq – trente euros le g. En général, je prévois pour une journée de consommation et je ne dépense pas plus de 300 euros par mois » [un usager de Nancy].

« J'ai un réseau. Quand je l'appelle, je suis livré à domicile en une demi-heure. Il a toujours ce qu'il faut. Les vendeurs me connaissent et me font crédit si je n'ai pas d'argent. Il n'y a jamais de problème entre nous. Ils me font confiance et moi je sais ce qu'ils me vendent. C'est correct. » [un usager de Metz].

La caractérisation du public usager d'héroïne peut schématiquement s'articuler sur une typologie à double face. D'un côté, un public précarisé (six sur dix usagers environ) dont le profil s'apparente à celui des CAARUD (chômeurs de longue durée, jeunes en errance, zonards, etc.) et dont l'âge se situe le plus fréquemment entre 30 et 40 ans. D'un autre côté, des personnes en grande majorité actives (peu d'étudiants, des apprentis, des salariés), plus jeunes (18-30 ans), moins dépendantes du produit, avec des consommations nettement moins répétées que pour les personnes précarisées.

En milieu festif, l'image de l'héroïne reste globalement fortement négative et associée à la toxicomanie et au risque de surdose lorsqu'elle est injectée. Ce rejet de l'héroïne cible prioritairement les injecteurs. Il est moins prononcé pour les consommateurs par sniff.

Le discours des usagers se nuance. Le produit est à la fois vanté pour le bien-être qu'il peut procurer. Mais les critiques fusent aussi chez les consommateurs qui, certes se plaignent de la dégradation de la qualité, y voient un produit « vicieux » qui « *apporte un peu de bien-être à un moment donné, mais qui peut conduire très vite au dérapage* ». C'est pourquoi une partie des consommateurs revendique positivement sa consommation d'héroïne, et une autre partie vit cet usage sur le mode négatif.

Les effets de la consommation d'héroïne dépendent d'abord du mode d'administration. Pour ceux qui pratiquent l'injection, les conséquences sur leur état de santé n'ont guère changé au cours de ces dernières années, hormis les risques amoindris d'infection par le VIH ou l'hépatite C par l'usage de matériels appropriés distribués par les centres de réduction des risques. On rappellera que la pratique répétée de l'injection occasionne des nécroses du système veineux et des thromboses. Par contre les risques infectieux liés aux pratiques de partage de seringue sont en nette diminution.

Pour les autres modes d'usage, on a déjà signalé les années précédentes les risques de perforation de la cloison nasale pour ceux qui consomment l'héroïne en sniff.

Les risques sanitaires ne sont pas que somatiques. Il faut aussi évoquer ses effets à long terme, lorsque les usagers s'installent dans la dépendance : désocialisation, apathie, troubles de l'humeur. Trois décès par surdose ont été signalés en 2010 à Metz. Il s'agissait de femmes âgées de 25 à 35 ans. Dans chacun des cas recensés, il y avait association de plusieurs substances différentes dans les produits suspectés d'en être à l'origine : héroïne, benzodiazépines et alcool, héroïne et cocaïne.

D'autres cas de surdose, sans issue fatale, sont signalés par le service des urgences psychiatriques de l'hôpital de Metz. Mais ils sont peu nombreux. Face à une telle surdose, les services médicaux hospitaliers administrent un antidote qui nécessite une surveillance médicale de 72 heures. Mais, la plupart du temps, les patients quittent subrepticement l'hôpital dès qu'ils se sentent en meilleur état. Ce qui ne gêne pas le personnel médical, car les toxicomanes ne sont pas toujours bien perçus à l'hôpital général. Et les soignants savent qu'ils les reverront tôt ou tard puisqu'il s'agit le plus souvent de toxicomanes suivis dans un centre de soins avec lequel ils collaborent.

L'usage de médicaments de substitution aux opiacés

■ Buprénorphine haut dosage (Subutex®)

Les dernières statistiques disponibles sur la vente de Subutex® continuent de placer la Moselle en tête du classement français pour la vente de boîtes¹ de ce médicament de substitution pour 100 habitants âgés de 20 à 39 ans. En 2009, 166 780 boîtes ont été vendues en Moselle, ce qui place le département en première position avec 61 boîtes vendues pour 100 habitants âgés de 20 à 39 ans contre 24 pour l'ensemble de la France métropolitaine². D'autres départements lorrains ou proches de la région partagent cette même caractéristique. Parmi les 20 départements en tête de classement, on trouve par ordre d'importance décroissante le Bas-Rhin (2^{ème}), le Haut-Rhin (5^{ème}), la Haute-Marne (6^{ème}), les Vosges (8^{ème}), le Territoire de Belfort (10^{ème}), la Meuse (12^{ème}), le Jura (14^{ème}), la Meurthe-et-Moselle (17^{ème}).

La vente de Subutex® connaît en 2009 une progression de + 9 % en Moselle par rapport à 2008, après deux années de diminution importante et sans pour autant atteindre le niveau de 2006 (84 boîtes pour 100 habitants de 20 – 39 ans). La tendance reste donc à la baisse, au moins pour l'instant.

Une des explications de cette décroissance tendancielle peut être trouvée dans le contrôle exercé depuis quelques années par les médecins-conseils de l'assurance maladie qui convoquent systématiquement tous les assurés bénéficiant d'un traitement au Subutex® avec une posologie de plus de 16 mg/jour. Il reste à voir si la hausse des ventes constatée en 2009 va se poursuivre dans les années à venir. Et de préciser quelle est la part qui revient à une augmentation du nombre d'utilisateurs d'opiacés dans les traitements de substitution et celle qui peut être due à une recrudescence du mésusage de la buprénorphine haut dosage (BHD).

Les observateurs du milieu urbain constatent une augmentation de la vente de Subutex® au marché noir au cours des dix-huit derniers mois. Mais surtout ils insistent sur une modification des pratiques du trafic de ce médicament. Les années précédentes, ils insistaient davantage sur un troc de reliquat de prescription de BHD par des usagers l'ayant acquise de manière légitime du point de vue médical, y compris éventuellement à la suite d'une tactique de sur-prescription. Ce troc servait à se procurer un autre stupéfiant, de la cocaïne par exemple. En 2010, ils soulignent que des ordonnances de BHD sont de plus en plus délivrées à des personnes non dépendantes aux opiacés, aussi bien en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle. On sait qu'une prescription est délivrée pour une durée n'excédant pas 28 jours avec une posologie moyenne entre 4 et 16 mg/jour. Dans ce cas de figure, le produit acquis est cédé à des revendeurs contre une commission de 5 euros la boîte de 7 x 8 mg. Avec une posologie de 16 mg/jour pendant 28 jours, le cédant peut faire un bénéfice de 40 euros par prescription obtenue. La boîte est ensuite vendue au marché noir environ 15 euros au minimum, soit un bénéfice net de 10 euros par boîte vendue. Le prix de vente officiel du Subutex® est de 20 euros les 7 comprimés de 8 mg en pharmacie d'officine.

Le prix au marché noir d'un comprimé de 8 mg Subutex® se situe entre 3 et 10 euros, avec un prix moyen à 5 euros. Une boîte de sept comprimés de 8 mg se vend en moyenne entre 15 et 25 euros. Ces prix sont en augmentation par rapport à 2009 où le prix moyen était de 3 euros le comprimé. Le prix moyen peut être plus bas en cas d'achat en grande quantité. Un témoignage recueilli à Metz

¹ En équivalent de boîtes de 7 comprimés dosés à 8 mg. Source : Siamois, Invs.

² Source : ILLIAD-OFDT

rapporte une acquisition de 40 boîtes pour 500 euros (12,50 € la boîte). En maison d'arrêt ou en centre de détention, les prix sont cinq fois plus élevés que dans la rue.

En Allemagne, où la prescription de Subutex® est davantage encadrée qu'en France, les prix sont nettement plus élevés. Dans la ville frontalière de Sarrebruck, le comprimé est vendu entre 25 et 35 euros. Le prix serait de 50 euros le comprimé de 8 mg à Francfort et à Berlin. Les rapports du site messin de TREND des années précédentes ont déjà souligné le trafic de Subutex® qui existe entre la Moselle et la Sarre (Allemagne) voisine. C'est là également une des explications de l'importance quantitative des ventes de ce médicament en Moselle, comme dans d'autres départements frontaliers avec l'Allemagne (Bas-Rhin, Haut-Rhin).

Les modes d'administration du Subutex® hors prescription sont divers. Le CAARUD géré par l'association AIDES indique que sa file active de 125 personnes est composée de 40 % de consommateurs de BHD acquise au marché noir. La quasi-totalité de ces usagers consomment le produit par injection. Tous les témoignages recueillis vont dans ce sens : c'est la pratique de l'injection qui domine pour les usagers de Subutex® avec une méfiance à l'égard du Sterifilt qui donne un produit translucide et incite à la représentation d'une rétention possible du produit actif dans le filtre.

Les autres modes de consommation ne sont pratiquement pas évoqués par les usagers de ce produit. L'un ou l'autre, mais guère plus, évoque des expériences de consommation de BHD en fumant un peu de poudre d'un comprimé dans une cigarette pour gérer une descente de cocaïne.

Quel que soit le mode d'administration de la BHD, hors prescription, il faut insister sur le fait que les usagers de ce produit préfèrent le Subutex® et rejettent les génériques qui se dissolvent moins bien dans l'eau. Dans certaines villes moyennes de la région, les pharmaciens d'officine privilégient la délivrance de génériques de BHD, ce qui peut entraîner un effet pervers dans la mesure où la demande se déporte alors vers le Subutex® vendu au marché noir.

Produit facilement accessible en milieu urbain, assez souvent consommé en injection par les publics les plus marginalisés, le Subutex® ne jouit pas pour autant d'une image positive chez les usagers qui, aujourd'hui, préfèrent le remplacer par le Skenan s'ils en ont la possibilité. On lui reproche ses effets secondaires (céphalées, troubles digestifs, nausées, vomissements, etc.) et l'impression de solitude au moment de sa consommation (« *Ce n'est pas un produit festif* »). Pour ceux qui n'en consomment pas, l'image qu'ils en ont est encore plus catégorique : « *C'est la drogue du pauvre* », « *C'est une drogue officielle distribuée par l'État* ».

Pour les usages détournés, les effets recherchés par ceux qui sont dépendants à l'héroïne et qui s'injectent la BHD visent d'abord à soulager le syndrome de sevrage aux opiacées (« *Le soulagement est instantané, par contre l'effet est nul* »).

Des associations de buprénorphine haut dosage avec d'autres produits psychoactifs sont quelquefois citées : mélange de Subutex® et d'alcool pour se procurer une « *défonce plus intense et plus longue* ». Le produit peut aussi être utilisé pour atténuer la descente de cocaïne ou de LSD.

Les risques sanitaires de l'injection de BHD sont bien connus et décrits par les centres de soins. Le produit est en effet commercialisé sous une forme galénique qui doit décourager les tentatives d'injection et son excipient comporte des composés non solubles. Pour autant, comme on l'a vu, c'est une pratique fréquente du mésusage. L'injection fréquente de Subutex® entraîne chez les consommateurs des insuffisances et des scléroses du système veineux.

Parler de trafic à propos du Subutex® est certainement abusif, car le produit s'échange ou « se prête » le plus souvent pour dépanner un ami ou un familier. Quelques endroits de Metz (centre-ville et centre-gare) et de Nancy sont des lieux d'acquisition possible. Ce sont généralement les endroits où des gens fortement marginalisés se retrouvent.

■ Méthadone

La méthadone hors prescription est assez disponible sur le marché local, mais guère plus que les années précédentes. Son accessibilité reste toutefois limitée à un cercle de connaissances et dans le cadre de réseaux. Lorsqu'elle est vendue au marché noir ce n'est que très rarement dans un but lucratif et correspond plus à une stratégie de « débrouilles ». Elle circule, en effet, le plus souvent comme produit de dépannage pour compenser les manques liés à l'héroïne.

Le prix de la méthadone au marché noir se situe, en 2010, autour de 7 euros le flacon de 60 mg, contre 1,61 euro en pharmacie sur prescription. Son prix varie de 5 à 8 euros le flacon. Il n'y a pratiquement pas de vente illégale de méthadone en gélule. Les fournisseurs de ce produit au marché noir sont le plus souvent des patients sous substitution bénéficiant d'une sur-prescription par rapport à leurs besoins et qui vendent ou échangent le surplus. La méthadone en gélules, proposée en pharmacie depuis avril 2008 et prescrite dans le cadre d'un protocole contraignant¹, ne semble pas intéresser les usagers éventuels de ce produit sur le marché illégal.

L'usage comme le mésusage de méthadone peuvent aussi être liés à un approvisionnement provenant de Belgique par des patients français qui l'ont eue en prescription auprès de médecins généralistes de ce pays. Ce phénomène a déjà été largement décrit les années précédentes pour ne pas y revenir cette fois-ci. On rappellera toutefois que la réglementation belge est moins restrictive que la française dans l'accès à la méthadone et dans la délivrance de quantités. L'accès à la méthadone dans le cadre d'un protocole de soins étant beaucoup plus lourd en France, les usagers intéressés préfèrent initier leur traitement de substitution en Belgique. En outre, le produit y est majoritairement délivré en gélules, la forme « sirop » étant cantonnée à l'initiation du traitement ou à la pratique de dispensaire.

Les stratégies mises en place par les médecins belges pour accepter les patients français peuvent varier d'un praticien à l'autre. Or l'afflux de Français auprès de quelques médecins belges surcharge le fonctionnement habituel des cabinets médicaux concernés. C'est pourquoi les CAARUD et Centres de soins du site de Metz soulignent que la prescription de méthadone serait devenue plus difficile en Belgique pour les Français qui seraient de moins en moins bien acceptés. Ils constatent une progression des demandes de régularisation de la prise de méthadone initiée dans le pays voisin.

La consommation de méthadone, détournée de son usage médical, peut être associée à celle d'autres produits. Le couplage de la méthadone avec de l'alcool ou des benzodiazépines permet de potentialiser ses effets. Les usagers soulignent en effet que l'association avec de l'alcool ou des benzodiazépines leur donne l'impression d'augmenter les effets de la méthadone. Les professionnels des centres de soins découragent ces prises concomitantes en évoquant des cas de détresse respiratoire qu'ils ont pu observer à la suite de telles pratiques. En règle générale, les usagers de

¹ La forme méthadone en gélules est réservée aux patients recevant un traitement par méthadone sirop depuis au moins un an et stabilisés sur le plan médical et des conduites addictives.

méthadone ont du mal à parler de leurs consommations annexes. Et quand ils le font, c'est souvent en minimisant les pratiques.

L'image de ce produit reste plutôt positive chez les usagers sous traitement de substitution qui soulignent les bienfaits qu'ils en retirent par rapport à leur dépendance et à leur insertion sociale, comparativement à la situation qui prévalait avant. C'est pourquoi la méthadone peut être recherchée par ceux qui ont un emploi au moment d'une pénurie d'héroïne. Cette image positive est toutefois tempérée par des plaintes récurrentes sur des effets secondaires : problèmes dentaires, insuffisance rénale, prise de poids, etc. Enfin, la prise quotidienne de méthadone dans le cadre d'un protocole de substitution est aussi perçue par certains avec une forte impression de lassitude (« *On a l'impression d'être devenus des robots. Tous les jours les mêmes contraintes et les mêmes gestes* ») qui peut entraîner une tentation de décrocher de ce produit pour retrouver l'expérience de l'héroïne.

Sulfates de morphine (Skénan[®], Moscontin[®])

Depuis trois ans, les observateurs du milieu urbain signalent la progression constante de l'usage de sulfates de morphine. Le mésusage de Moscontin[®] n'est jamais évoqué, car c'est le Skénan[®] qui est le plus couramment utilisé¹.

Le Skénan[®] est très rarement utilisé « officiellement » ou prescrit comme traitement de substitution. L'enquête OPPIDUM² de 2009 du CEIP de Nancy n'enregistre qu'un seul usager des centres de soins de la région bénéficiant d'un traitement de substitution par le Skénan[®] et quatre autres l'utilisant en mésusage sur 970 individus recensés.

Sa disponibilité sur le marché noir reste toutefois très variable d'une ville à l'autre. Sur Nancy, il serait plutôt difficile d'en trouver en vente dans la rue. À Metz, c'est différent, son accessibilité s'est fortement accrue au centre-ville en raison d'une facilité de prescription par un ou deux médecins bien repérés par les usagers. Un centre de soins rapporte, par exemple, l'histoire d'un jeune SDF, originaire de l'Oise, venu pour quelque temps à Metz en vue de découvrir le nouveau Centre Pompidou. Ses contacts avec le milieu local des gens marginalisés et sans-abri lui font rapidement découvrir le Skénan[®]. Il commence par se l'injecter au rythme d'une fois par semaine, mais passe rapidement à un usage quotidien qui se surajoute à son traitement sous substitution à la méthadone. Après quatre mois de séjour dans la cité messine, il préfère partir sur Paris pour « *fuir les tentations du Skénan[®]* ». Ce fait, associé à beaucoup d'autres du même type, suscite une préoccupation des intervenants en toxicomanie : « *A Metz, c'est une catastrophe. Les usagers de ce produit en prennent de 200 à 800 mg. Ils cumulent la méthadone et le Skénan[®]. En phase d'initialisation, ils demandent la méthadone et prennent du Skénan en parallèle. Cela fausse la méthadonémie et on n'arrive pas à initialiser correctement les gens. La douleur du manque de Skénan est, paraît-il, terrible, pire qu'avec l'héroïne* » [éducatrice dans un centre de soins].

A Épinal, les observateurs constatent également une disponibilité du Skénan[®]. Elle est similaire à celle de Metz, toutes proportions démographiques gardées. Là aussi, la complaisance d'un ou de deux médecins est évoquée. On y mentionne aussi des trafics d'ordonnances. Des pharmaciens

¹ Le Skénan[®] se présente sous la forme de gélules contenant de la poudre, alors que le Moscontin[®] est sous forme de comprimé qu'il faut écraser pour l'injection.

² Observation des Produits Psychotropes Illicites ou Détournés de leur Utilisation Médicamenteuse. Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance.

d'officine font part de leur étonnement de voir un public jeune venir se procurer ce médicament, alors qu'en général il est acheté par des gens beaucoup plus âgés ou pour des malades en fin de vie.

Le prix d'une gélule de 200 mg de Skénan[®] est de l'ordre de 5 euros sur le marché illégal. On peut acquérir le produit à 20 euros la boîte de 14 gélules de 200 mg (le prix officiel en pharmacie est de 49,59 euros). Mais ce dernier prix peut fluctuer jusqu'à 60 euros en fonction de l'offre et de la demande. La boîte de 14 est généralement plus chère le week-end.

Le plus souvent l'acquisition de ce médicament hors prescription (difficile à obtenir) se fait, comme pour la méthadone ou le Subutex[®], dans une logique de débrouille et de troc. Les gélules sont alors échangées contre d'autres produits : une gélule de 200 mg de Skénan[®] échangée contre trois ecstasies, par exemple.

La consommation de Skénan[®] est très occasionnelle en milieu festif. Elle concerne davantage des personnes dépendantes aux opiacés et en situation de précarité qui considèrent ce médicament comme un produit de substitution préféré au Subutex[®] : « Pour moi, le Skénan a plus d'effets que le Subutex, même s'ils sont un peu courts. C'est plus agréable. Finalement, c'est un entre deux, entre l'héroïne et un produit de substitution. J'appelle ça « mon traitement ». Pour moi, c'est du positif. C'est un bien-être, ce n'est pas négatif, ni effrayant. Quand j'en consomme, j'entre dans ma bulle » [un usager].

Le mode d'administration le plus fréquent chez les usagers est l'injection, mais l'ingestion par voie buccale ou par sniff est aussi quelquefois constatée. La gélule de Skénan[®] étant à libération prolongée, la plupart des consommateurs préfèrent l'injection du produit et la rapidité de ses effets. Mais la pratique de l'injection n'étant pas facile pour les usagers novices, certains privilégient la prise par voie orale.

« Lorsque je prépare mon injection de Skénan, je fais en sorte de faire ça en silence (pas de musique, pas de télé). Pour écraser les micro-granules, j'utilise un papier plastifié et un briquet. Je le fais deux fois de suite. Je ne prends pas de papier traditionnel, car je trouve qu'il y a toujours de la perte, alors qu'avec un papier plastifié, je peux tout récupérer. J'écrase les 200 mg, et je remets le tout, une fois écrasé, dans deux gélules vides afin de disposer de deux doses de 100 mg., une pour une consommation immédiate, l'autre pour plus tard.

J'utilise ma cuillère perso et de l'eau du robinet ou de l'eau pour préparation injectable. J'utilise aussi un tampon alcool pour nettoyer la zone d'injection. Je prends une seringue de deux CC neuve, mais je prends systématiquement une aiguille usagée pour pomper le produit afin de ne pas abîmer celle qui servira à l'injection. Je chauffe mon eau, quand ça bout je rajoute le skenan, je mélange ma préparation avec le capuchon de l'aiguille, puis je filtre avec un filtre de tabac. Quand j'en ai, j'utilise un filtre toupie¹. C'est beaucoup plus efficace. Ensuite je prélève et je mets une nouvelle aiguille pour l'injection.

J'injecte l'équivalent de deux CC, le produit est tiède, je ne fais pas de tirette à répétition, et j'envoie tout d'un coup dans les bras. » [un usager de Nancy]

¹ Filtre rond antibactérien constitué d'une membrane hydrophile, permettant l'élimination des particules dans les solutions de petit volume.

La prise par injection produirait des effets plus immédiats mais de plus courte durée que l'héroïne (2 à 3 heures environ). Consommé par voie orale, les effets du Skénan® peuvent durer une douzaine d'heures avec un pic après une heure et demie, mais leur intensité est nettement moindre.

Néocodion®

L'usage détourné de Néocodion® semble rare aujourd'hui. Les observations des professionnels des CAARUD et des centres de soins soulignent que les anciens usagers de ce produit sont aujourd'hui substitués ou consommateurs de méthadone acquise au marché noir. La consommation détournée de Néocodion® n'est pas pour autant inexistante, si on se fie aux constats, plus ou moins fréquents, de boîtes vides de ce médicament trouvées par terre près de certains arrêts de bus, tôt le matin, avant l'intervention des services de nettoyage de la ville.

L'usage de substances psychostimulantes

Cocaïne, crack et free base

La cocaïne est très présente, beaucoup plus sur Metz que sur Nancy, davantage dans les soirées privées que dans les free parties ou les raves, avec apparemment une baisse de sa disponibilité à partir de juin 2010. C'est le stimulant le plus recherché. À Metz, il est assez facilement accessible, le plus souvent par simple appel téléphonique auprès d'un revendeur connu, mais aussi dans l'un ou l'autre des quartiers de la ville. Les plus habitués à ce genre d'achat aiment même renchérir sur cette commodité d'accès au produit en évoquant la complicité, réelle ou supposée, de certains chauffeurs de taxi pour conduire les usagers vers des lieux d'approvisionnement : *« Les taxis messins connaissent bien le chemin. Ils savent très bien ce qu'on va chercher. Les « cockés » sont une bonne clientèle pour eux. Ils t'attendent un peu plus loin. »*

Trois quartiers de Metz ont la réputation d'être des lieux d'approvisionnement facile. Mais, comme pour l'héroïne, les transactions se préparent aujourd'hui par téléphone avec livraison à domicile ou sur un lieu convenu d'avance. L'achat direct dans la rue est devenu rare. Certains dealers utilisent d'ailleurs des techniques de base du marketing téléphonique ou par SMS : gestion du fichier des numéros des clients habituels, appels en début de mois pour proposer des plans d'achat, communication du nouveau numéro de téléphone du dealer en cas de changement, annonce d'une absence pour congés et du numéro d'un remplaçant éventuel, etc.

En milieu festif alternatif, le petit trafic de cocaïne est peu développé, sauf lors de manifestations de grande envergure.

En 2010, les prix du gramme de cocaïne varient dans une fourchette qui va de 70 à 100 euros, avec une moyenne de 90 euros. Les prix peuvent varier en fonction de la qualité supposée du produit évoquée par son appellation. Les tarifs se situent dans une fourchette qui va de 50 à 100 euros pour la « cristalline », de 60 à 100 pour la « végétale » et de 80 à 120 pour « l'écaillé de poisson ». Ils peuvent varier en fonction de la période de l'année et les usagers les plus rompus peuvent, a posteriori, décrire les fluctuations de la qualité au cours des mois passés.

La qualité de la cocaïne disponible localement fait beaucoup moins débat que l'an passé. Certes les interrogations sur ce sujet subsistent, mais sans pour autant polariser le discours comme on avait pu le constater en 2009. Le risque de tomber sur une poudre moins satisfaisante est peut-être davantage intégré et ne soulève plus de débat particulier, ce qui serait une autre forme de

banalisation de la consommation de ce produit. Peut-être aussi qu'en 2010 la cocaïne vendue sur Metz était globalement de meilleure qualité.

La cocaïne est vendue sous sa forme chlorhydrate (poudre). Elle est le plus souvent sniffée, mais la fumette semble en expansion. L'injection de ce produit concerne majoritairement des usagers polytoxicomanes et environ 10 % des pratiques de consommation de cocaïne. Un rail de 10 cm représente entre 0,1 g et 0,2 g.

Les effets diffèrent en fonction du mode d'administration. Lorsqu'elle est sniffée, la cocaïne produit ses effets après 10 minutes environ. Ils durent en moyenne une heure et demie à deux heures. En fumette ou injectée, la réaction attendue se manifeste au bout de quelques secondes, mais la phase d'euphorie ne dure que de 30 minutes à une heure si elle est prise en fumette et encore moins si elle est injectée.

Le sniff produirait une montée et une descente plus douces que l'injection. Les habitués de cette pratique évoquent la possibilité de contrôle, voire de « maîtrise de la situation », qu'elle semble leur laisser. Alors que l'injection, mais aussi dans une moindre mesure la fumette, provoqueraient une perte de contrôle. Le sniff a aussi l'avantage de la discrétion en fête et d'une forme de convivialité lorsque la ligne de poudre est partagée.

L'injection permettrait de maximiser les effets recherchés du produit avec un temps de réaction plus court (15 secondes) et une durée d'euphorie plus courte que celle du sniff. D'après ses usagers, la consommation de cocaïne donne une forte sensation d'énergie.

Les consommateurs de cocaïne se recrutent aussi bien chez les gens socialement insérés que parmi les usagers des CHRS ou des CAARUD qui relèvent davantage d'un milieu défavorisé. En milieu festif, c'est plutôt la typologie des « gens insérés » qui domine avec des consommations occasionnelles du week-end.

L'alcool et le cannabis sont des produits habituellement associés à l'usage de cocaïne, soit de manière opportuniste parce qu'au cours d'une soirée les trois produits sont présents, soit de manière plus programmée. L'effet dépresseur de l'alcool est utilisé pour calmer le consommateur de cocaïne trop « stimulé ». A l'inverse, la prise de cocaïne est pratiquée par certains usagers pour gérer leur ivresse alcoolique. Ils pensent ainsi pouvoir limiter les effets indésirables de l'alcool tout en conservant une relative euphorie (*« La cocaïne me permet de boire davantage tout en ressentant moins la sensation d'ivresse. Les effets de l'alcool me permettent aussi de moins cogiter sur les effets de la cocaïne, notamment lors de la montée. Comme cela, ça passe mieux dans la tête »* [un usager].)

Le cannabis est associé à la cocaïne pour faciliter la descente, tout comme les benzodiazépines ou l'héroïne. La prise de cocaïne peut aussi être associée à celle d'héroïne, soit en « speed ball » pour avoir les effets stimulants et relaxants en même temps, soit pour mieux gérer la descente de l'opiacé. D'autres produits de régulation sont signalés : le valium en injection ou le Subutex®, par exemple.

Les méfaits signalés sur la santé de la consommation de cocaïne varient selon le mode d'administration. Ils sont bien connus et régulièrement rapportés par les intervenants en addictologie. L'utilisateur qui sniffe régulièrement de la poudre risque de se trouver aux prises avec une congestion nasale chronique, voire une atrophie de la cloison nasale. Les professionnels du soin signalent également, et quel que soit le mode d'administration du produit, les problèmes cardiovasculaires qu'ils ont pu constater chez des usagers réguliers : palpitations, tachycardie, précordialgie (douleurs survenant dans la région située devant le cœur). Ils indiquent également

l'impact psychologique négatif que peut avoir la consommation de cocaïne pour ses usagers réguliers (anxiété, déprime, pertes de mémoire, paranoïa transitoire, irritabilité).

Parmi les trois cas d'intoxication aiguë ou de surdose connus en 2010 sur Metz, dont un mortel, la cocaïne est incriminée avec d'autres produits consommés en association (Valium, surdosage de méthadone). Les usagers, témoins de ces événements ou informés de leur survenue, en donnent une interprétation fondée sur la qualité exceptionnelle du produit (*« En ce moment, la cocaïne c'est de la bombe »*). Les médecins toxicologues en font une analyse plus objective et imputent les symptômes observés à la présence de lévamisole dans la poudre, c'est-à-dire d'un antiparasitaire à usage vétérinaire qui peut provoquer des réactions de type allergique et neurologique¹. Les analyses de 342 échantillons de cocaïne recueillis au niveau national par le dispositif SINTES en 2006 avaient montré que 6 % contenaient du lévamisole. En 2010, le laboratoire de biochimie-toxicologie du CHR de Metz souligne que les échantillons de cocaïne qu'il a à connaître sont de plus en plus souvent coupés avec cet antiparasitaire dans des proportions élevées.

A côté de ces constats formulés par les professionnels de l'addictologie, il est aussi opportun de retracer comment les usagers se représentent eux-mêmes l'impact de la cocaïne sur leur propre santé. Or là le discours semble avoir évolué. Car on enregistre plus que par le passé des doléances sur leur état de santé de la part d'usagers réguliers de cocaïne, une plainte qui prend différentes formes, avec quelquefois des aspects hypochondriaques :

«Au bilan de santé, on m'a dit que j'avais une anomalie sur les « ondes T », au niveau respiratoire, mais je ne sais pas à quoi ça correspond et qu'est-ce que ça a à voir avec la coke... », «Un de mes amis dans la cocaïne a de sérieux problèmes cardiaques. Il est fatigué au moindre effort. Il m'a montré qu'il avait un creux au niveau du cœur. Il a fait deux overdoses avec hospitalisation. C'est un coup dur pour lui. Depuis, il est vraiment mal et il n'a que 25 ans », « Quand je prends de la coke, je ne mange plus, je n'arrive plus avoir faim pendant un bon moment. Le lendemain, je n'arrive à rien avaler. J'ai la gorge hyper sensible, surtout avec les aliments vinaigrés. Ça passe plus, on dirait que la gorge a rétréci. Quand je shoote j'ai tout de suite le goût dans la bouche et dans la gorge » [plusieurs usagers].

Les témoignages présentés ci-dessus ne doivent pas être pris au pied de la lettre dans leur expression symptomatologique. Ils illustrent toutefois le lien que font de plus en plus les usagers de cocaïne entre le produit qu'ils consomment et leur santé ressentie. C'était moins le cas les années précédentes. Il est vrai aussi qu'ils avaient alors moins de pratique dans l'usage de la cocaïne.

¹ « La principale propriété pharmacologique du lévamisole est un effet antiparasitaire ; plus récemment, ses propriétés immunostimulantes ont été soulignées. Mais le lévamisole agit également sur le système nerveux central et au niveau périphérique : effet inhibiteur de la mono amine oxydase et effet inhibiteur de recapture des catécholamines. Le lévamisole a des effets psychostimulants mais en raison de ses effets sur les catécholamines peut être également responsable d'interactions potentiellement fatales avec la cocaïne (syndrome sérotoninergique) ou avec les médicaments usuels du patient. Il présente de nombreux effets indésirables dont les plus fréquemment rapportés sont : éruption cutanée, anorexie, nausées, vertiges, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée, troubles hématologiques (en particulier neutropénie). »

Extrait de « Cocaïne et lévamisole », Note d'information TREND-SINTES, OFDT, 24 janvier 2005

L'image globale de la cocaïne chez les usagers de ce produit se détériore. Elle perd progressivement l'aura positive de « produit inoffensif » qui pouvait la caractériser au début de la banalisation de sa consommation. Ce n'est certainement pas le cas chez les nouveaux usagers qui découvrent le produit et le sniffent. Par contre, les consommateurs les plus expérimentés tiennent un discours critique sur le produit, avec des motifs d'insatisfaction qui peuvent changer d'une personne à l'autre : l'impact sur la santé, la baisse du plaisir à force d'en consommer, le coût que cela représente, etc.

« Avec l'âge, j'ai 41 ans, j'en ai une perception plutôt négative. Je ne prends plus de plaisir, ça veut donc bien dire que c'est négatif. Ceci dit, c'est vrai également que je regrette de mettre de l'argent là dedans. C'est peut-être là que se situe le problème. »

« Je suis tenté d'en prendre, mais je sais que cela craint. Je n'en prends que de temps en temps, même si je sais que le snif c'est du gaspillage ».

« Le produit est beaucoup trop cher pour la faible durée des effets que cela procure. Même si le produit est bon, et dans ce cas, en plus, les prix sont en conséquence (120 euros le g.) »

[différents usagers].

L'image du produit commence à changer également chez les non-usagers de cocaïne. Certes, comme pour les années les plus récentes, la perception de son statut de drogue s'est érodée en même que la consommation se banalisait. Mais, en même temps, sa fascination sournoise s'estompe, peut-être plus en raison de l'information diffusée sur les produits de coupe que sur le chlorhydrate de cocaïne lui-même.

A l'échelle locale, le trafic de cocaïne s'organise de la même manière que celui d'héroïne, aussi bien en teuf qu'en milieu urbain. En milieu festif, les ventes s'organisent dans l'habitable de voitures garées sur le parking lorsqu'il y a une volonté de discrétion. Elles sont organisées à coffre ouvert dans le cas d'une volonté d'une publicité et de promotion de la vente, mais dans ce cas les dealers disposent d'un service de sécurité qui leur est dédié. Le choix de telle ou telle modalité est fait en fonction des quantités disponibles, de la connaissance du public par les dealers et par rapport aux précautions envisagées par les vendeurs. Le bouche à oreille fonctionne bien, mais en général l'observation visuelle suffit pour repérer les voitures concernées. La vente de cocaïne peut être couplée à celle d'ecstasies et, dans une moindre mesure, à celle d'héroïne avec des quantités moindres pour l'opiacé.

En milieu urbain, le trafic de cocaïne se limite aux zones réputées pour la vente de produits stupéfiants, avec les changements observés en 2009 et liés à une présence policière plus intense qui a entraîné les dealers à déplacer partiellement la scène ouverte vers d'autres endroits.

A côté de ce trafic organisé, persiste un système de revente par des consommateurs de cocaïne ou d'héroïne qui se rendent régulièrement aux Pays-Bas ou en Belgique pour y acheter les produits à un tarif inférieur à celui pratiqué en Moselle.

Crack ou free base

La disponibilité et l'accessibilité de crack n'ont pas changé. Ce produit n'est pas signalé, ni à Metz, ni à Nancy, ou ailleurs en Lorraine. Encore faut-il s'entendre sur les mots utilisés. Car si effectivement la disponibilité de crack est décrite comme étant plus que rare, cela ne veut pas dire que sa consommation n'existe pas. Au contraire, elle se développe sous forme de free base. Car la free base n'est rien d'autre que du crack préparé par soi-même, sans pour autant utiliser un mot diabolisé pour nommer le produit. Bref, en Lorraine, le crack n'est pas en vente dans la rue, comme on peut le voir

dans des reportages portant sur certains quartiers de la couronne parisienne. Mais, comme le disent les usagers, « *les gens cuisinent eux-mêmes leur cocaïne* ». Le quart des consommateurs de la file active du CAARUD d'AIDES basent leur cocaïne. Mais comme la pratique du « basage » se déroule dans des lieux privés ou en s'isolant dans un véhicule sur le parking d'une fête, la pratique est non seulement difficilement observable et quantifiable, mais aussi contrôlable au niveau du produit consommé.

Les usagers les plus exercés de cocaïne basée savent pertinemment que crack et free base sont deux appellations différentes pour un même produit. Mais connaissant l'image négative du crack à laquelle ils ne veulent pas être identifiés, ils préfèrent parler de free base. Mais cette subtile distinction trompe de moins en moins les moins expérimentés de mieux en mieux informés.

Le « basage » de la cocaïne, considérée par les usagers comme un procédé de nettoyage et de purification du produit, s'obtient en utilisant du bicarbonate de soude ou de l'ammoniaque¹. En Lorraine, c'est l'ammoniaque qui est préférée. Mais des recours au bicarbonate de soude peuvent être évoqués occasionnellement par des usagers de passage et en errance. L'importation de cette technique semble convaincre quelques usagers de Metz. L'un ou l'autre d'entre eux adopte une technique calquée sur les deux modalités de « basage » : du bicarbonate dissous dans de l'eau ammoniaquée.

Le prix de la free base est similaire à celui de la cocaïne en tenant compte de son degré de pureté. Un gramme de cocaïne donne environ 0,8 g de caillou qui peut permettre 3 à 4 prises en fumette.

La consommation de free base en fumette se fait de trois manières différentes :

- directement en cigarette, en mélangeant le produit avec du tabac et/ou du cannabis.
- avec la méthode dite « chasser le dragon » : « *On dépose le caillou au bout d'une feuille d'aluminium, on chauffe par le dessous avec un briquet. Le caillou fond et on laisse couler la goutte en faisant pencher la feuille. On inhale alors les vapeurs de combustion de cette goutte avec une paille ou un petit cylindre confectionné avec le papier d'aluminium* ».
- à l'aide d'une pipe à eau artisanale. « *La pipe est fabriquée, par exemple, avec un tube d'Effergan en plastique dur. On y met une paille de sniff dans un trou latéral fait avec le bout d'une cigarette incandescente. On dépose le caillou sur du papier d'aluminium couvrant l'ouverture du tube. C'est plus facile à transporter qu'une pipe à eau achetée dans le commerce.*

¹ Le « basage » se fait de la manière suivante. On met de l'ammoniaque dans une cuillère, on y ajoute la poudre de cocaïne. Avec un briquet, on chauffe activement le mélange. Si la cocaïne est « bonne », un caillot se forme au milieu de la cuillère. Avec une pointe en métal, on rassemble les parties non agglomérées. On éponge l'ammoniaque restante avec du papier absorbant. Une fois la cuillère vidée de l'ammoniaque, on y ajoute de l'eau pour « rincer » le caillou. Il est ensuite séché avec du papier absorbant. Le même procédé est utilisé avec le bicarbonate de soude, sauf que la première étape consiste à mélanger la cocaïne (trois parts) et le bicarbonate (une part) avec de l'eau, à chauffer la mixture jusqu'à la formation d'une goutte huileuse qui se durcit sous l'effet de la chaleur.

Le caillou ainsi obtenu est écrasé le plus finement possible. La poudre obtenue est consommée ensuite dans un bang, sur un lit de cendres de cigarettes, apprécié pour sa neutralité, préservant ainsi le goût très particulier de la free base. Les pipes à crack, distribuées pour l'essentiel par l'association Aides 57 commencent à faire leur apparition sur le milieu festif. Le bang (pipe à eau) reste toutefois plus utilisé.

Mais, il y a un inconvénient, le tube chauffe et ce n'est pas toujours agréable à tenir en mains. On peut aussi fabriquer sa pipe en remplaçant le tube en plastique avec une petite bouteille d'eau de 33 cl. C'est même un plaisir d'essayer plusieurs types de ces bouteilles. On la remplit à $\frac{3}{4}$ d'eau, moins il y a d'air plus c'est facile à aspirer. Et on procède de la même manière. La pipe – bouteille d'eau présente deux avantages : la fumée est moins irritante, car elle est adoucie par l'eau ; la montée est plus directe. » [expérience racontée par un usager].

Au dire des usagers, les effets ressentis semblent différents selon le mode de fumette choisi. C'est pourquoi ils préfèrent l'une ou l'autre des méthodes décrites. Mais quelle est la part de subjectivité dans les différences ou nuances qu'ils peuvent ressentir ?

Quelle que soit la méthode utilisée pour fumer la free base, les usagers s'accordent toutefois pour constater que les effets de la free base se caractérisent par une montée très rapide, quelques secondes après avoir relâché ses poumons. Plus la rétention pulmonaire des vapeurs inhalées est longue et plus les effets sont décrits comme « massifs ». *«On a une sensation de rush quelques secondes après l'inhalation, avec une accélération du rythme cardiaque, un emballement de la pensée, puis un relâchement et un sentiment de plénitude. La montée est intense et ressemble à l'injection de cocaïne. C'est même plus fort. Mais ces effets sont brefs. On a envie de recommencer au bout de vingt à trente minutes »* [un usager].

Les consommateurs de cocaïne basée ne se limitent plus à un public marginalisé, comme cela pouvait encore être le cas il y a quelques années. Aujourd'hui, on peut distinguer ceux qui font délibérément le choix du « basage », en connaissance précise de leur pratique, et ceux qui adoptent la fumette sans toujours mettre de nom précis sur le produit transformé. Les premiers sont souvent des usagers intensifs de cocaïne. Ils reconnaissent volontiers que le produit ainsi basé, le crack, est difficile à gérer pour eux. Il exercerait, en effet, une certaine fascination tout en suscitant de la méfiance en raison du *craving* qu'il peut causer, autrement dit de l'envie impulsive et de recherche compulsive du produit.

Les non-usagers de cocaïne ne font pratiquement pas de lien entre crack et free base. Lorsqu'on les interroge sur leurs représentations du crack, ils le considèrent comme un produit diabolique et très addictif.

Ecstasy - MDMA

Figure emblématique des fêtes techno, il y a trois ans encore, l'ecstasy était pratiquement absent de la scène des drogues en Lorraine pendant les trois premiers trimestres de 2010. En fin d'année et au début 2011, les comprimés d'ecstasy réapparaissent progressivement en Lorraine. Comment expliquer cette mise en parenthèse du produit ? S'agit-il d'un épiphénomène ou d'une tendance de fond ?

La réduction de la scène festive alternative explique certainement la baisse de la disponibilité de l'ecstasy qui n'a jamais connu un déploiement conséquent en milieu urbain. Mais la raison principale de la quasi-disparition de l'ecstasy relève davantage de la perte de confiance de ses usagers potentiels par rapport aux cachets ou comprimés vendus avec cette appellation. Le rapport 2009 a largement insisté sur le fait que, cette année là, la plupart des pilules de ce produit ne contenaient

pas ou peu de MDMA, mais de la *m*CPP (m-chlorophénylpipérazine)¹ et que, dans ce cas, l'appellation « ecstasy » était usurpée. Les usagers se sont d'abord rendu compte que la consommation des cachets disponibles sur le marché ne leur procurait pas les effets attendus. Ensuite, une information plus argumentée a été diffusée dans les milieux spécialisés en insistant sur le fait que des substances plus faciles et moins onéreuses à synthétiser étaient vendues sous cette dénomination. La méfiance s'est donc installée.

Le rapport national du dispositif TREND pour l'année 2009 explique comment le marché des drogues de synthèse en milieu festif a été bouleversé par cette pénurie conjoncturelle de la MDMA². En Lorraine, ce phénomène a perduré pendant les neuf premiers mois de l'année 2010. Le dernier trimestre se caractérise, par contre, par un retour de la MDMA en cristaux.

Les analyses qui ont pu en être faites, sur trois échantillons obtenus à Metz, dans le cadre de SINTES, ont révélé un pourcentage élevé de MDMA en substance active (90 % à 100 %). Au-delà de leurs propriétés psychoactives, ces produits présentaient des aspects inhabituels jusqu'alors. Leur couleur initiale était atypique, à savoir rouge brique, et virait soit sur le rose dans un cas, soit sur le noir dans un autre cas, lorsque les cristaux étaient broyés. Ce type de produit était disponible sur Metz et Épinal à partir de novembre 2010 dans des milieux réservés à des connaisseurs.

Le retour de la « qualité » pour les cachets ou comprimés d'ecstasy n'en a guère modifié le prix qui se situe généralement à 5 euros. L'achat en nombre permet de réduire la dépense pour atteindre, par exemple, 20 euros les cinq pièces, voire même moins. Un de nos interlocuteurs déclare, à ce sujet, qu'il se fournit, en gros, dans le Nord de la Moselle, où il peut trouver des stocks d'ecstasies à 1,50 euro l'unité pour un achat de 500 cachets.

Des tarifs moins chers à l'unité peuvent être trouvés (trois euros), mais les acheteurs potentiels s'en méfient, échaudés qu'ils sont par leurs expériences avec des comprimés jugés de mauvaise ou de médiocre qualité. L'un ou l'autre va directement s'approvisionner en grande quantité en Belgique ou au Pays-Bas, croyant certainement que se rapprocher des lieux de production était une garantie de qualité du produit.

Les comprimés d'ecstasy sont généralement ingérés par voie orale ou « gobés ». Des cas de sniff sont signalés, mais relativement peu souvent. Dans ce cas, les comprimés sont d'abord écrasés. L'injection d'ecstasy ou de poudre de MDMA n'a pas été signalée cette année.

¹ L'enquête SINTES de 2009 sur la composition des produits de synthèse montre que sur 182 échantillons de MDMA recueillis, sous forme de comprimé, de poudre ou en gélule, 40 % contenaient de la *m*CPP. Seuls 14 % des ecstasies contenaient uniquement la seule substance attendue (la MDMA), tandis que 70 % ne la contenaient pas du tout.

² « Cette pénurie consécutive, semble-t-il, à la destruction massive au Cambodge d'un précurseur indispensable à sa fabrication, le safrole, a provoqué pendant les deux tiers de l'année une quasi-disparition de la poudre et un processus voyant un nouveau principe actif le *m*CPP (métha-chloro-phenyl pipérazine), non classé comme stupéfiant en France, se substituer, au moins partiellement, à la MDMA dans les comprimés vendus sous l'appellation « ecstasy ». Tendances n° 73, OFDT décembre 2010.

La discrétion est un avantage reconnu pour la prise d'un cachet d'ecstasy. Il n'y a pas de temps de préparation et son ingestion peut facilement se faire de manière furtive. Chaque usager déploie ses propres procédures d'ingestion en fonction de sa représentation ou de son ressenti des effets au cours des premières expériences. Ceux qui redoutent des nausées au moment de la montée en cas de prise à jeun veillent à prendre le cachet au milieu d'un repas ou de l'accompagner de quelques aliments. Certains déclarent éviter une consommation concomitante d'alcool, d'autres au contraire préfèrent l'avaler avec une boisson alcoolisée ou en prenant des précautions d'usage (*«Je le bois avec de la bière et non de l'eau, car son goût est infect. D'ailleurs je fais attention qu'il ne touche pas mes dents, ni ma langue, car il me laisse un goût très désagréable dans la bouche.»*)

Les rares usagers qui sniffent l'ecstasy sont contraints à une phase de préparation et de broyer au préalable le comprimé : *«Je le sniffe. Je prends le temps de bien l'écraser, car déjà que l'on ne sait pas bien ce qu'il y a dedans, alors je fais attention à bien le piler. Ce n'est pas toujours très simple, car les jetons sont durs à écraser, et on le sent passer surtout s'il reste des morceaux, mais ça va c'est supportable, ça passe au bout de quelques minutes. Je le consomme en une ou deux traces en fonction de ce que je sais de la qualité du produit»* [un usager].

Le choix raisonné de l'une ou l'autre méthode d'administration dépend de la perception des usagers sur la rapidité des effets du produit et des inconvénients ressentis avec la prise nasale. En sniff, la montée de la MDMA contenue dans l'ecstasy est décrite comme étant plus rapide et plus intense, ce qui est perçu comme un indicateur sur la qualité du produit, alors que les effets se font ressentir plus ou moins longtemps après la consommation lorsque le comprimé ou le cachet est avalé. Parmi les inconvénients, les usagers signalent la possibilité de désagréments digestifs en cas de gobage, alors que le sniff répétitif peut endommager les sinus et que la première prise d'un ecstasy pilé par voie nasale n'est pas toujours agréable.

Les effets attendus de l'ecstasy varient d'un usager à l'autre. Pour les plus prosaïques, le but recherché est de rester éveillé pendant la nuit de fête. Le plus grand nombre en attend aussi des effets psychoactifs plus subtils qui peuvent être résumés en deux mots fréquemment évoqués : « speed et love ». Dans ce cas, les usagers recherchent un surplus d'énergie pour avoir une envie de danser renforcée, une communication plus aisée avec autrui et un sentiment de bien-être général. Mais ils savent aussi que les effets ressentis peuvent être aléatoires et dépendre de la composition réelle de l'ecstasy ingéré. Enfin, les conversations entre consommateurs portent de plus en plus sur les effets sanitaires ressentis avec un usage répétitif. On évoque alors, par exemple, des passages dépressifs plus ou moins importants après une consommation intensive.

Pour justifier ou rationaliser les consommations associées, chacun propose sa propre version.

- Lorsque la prise d'ecstasy est combinée à de l'alcool, on en attend une potentialisation des effets du principe actif de la MDMA. Il s'agit aussi alors de réguler l'effet somnolent de l'alcool. Encore que cette association ne soit pas toujours raisonnée, tellement la consommation d'alcool pendant les fêtes est une pratique habituelle.

- L'association avec des amphétamines semble déjà plus calculée : l'intérêt évoqué est alors de ressentir les effets « love » de la MDMA et d'amplifier le côté psychotonique d'un des produits par l'autre. Ce mélange est aussi décrit comme pouvant masquer les sensations de faim et de fatigue, ce qui peut provoquer un effet d'épuisement une fois que les principes actifs n'agissent plus.

- La prise de cocaïne et d'ecstasy visent la synergie des effets de chacun des produits. (*« Quand je prends de la coke en injection en même temps qu'un cachet d'ecstasy, j'ai un gros coup de speed. Ça booste l'effet du produit. Quand je consomme les deux en même temps, il m'arrive d'avoir des hallucinations ».*)
- L'héroïne et le cannabis aideraient à la "descente".

Mais peut-on encore parler de régulation dans la consommation de produits associés ? Assez souvent, il s'agit d'une polyconsommation opportuniste et non recherchée. Tout se passe alors comme si on prenait tout ce qui est proposé à la vente sans réflexion ou sans idée de gérer les effets attendus et ressentis.

Les consommateurs d'ecstasy se recrutent pour l'essentiel en milieu festif à dominante techno ou en soirées privées. Ce sont des jeunes gens âgés de 18 à 25 ans. Différentes appellations sont utilisées pour communiquer entre eux sur le produit : Taz, X, pastilles, Xeu, pilules, bonbon, jeton, plomb, etc. L'usage du produit n'est guère signalé en milieu urbain.

L'image de l'ecstasy auprès des consommateurs continue de s'altérer. Ce processus a débuté il y a déjà cinq ou six ans. Il s'est fortement amplifié en 2009 – 2010 en raison du remplacement par les fabricants de la MDMA par de la mCPP et des différentes arnaques vécues ou rapportées sur la qualité attendue du produit. C'est bien pour cela que la demande d'ecstasy est aujourd'hui plutôt réduite et que les prix n'ont guère changé quand, en fin 2010, les cachets mis sur le marché contenaient à nouveau de la MDMA.

L'image assez négative de l'ecstasy chez ses amateurs renforce la mise à distance du produit que les non-usagers ont toujours pratiquée. Certes, pour eux, la consommation d'ecstasy peut favoriser le dialogue et désinhiber, lorsque le produit est de bonne qualité, mais il présente aussi des risques dont ils souhaitent se protéger.

Amphétamines (ou speed)

Le speed, appellation courante de l'amphétamine, est très présent en milieu festif alternatif. Nommé également « pep » ou « amphet », on peut le trouver en poudre ou sous forme de pâte, plus rarement sous forme de comprimé ou de gélule. Le prix varie de 10 à 20 euros lorsqu'il est acquis en poudre, et de 15 à 30 euros lorsqu'il est en pâte. C'est surtout en poudre qu'on peut le trouver le plus facilement. En pâte, il est réputé avoir une plus forte concentration en amphétamine.

Cette valeur marchande peut varier en fonction des lieux d'achat. Dans l'Est de la Moselle, elle est moins élevée, en raison de la grande proximité géographique de l'Allemagne où le speed est très facilement accessible et où il est réputé comme étant le meilleur, surtout lorsqu'il est en pâte jaune et grasse.

Le prix du speed varie également en fonction de sa teneur supposée en amphétamine. Les usagers ont des avis assez divers sur ce critère de la qualité perçue du produit. Les uns regrettent la faiblesse du dosage réel en produit actif recherché, d'autres vantent tellement sa qualité supposée qu'ils le décrivent comme quasiment dangereux, *« tellement il serait fort »*. Une poudre de speed a été nommée « poison » par les consommateurs en 2010. Vendue au cours du dernier trimestre de l'année, elle était de couleur jaune et vendue à 15 euros le g. Les observateurs locaux du dispositif SINTES ont vainement essayé d'en acquérir un échantillon pour pouvoir le faire analyser et voir si la réalité correspondait à sa réputation. Ils ont toutefois réussi à récupérer un speed qualifié de « très honorable » par un usager fiable. L'analyse SINTES a mis en évidence une teneur en amphétamine de

l'ordre de 10%. Informé de ce résultat, l'utilisateur a été très surpris de la teneur réelle en amphétamine. Déçu par le score annoncé, il a essayé de se rassurer tout en affirmant sa bonne foi (*« pourtant ce matos est bien meilleur que d'habitude »*). Cet événement illustre combien le marché des drogues fonctionne souvent plus sur des représentations que sur la réalité objective des produits proposés.¹

Le prix relativement bas du speed et sa disponibilité en milieu festif alternatif font qu'il est consommé par un public très large. On ne peut pas lui assigner un groupe particulier de consommateurs. La vente de speed s'opère à découvert. Les allées et parkings de la fête sont arpentés par des revendeurs disant à haute voix « qui veut du speed ».

Le mode d'administration le plus pratiqué est l'inhalation (« sniff ») après un concassage préalable de la poudre ou l'ingestion sous forme de « bonbonne » ou de « parachute » (poudre emballée dans une feuille de papier à cigarettes puis ingérée). Une préparation est nécessaire si le speed est en pâte et que les usagers veulent le sniffer. Dans ce cas, la pâte est chauffée dans une poêle posée sur un camping gaz pour la transformer en poudre. En milieu festif alternatif, la consommation de speed est un moment de partage, de convivialité et détente autour d'une discussion lorsqu'elle se fait à plusieurs dans le véhicule d'un des participants.

Des pratiques d'injection d'amphétamine sont signalées. Mais elles sont rares. (*« En pasta, pour l'injection, on met le produit avec de l'eau dans une cuillère et on remue légèrement. On ne filtre pas. Le produit obtenu est aspiré dans la seringue, puis injecté avec ou sans garrot. Ça pique un peu au point d'injection »*).

D'après les témoignages recueillis auprès d'usagers expérimentés, *« l'avantage du sniff porte sur la rapidité des premiers effets qui se font ressentir au bout de quelques minutes. Ses inconvénients concernent la qualité aléatoire du produit, et s'il est de mauvaise qualité le sniff peut être douloureux à très douloureux. L'avantage de l'ingestion en « parachute » ou en « bombe » réside dans la simplicité et la rapidité de la préparation sans aucun matériel particulier, si ce n'est une feuille de papier à cigarette comme contenant. L'inconvénient, dans ce cas, c'est qu'il est difficile de jauger la quantité mise dans la feuille, notamment s'il s'agit de « pâte » qui est un produit compact. L'ingestion du papier peut aussi être difficile, surtout sans boisson, et peut provoquer des douleurs à l'estomac et des nausées »*.

Le speed est choisi pour ses propriétés stimulantes majeures. Il est décrit comme provoquant une hyperactivité, un important besoin de parler, beaucoup d'assurance, de l'euphorie. Voici comment un usager décrit sa consommation de speed : *« Il me met en osmose avec le son, il me permet de mieux ressentir la musique, de la rendre plus agréable. J'attends du speed qu'il me fasse tenir la distance, que je sois plus endurant durant la soirée. Il me permet également de mieux tenir l'alcool et de boire beaucoup plus en ressentant moins la sensation d'ivresse, cela me donne envie de beaucoup boire, pas forcément de l'alcool, mais ce qui passe sous la main. »* Il provoque aussi des résultats plus négatifs comme l'insomnie, la perte d'appétit, une hyper-nervosité et des angoisses pendant la descente.

¹ L'enquête de SINTES sur les produits de synthèse en 2009, menée au niveau national, a porté sur 83 échantillons d'amphétamine en poudre et 22 en pâte. La teneur moyenne en amphétamine était de 13,2 % pour la poudre et de 22,4 % pour la pâte.

Pour accompagner la descente de speed, vécue généralement comme peu agréable, les consommateurs prennent volontiers du cannabis ou de l'héroïne. Son association avec de l'alcool permettrait de contenir les situations d'ivresse alcoolique et favoriserait la récupération des fonctions cognitives.

L'image du speed est plutôt positive parmi les teuffeurs qui y voient un moyen pour repousser leurs limites physiques après plusieurs heures de fête. Le speed a remplacé l'ecstasy comme adjuvant de la fête.

« Pour moi, le speed c'est le paradis artificiel. C'est difficile de penser une bonne teuf sans speed, parce que la musique à jeun je n'apprécie pas forcément, C'est donc pour moi difficile de dissocier les free parties du speed, si je sais qu'il n'y en aura pas à telle ou telle soirée ce ne sera pas la même chose, ce sera forcément moins bien [un usager]. »

« Le speed, c'est la drogue des teufs. On en trouve quasiment tout le temps, ce n'est pas toujours terrible, le produit n'est pas toujours de qualité, même pas très souvent à vrai dire. Mais bon ça fait partie du décor, et ce n'est pas cher. Dans les voitures, c'est un moment convivial. On partage avec les autres. Chacun son tour, on prépare des traces pour les autres et pour soi-même, c'est comme boire un coup entre potes [un autre usager]. »

La consommation d'amphétamine n'est pas diabolisée par les non-usagers. Le produit ne les effraie pas, même s'ils n'en consomment pas.

Métamphétamine

Comme pour les années passées, la méthamphétamine fait toujours parler d'elle, mais sans qu'on puisse en voir réellement. Cela s'est poursuivi en 2010, mais avec une intensité redoublée. En effet, le début, en octobre 2009, de la diffusion de la série télé « Breaking bad ¹» sur Arte, puis sa sortie en DVD et sa médiatisation sur des sites comme Youtube, a popularisé la méthamphétamine et a suscité une plus grande curiosité, des représentations fantasmées, des désirs d'expérimentation de ce produit. À la recherche de ce produit vedette de la série télé, des usagers ont fini par en trouver. Mais, dans les faits, il s'est avéré qu'il s'agissait à chaque fois de speed, avec une faible teneur en amphétamine.

Amphétamine, méthamphétamine ... deux mots présentant des consonances voisines qui peuvent aussi facilement tromper ceux qui les utilisent en croyant qu'il s'agit du même produit, avec les mêmes effets, alors que la seconde est deux fois plus puissante que la première. Un article de la presse locale faisait ainsi référence, en septembre 2010, d'une saisie de 164 grammes de méthamphétamine chez un dealer d'une cité du bassin sidérurgique proche de Metz interpellé pour

¹ « Breaking bad » décrit la vie d'un professeur de chimie dans un lycée du Nouveau-Mexique. Atteint d'un cancer du poumon incurable, il doit trouver rapidement beaucoup d'argent pour subvenir aux besoins sa femme enceinte et son fils handicapé et leur assurer des conditions de vie décentes, lorsque sa mort annoncée surviendra. Le professeur met donc ses connaissances en chimie à profit pour fabriquer et vendre du crystal meth, une drogue de synthèse qui rapporte beaucoup. Il propose à un de ses anciens élèves de faire équipe avec lui. Le duo met en place un laboratoire itinérant de méthamphétamine dans un vieux camping-car.

son trafic d'héroïne et de cannabis. L'information concernant la supposée méthamphétamine n'a pas été confirmée par les auteurs de l'interpellation. Il s'agissait d'amphétamine.

L'usage de produits hallucinogènes d'origine naturelle

Les champignons hallucinogènes

La disponibilité de champignons hallucinogènes reste de mise en 2010 en milieu festif et urbain, mais elle n'est pas systématique. Les observations menées en Lorraine montrent qu'on peut en constater la consommation dans une fête sur deux, voire sur trois. Les prix varient de 10 à 25 euros les 50 unités, s'il s'agit de variétés cultivées en France. Une pochette de 3 g de champignons étrangers, de variété mexicaine ou hawaïenne, vaut entre 15 et 35 euros. Des usagers déclarent qu'ils peuvent négocier les 3 g à 20 euros auprès de vendeurs qu'ils connaissent bien.

Les champignons hallucinogènes sont consommés soit par ingestion en les mâchant frais ou séchés, crus ou cuits, soit en infusion. La possibilité de les manger directement présente l'avantage de la facilité et de la simplicité du geste. Mais leur goût n'est pas toujours apprécié. C'est pourquoi certains usagers préfèrent les consommer en infusion et les mélanger avec un thé sucré. Ils y voient également un caractère convivial, car la boisson se prépare pour un groupe d'amis et se partage. Ce qui est plus facile en soirée privée qu'en fête publique.

Les effets attendus relèvent de l'euphorie et des hallucinations. *« Quand je prends des champi, j'attends d'avoir de grosses barres de fous rires, d'ouvrir des portes de ma pensée que je n'ouvre pas forcément beaucoup en étant à jeun. Pour les effets ressentis, c'est une introspection, des passages émotionnels différents, tout est dans l'extrême, cela va du mauvais au bon, il n'y a pas de juste milieu, il y a des hallucinations visuelles et sonores »* [un usager]. Mais il y a aussi des effets plus négatifs qui sont signalés et notamment un sentiment de paranoïa avec une remise en cause de soi-même avec ce qui ressemble à une perte d'identité.

La consommation des champignons hallucinogènes semble produire plus d'effets lorsqu'elle se fait sous forme d'infusion (2,5 g pour quatre personnes). Pour la manger en omelette, les usagers préconisent 1,5 g de champignons séchés par personne. Mais la « rentabilité » serait moindre.

Les usagers vivent cette consommation festive comme une expérience à la fois récréative et introspective.

Autres plantes hallucinogènes

Pour la première fois, deux observations de consommation de **LSA** (acide lysergique produit par certains champignons présents dans diverses espèces de plantes comme la rose des bois) ont pu être réalisées, en 2010, en Lorraine. Les années précédentes, aucun usager de produits psychoactifs rencontré n'en parlait.

La première expérience relatée porte un usage de LSA qui a pu être mené grâce à un intermédiaire qui a procuré les graines nécessaires. Il s'agissait de « Hawaiian baby woodrose ».

« Le LSA est facilement accessible par internet sous forme de graines qu'il faut gratter. Il faut aussi enlever une petite pellicule à la surface de la graine, car son ingestion fait vomir. Les graines une fois préparées, il suffit de les mâcher jusqu'à ce qu'elles soient broyées. Cela prend deux ou trois minutes. Il est préférable d'avoir le ventre vide si l'on ne désire pas vomir à cause de la pellicule mal enlevée et

surtout de ne pas manger après, si l'on ne veut pas que les effets soient diminués. La quantité consommée et conseillée est de trois graines, d'un diamètre d'environ un demi-centimètre chacune.

Après environ trois quarts d'heure, les premiers effets sont ressentis. C'est comme une sorte de planage, tu te sens cotonneux, tu peux faire des gestes rapides, mais tu as l'impression que tu laisses une trainée derrière, comme si c'était ralenti, alors que tu n'y es pas. Tes muscles font un peu ce qu'ils veulent, tu peux avoir des pertes d'équilibre. On m'a dit et j'ai lu que c'était comme du LSD, mais je n'ai pas trouvé que ça y ressemblait vraiment.

Mentalement, tu gardes quand même de la lucidité, mais tu fais des choses que tu n'aurais pas faites à jeun (on s'est fait un trajet sur des pierres, on ne sait pas trop pourquoi mais c'était bien). Tu peux rester bloqué plusieurs minutes sur quelque chose qui attire ton attention, que ce soit physique ou mental. L'effet plateau est d'environ six heures. Ensuite, la redescente amène au sommeil qui est lourd et récupérateur. Au réveil, ça fait un peu mal à la gueule, autant qu'une descente de LSD, mais en plus long à s'en remettre, Pendant deux jours tu ne bouges pas de chez toi, tu ne fais rien. Tu n'as pas envie de grand-chose, tu n'as pas envie de voir de gens. Tu n'as pas non plus envie de reprendre du LSA, tu as envie de te reposer, la faim se fait ressentir mais sans plus.

Associé au cannabis en pipe à eau, les effets sont augmentés, mais la sensation est particulière, « tu planes à l'intérieur, mais ton corps bouge, mais tu bouges mal » [témoignage d'un usager de LSA].

Une autre observation concernant le LSA a pu être menée au cours d'un festival de musique organisé en Meurthe-et-Moselle. Sur le camping du festival, des graines contenant du LSA étaient proposées à la vente. Elles avaient été achetées sur internet au prix de dix euros les cinq graines. Le vendeur a facilement expliqué le mode d'emploi et présenté son argumentaire de vente : *« Il faut écosser la graine, sinon il y a des risques de vomissements importants et très désagréables à gérer. En termes d'effets, selon les doses ingérées, trois graines correspondent à un trip euphorique léger, alors que cinq graines consommées en une fois servent « à se faire peur », avec des effets hallucinatoires majeurs, difficiles à contrôler pour un consommateur naïf. Les effets démarrent après une heure environ, par « un gros coup de barre la première heure, puis ça commence à pulser ». Les effets peuvent durer jusqu'à une douzaine d'heures et sont nettement moins intenses qu'avec du LSD. On se sent très détendu, voire mou. L'esprit est traversé par des fulgurances, associations d'idées surprenantes, un peu comme avec du LSD mais en beaucoup plus planant, sans envie de se lever ou de partager avec son voisin. C'est un délire plus intériorisé, plus personnel qu'avec un acid. On a même l'impression de se reposer ; ce qui n'est pas le cas avec un trip. »*

Au-delà de ces deux expériences, on ne peut pas dire que la consommation de LSA caractérise l'espace festif lorrain. Elle est peut-être plus fréquente dans le cadre de soirées privées. Mais aucune observation ne permet de l'affirmer, si ce n'est le témoignage de jeunes rencontrés sur le festival meurthe-et-mosellan déjà cité qui affirmaient pouvoir se procurer le LSA sur le site internet Shayana-shop où une semence de « Hawaiian Baby Woodrose » est proposée à 9,95 euros les cinq graines, à côté de graines de cannabis et d'autres herbes psychoactives¹.

¹ Sur le site internet en question, on trouve le même argumentaire que celui proposé par le vendeur rencontré au cours du festival de musique. *« La Hawaiian Baby Woodrose contient du LSA, une substance psychotrope similaire au LSD. Contrairement à beaucoup d'autres cadeaux psychédéliques que la nature nous a offerts, les caractéristiques hallucinogènes de la Hawaiian Baby Woodrose n'ont*

L'usage de produits hallucinogènes d'origine synthétique

LSD

Plutôt rare au cours des dix dernières années en Lorraine, le LSD est réapparu de manière plus constante en 2009. En 2010, il est très disponible en raves payantes et en free parties. Il est même devenu un des produits phares en milieu festif alternatif et on en trouve facilement au cours de presque toutes les soirées. On peut le trouver sous forme de goutte liquide, distribuée directement à la pipette par le vendeur. Le LSD est aussi disponible en pastilles miniatures nommées « micro points », mais plus rarement. Le petit carré de papier buvard imbibé d'une dose unique de LSD est la forme la plus fréquente avec des noms de vente divers (Shiva, Hoffman, Ganesh, Avatar). La disponibilité du LSD en goutte est plus fréquente dans les Vosges, un peu plus rare en Moselle.

Son accessibilité est rare en milieu urbain où l'hallucinogène ne peut être acheté que dans le cadre de réseaux de connaissances, de préférence des amis en lien avec le milieu des fêtes alternatives.

Son prix est de 10 à 20 euros lorsqu'il est vendu sous la forme de buvard ou par goutte. Le prix d'une micro pointe est de l'ordre de 15 euros. Par rapport à l'an passé, on observe une augmentation de ces prix. Comme pour les autres drogues illicites, la valeur marchande dépend en partie de la qualité du produit, c'est-à-dire ici de sa concentration en acide lysergique diéthylamide couramment appelé « acide ». Mais l'évaluation de ce critère « d'excellence » ne peut se faire que de manière subjective à partir du ressenti très fluctuant des usagers ou encore en se fondant sur les observations menées in situ sur les pratiques de consommation et leurs effets comportementaux sur les usagers.

Vendu en goutte, le LSD disponible ne semble pas avoir une forte concentration en acide. En effet, d'après les observations réalisées, les usagers en consomment assez fréquemment deux gouttes au cours d'une même soirée et, en dépit de cette prise à quatre ou cinq heures d'intervalle, il n'y a pas ou peu de comportements typiques d'une hallucination. Or, comme le souligne un consommateur expérimenté, « à une autre époque, prendre deux trips dans la soirée aurait paru déraisonnable ». Les effets semblent plus conformes à ce qui est attendu lorsque le LSD est vendu sous la forme buvard.

Les effets les plus souvent décrits concernent l'euphorie, les fous rires, l'accélération de la pensée, les déformations visuelles, les hallucinations, la perte de contact avec la réalité, etc. Avec un dosage un peu plus élevé, les effets décrits sont encore plus intenses : confusion de la pensée, sensation de basculer dans l'étrange, voire dans la folie avec l'incertitude de pouvoir revenir à la normalité. Certains positivent ces effets en parlant d'enchaînement d'idées très créatives ou mystiques, sentiment intense de bonheur, de satisfaction et de contentement.

La descente de LSD semble difficile pour la plupart des usagers qui évoquent leur difficulté à s'endormir alors qu'ils ressentent une fatigue physique couplée à un énervement persistant. Certains évoquent aussi leurs mâchoires épuisées d'avoir trop ri. La régulation de cette descente mal vécue

été découvertes que récemment. (...) Bien mâcher 4 à 8 graines. Il est préférable d'ôter la couche autour des graines car celle-ci provoque un effet de nausée. Toutefois, on pourrait encore rencontrer quelques petits problèmes d'estomac. On peut réduire la nausée en prenant 1 à 2 dramamine 30 minutes à une heure avant d'ingérer les graines. Vous pouvez également extraire le LSA des graines. Pour cela, vous trouverez de nombreux tutoriels sur le net. » [copie du site internet].

peut être tentée avec une consommation d'alcool ou du cannabis. Quelques uns, mais plus rares, utilisent de l'héroïne pour gérer la descente.

Certains évitent toutefois d'associer d'autres produits psychoactifs à leur prise de LSD :

« Je fais attention aux mélanges avec le LSD, car je sais que les doses sont très aléatoires et que les effets peuvent survenir tardivement. De plus, à la fin d'un voyage sous acide, je suis épuisé, tant physiquement que psychiquement, donc je ne prends pas de produits qui pourraient potentialiser les effets. Mais j'ai des amis qui consomment du speed en même temps pour que le voyage dure encore plus longtemps. Dans ce cas, la descente est plus difficile.

Il m'arrive quand même de consommer de l'héroïne en toute petite quantité, si j'en trouve un peu sur la teuf ou si quelqu'un m'en offre. Cela me pose et c'est pour moi vraiment appréciable en fin de soirée pour retrouver mon état d'origine » [un usager].

L'âge des consommateurs de LSD se situe dans une fourchette qui va de 18 à 35 ans. La plupart d'entre eux, et surtout les plus âgés, ont une bonne connaissance des effets du LSD et savent le consommer en étant entourés d'amis. Mais, parmi les plus jeunes, il y a aussi des néophytes qui n'ont pas toujours conscience de la forte psycho-activité du produit.

La perception du LSD est très positive chez les usagers de ce produit. Ils le considèrent comme étant « la drogue par excellence, la drogue de chez drogue ». Le produit est adulé par ceux qui en consomment assez régulièrement, mais aussi par des usagers plus occasionnels. Les non-usagers s'en méfient. S'ils sont consommateurs d'autres drogues, ils craignent le « bas trip » en consommant de l'acide et surtout de ne pas pouvoir rester maîtres de la situation.

Kétamine

Largement attendue par les usagers de produits psychoactifs sur les fêtes alternatives depuis 2005, la kétamine était apparue, en 2009, comme le produit le plus marquant de l'année. En 2010, sa disponibilité est toujours d'actualité, même si elle n'est pas systématique dans toutes les fêtes recensées. Des échos sont rapportés pour expliquer, avec plus ou moins de pertinence, que l'offre de ce produit dépendrait des sound systems organisateurs des fêtes. Mais il est difficile de vérifier ces affirmations et de savoir, si c'est le cas, ce qui relèverait d'un moyen pour payer le renouvellement du matériel de musique et ce qui renverrait à une appétence prononcée d'un des membres du groupe pour ce produit. Même si le produit est souvent disponible, il n'est pas toujours facilement accessible, car les quantités sont souvent limitées.

Le prix de la kétamine en poudre se situe entre 30 et 70 euros le g à Metz et entre 40 et 80 euros le g à Nancy. Mais comme il s'agit d'un produit très demandé, ses usagers potentiels sont prêts à la payer plus cher. Les prix peuvent aussi être moins élevés lors de transactions entre amis d'un même réseau, entre 30 et 40 euros le g.

La connaissance de la disponibilité de ce produit se fait majoritairement par le bouche à oreille. Son acquisition se fait d'abord dans le cadre d'un réseau de connaissances. En festival ou dans les free parties d'envergure on peut plus facilement le trouver en vente proposée par des dealers.

En milieu urbain, où elle est moins disponible que dans les concentrations festives, la kétamine est proposée exclusivement en poudre. Dans les free parties, elle peut l'être sous sa forme liquide. Dans ce cas, elle peut être « cuisinée » sur place, à la poêle ou au bain-marie pour la transformer en poudre. Cette pratique contribue à rassurer les acheteurs qui, du coup, ne suspectent pas le rajout de produits de coupe.

La poudre ainsi obtenue est en général reniflée. Elle peut aussi être prise par voie orale. Des cas d'injection intramusculaire sont très occasionnellement signalés. L'injection par voie intraveineuse, beaucoup plus rare encore, est néanmoins signalée en milieu urbain par un CAARUD. Il s'agit alors d'une personne socialement marginalisée qui a eu recours à cette pratique par totale méconnaissance des effets, car une intraveineuse de ce produit provoque une perte de conscience rapide.

Le sniff présente l'avantage de ressentir très rapidement les effets de la kétamine. Mais il a aussi l'inconvénient des erreurs de dosage de la quantité reniflée par ignorance de la teneur exacte en chlorhydrate de kétamine de la poudre utilisée. Or, à forte dose, elle provoque des altérations de la respiration et peut aussi induire une perte de connaissance. Les usagers parlent alors de « K-hole » qui correspondrait, selon les uns, à des expériences de mort imminente et, pour d'autres, à une sorte de trou noir avec délires hallucinatoires.

D'après les usagers, les effets se font ressentir dans les dix à quinze minutes lorsque la kétamine est consommée en sniff et dans les vingt minutes à une demi-heure lorsqu'elle est ingérée. Les sensations ressenties dépendent de la quantité absorbée. *« À petite dose, c'est l'euphorie nécessaire pour s'immerger plus rapidement dans l'ambiance de la soirée. A forte dose, c'est un voyage que j'attends. Mais je peux tomber par la puissance du produit. Je prends alors une grosse claque. Les jambes sont comme coupées et j'ai besoin de m'asseoir, sinon je tombe. Ensuite, j'ai envie d'aller dormir et le sommeil n'est pas compliqué à trouver »* [un usager].

La sensation de dissociation entre l'esprit et le corps est aussi évoquée par certains : *« En injection, c'est direct. On sort de son corps, c'est un voyage et des tas d'hallucinations. Ça peut durer deux heures ou deux jours. Quand j'en ai pris, j'ai cru que j'étais un géant et que je pouvais toucher le ciel. J'avais la même taille que les bâtiments et je marchais comme une marionnette »* [un usager].

Les observateurs en milieu festif ne signalent pas d'associations volontaires d'autres produits stupéfiants à la prise de kétamine. Ils soulignent plutôt que cet hallucinogène prend de plus en plus le pas sur les autres produits disponibles. Et après avoir pris de ce produit, ils sont tellement défoncés qu'ils ne pensent même plus à consommer autre chose. Mais l'hallucinogène peut être associé à une consommation de boisson alcoolisée, sans que soit recherchée une régulation quelconque. La littérature médicale signale toutefois que la combinaison de kétamine et d'alcool ou d'autres sédatifs présente un risque léthal non négligeable.

Les usagers les plus réguliers de cet hallucinogène signalent ses méfaits sur la santé. Certains font référence aux petits traumatismes (blessures, entorses, fracture d'un membre, coupures) subis au moment de leur défonce et liés à la perte d'équilibre procurée par le produit. *« Quand j'en consomme de manière importante, j'ai la sensation que mon esprit se dissocie de mon corps, et il m'arrive d'avoir des difficultés à le « réintégrer. Ça peut être très flippant. A moindre dose, je me sens cotonneux et anesthésié, je sens peu la douleur et lorsque je tombe ou que je me fais mal, je ne me rends pas vraiment compte de la gravité. Le lendemain il m'est arrivé de me réveiller avec des plaies et douleurs que je n'avais absolument pas ressenties la veille »* [un usager].

Les consommateurs de cet hallucinogène se recrutent surtout en milieu festif. A priori, il s'agit de personnes âgées de 18 à 35 ans ayant déjà expérimenté toutes les drogues disponibles sur le marché local, à l'exception peut-être de l'héroïne pour l'un ou l'autre. La consommation en milieu urbain est moins fréquente. Pour l'un des deux CAARUD de Metz, 13 % de sa file active (16 personnes sur 125) consomment très occasionnellement de la kétamine.

Pour les usagers, la kétamine est devenue un produit populaire qui suscite beaucoup d'engouement. La représentation positive qu'ils en ont est toutefois tempérée par les précautions qu'ils doivent prendre en cas d'usage avec une crainte par rapport à l'effet « K-hole » qui se raconte certainement plus qu'il n'est effectivement constaté. Les non-usagers sont par contre beaucoup plus réservés dans leur jugement, lorsqu'ils connaissent le produit.

Comme pour les années précédentes, le **GHB** (acide gamma-hydroxybutyrate de sodium) n'est pas cité dans les observations de consommation recueillies sur le site de Metz.

Gaz récréatifs et poppers

L'usage détourné à finalité récréative de **protoxyde d'azote** avait pu être évoqué par le passé. En 2010, aucun constat ne permet d'en parler dans ce rapport.

Les préparations contenant des nitrites aliphatiques ou cycliques d'alkyle (nitrites d'amyle, de butyle d'isobutyle, de propyle, de pentyle), plus connues sous le terme générique de « poppers » sont habituellement classées dans la famille des solvants. Mais elles peuvent aussi relever de celle des hallucinogènes en raison des effets de type hallucinatoire que leur consommation est susceptible d'engendrer¹.

Les poppers contenant des nitrites de butyle ou de pentyle ont été interdits à la vente et à la distribution gratuite en France par le décret n° 90-274 du 26 mars 1990. Par contre, certains nitrites, non mentionnés dans ce décret, n'étaient pas contrôlés par une réglementation particulière et restaient disponibles (nitrites d'amyle ou de propyl par exemple) dans les sex-shops ou les bars gays.

Le décret n° 2007-1636 du 22 novembre 2007 a interdit la fabrication, l'importation, l'offre, la détention, la vente de produit contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques, hétérocycliques et ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché. Mais, sur requête de la Société France Conditionnement Création, spécialisée dans la conception et la fabrication de cosmétiques de soins et de produits de parapharmacie, ce décret a été annulé par arrêté du Conseil d'État le 15 mai 2009. Ce qui autorisait la commercialisation de certains poppers. Seule continuait donc à s'appliquer l'interdiction des nitrites de butyle et de pentyle prévue par le décret de 1990. Mais, par arrêté du 29 juin 2011 (J.O. du 7 juillet 2011), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé a interdit la cession au public de la catégorie de poppers visée par la décision du Conseil d'État.

Les poppers se présentent sous forme de liquide contenu dans de petites fioles. On les trouve principalement en vente dans les sex-shops, les bars gays et sur Internet où ils foisonnent. Les effets recherchés par leur usage sont sexuels avec une sensualité exacerbée, euphorisants et désinhibants. Mais ils peuvent aussi être indésirables : vertiges, maux de tête et nausées. Les prix peuvent varier selon la « qualité » du produit et varient de 13 à 20 euros la fiole de 13 ml.

Les consommateurs de poppers se recrutent principalement dans le milieu gay-friendly. Mais on peut aussi rencontrer l'un ou l'autre usager qui n'appartient pas à cet espace. C'est le cas, par exemple, de ce jeune homme de 22 ans, préparateur en pharmacie, qui considère « *qu'un petit sniff de poppers est un coup de booster dans la journée* ». Il en prend trois à quatre fois par jour, à différents moments de la journée et de la soirée. Son habitude de consommation de poppers n'a aucune finalité sexuelle et il ne s'est « *jamais défoncé avec autre chose, médicaments ou drogues* ».

¹ Note relative à l'usage des « poppers », note n° 09-5, OFDT 12 juin 2009.

Qu'ils soient usagers ou non de ce produit, les habitués des discothèques gays, les plus sensibilisés à l'existence des poppers, ne comprennent pas que ce soit considéré comme une drogue.

L'usage détourné de médicaments psychotropes non substitutifs

Le dextrométhorphan est utilisé comme médicament antitussif non soumis à prescription médicale. Il contient un opiacé. Pris à forte dose, il est détourné de son usage médical en vue de bénéficier de ses effets psychotropes. Dans ce cas, il est couramment dénommé DXM. Un cas d'usage détourné de cette molécule a été signalé. Il s'agit d'un patient d'un centre de soins pour toxicomane à qui il arrive de prendre 48 capsules de Tuxium® d'un coup¹. Chaque capsule contient 30 mg de bromhydrate de dextrométhorphan. La posologie maximale recommandée en usage normal est de 120 mg par jour (quatre capsules).

Le Stilnox®² est un médicament soumis à prescription médicale qui contient du zolpidem (10 mg par comprimé), un sédatif – hypnotique de la classe des imidazopyridines, dérivé des benzodiazépines. Deux témoignages ont été recueillis sur l'usage détourné de ce médicament. Dans le premier cas, il s'agit d'un usager d'un centre de soins pour toxicomanes qui s'injecte ce produit : *« Cela fait un flash et après j'hallucine. Je suis alors tout « chelou ». Ca ne fait pas dormir, c'est même le contraire, mais ça ne dure pas longtemps. »*

L'autre témoignage provient également d'un usager d'un centre de soins pour toxicomane. Il ne consomme pas de Stilnox®, mais il est le témoin d'un usage régulier de ce médicament par deux collègues de travail qui en sniffent tous les jours au moment de la pause de midi.

L'usage de cannabis et de ses dérivés

La question de la disponibilité du cannabis sur le site de Metz et de la Lorraine ne se pose pas de la même manière que pour les autres drogues à usage illicite, tellement ce produit est omniprésent depuis longtemps déjà et qu'il constitue la drogue de prédilection. On peut toutefois interroger la régularité saisonnière de sa présence sur le marché local, car on se rappelle que par le passé les usagers se plaignaient de difficultés d'approvisionnement pendant certains mois de l'année.

Pour 2010, aucune remontée d'information ne permet de rééditer ce constat : le produit était disponible en milieu urbain tout le long de l'année. On ne peut pas dresser le même constat pour le milieu festif. Non pas que le cannabis n'y soit pas présent, mais sa disponibilité et son accessibilité se posent en d'autres termes. La consommation de shit ou d'herbe est non seulement très visible dans les fêtes, mais également odorante. Mais la plupart des participants y viennent avec leur propre provision acquise en milieu urbain, selon les pratiques habituelles. La disponibilité à l'achat est donc moindre, même si, en cas de besoin, un usager peut en trouver assez facilement, tout en le payant plus cher et en s'interrogeant sur la qualité du produit fourni. C'est pourquoi il préférera demander à un ami de le dépanner, à charge de réciprocité pour un autre jour.

¹ Le Tuxium® est vendu en pharmacie à 2,32 euros la boîte de 12 capsules de 30 mg chacune de bromhydrate de dextrométhorphan.

² Le Stilnox® est vendu à 3,11 euros la boîte de 14 comprimés.

Les appellations utilisées par les usagers pour désigner la résine ou l'herbe de cannabis ne varient guère d'une année sur l'autre : « bédou » pour un morceau de haschich, « ouing », « joint », « buzz », « pét » pour une cigarette contenant du cannabis, « beu », « zeub », « weed » pour de l'herbe, etc. En 2010, une nouvelle appellation a circulé. Il s'agit de « l'olive poivrée » qui tire son nom de la forme de présentation d'une résine de cannabis en provenance du Maroc.

Le prix du gramme de résine varie de 5 euros le g à 14 euros, avec un prix moyen de 8 euros le g. L'herbe est un peu plus chère et plus difficile à trouver. Elle se vend entre 8 et 15 euros le g, avec un prix moyen de 11 euros. Les prix varient en fonction des variétés du produit ou de leur appellation. Au milieu de l'année, une résine de « qualité » et recherchée était disponible sous le nom de Nokia dans les Vosges pour 6 euros le g. Les variations de prix se constatent aussi en comparant les grandes villes de la région entre elles. A Nancy, par exemple, on peut entendre des usagers clamer que « *le shit est plus cher que l'héro* ». Il est vrai qu'on peut y trouver de l'héroïne à 10 euros le g. Certes elle est décrite comme de piètre qualité avec une teneur de 1 %, mais elle est quand même moins chère que l'herbe à 15 euros le g ou la résine à 14 euros le g.

Par rapport à l'an passé, les prix du cannabis ont légèrement renchéri. Dans l'espoir de réduire leurs dépenses pour l'achat de ce produit, mais aussi pour éviter de prendre des risques avec des dealers, certains usagers se sont engagés dans une culture personnelle. Différents témoignages donnent à entendre que cette pratique se développe, mais il est difficile de le vérifier par des données objectives. Les forces de l'ordre découvrent régulièrement de telles plantations qui peuvent atteindre de 50 à 250 pieds. Mais leurs constats, aussi utiles soient-ils pour préciser le phénomène, ne permettent pas de connaître l'importance du phénomène en population générale. Pas plus d'ailleurs que les témoignages recueillis ici ou là de la part d'un de ces « cultivateurs » ou auto-producteurs, comme celui qui déclare avec une certaine fierté qu'il « *en plante deux mètres carrés dans la cave et qu'il fait une récolte de 100 grammes par mois* ».

La recherche d'une maîtrise du budget personnel consacré au cannabis passe également, comme pour les années passées, par des voyages fréquents aux Pays-Bas où le cannabis est moins cher (3 à 4 euros le g de résine, 5 à 8 euros le g d'herbe et 10-12 euros le g. pour celui qui veut acquérir ce qu'il considèrera comme étant « la meilleure qualité » (la sinsemilla¹).

La résine de cannabis se consomme presque exclusivement en la fumant avec du tabac sous forme de joint (un gramme permet de faire 3 à 4 joints). L'utilisation de pipes à eau, ou de « bang » semble en régression par rapport aux années passées, mais néanmoins appréciée par les amateurs de sensations fortes. La consommation de cannabis par voie orale, sous forme de « space cake » (gâteau comprenant des pépites de résine de cannabis) reste marginale. Ce sont là des modalités d'administration constantes d'une année sur l'autre. Chacune présente des avantages et des inconvénients particuliers aux yeux des usagers les plus habitués :

¹ La sinsemilla est une qualité de cannabis obtenue par croisement génétique de différentes variétés et l'arrachage des plants mâles, qui permet aux plants femelles de développer au maximum leur capacité de THC (pouvant dépasser 20 % pour atteindre parfois jusqu'à 35 %). [Source : Weinberger D., « Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ? », Drogues, enjeux internationaux, OFDT et CSFRS, n°1, mai 2011

« Le joint de cannabis présente l'avantage de pouvoir le préparer à l'avance et de le fumer discrètement en tout lieu et en toute circonstance où la cigarette est autorisée. C'est aussi un moment rituel de convivialité et de relaxation. Maintenant, c'est vrai que la nicotine est toxique. C'est pour cela que certains le fument sans le mélanger avec du tabac.

L'usage de la pipe à eau permet d'avoir un effet immédiat et plus intense. Cela permet d'avoir une défonce à moindre coût. Mais il faut déjà être un habitué, car les effets sont violents.

Lorsqu'on cuisine le cannabis en gâteau ou en « beurre de Marrakech¹ » on évite la toxicité liée à la fumée et au tabac. Mais les effets sont longs à se manifester et diffèrent de ceux habituels du joint. On ressent des effets perturbateurs importants avec une modification de la perception des choses. La frontière est mince entre l'aspect agréable du produit et un « bad trip » très modéré. Cela provient de la difficulté à estimer la quantité de THC effectivement incorporée dans la recette » [un usager].

Les effets recherchés varient en fonction de l'âge du consommateur et de ses modalités de consommation, les deux étant souvent liés. Les « novices » recherchent surtout l'euphorie, la convivialité associée à un sentiment de décontraction. Les plus habitués au produit, pour qui l'impression d'euphorie est apparemment moins recherchée, car ils y sont accoutumés, évoquent surtout des sensations de relâchement et d'apaisement. L'usage sédatif du cannabis est également régulièrement évoqué, autant pour son effet calmant que pour la régulation des effets des autres produits consommés.

Comme les années précédentes, les méfaits sanitaires constatés sont largement évoqués par les professionnels de la santé pour les consommations intensives : les problèmes les plus souvent évoqués ont trait à la perte de mémoire, à des difficultés pulmonaires, à la survenue d'états dépressifs et de démotivation, d'états paranoïaques liés à l'augmentation de la teneur en THC. Les consommateurs moins réguliers, interrogés sur le même sujet, font davantage référence à des céphalées et des maux de gorge, ce qui les amène à préférer l'herbe à la résine. La pauvreté des symptômes qu'ils évoquent spontanément est à mettre en relation avec leur usage irrégulier du produit. Il en va autrement pour les consommateurs problématiques (plusieurs joints par jour) dont une partie consulte des professionnels de santé pour les symptômes rappelés plus haut.

Les modalités d'approvisionnement sont diversifiées. On trouve toujours du cannabis en vente plus ou moins ouverte dans tel ou tel quartier des grandes villes que l'opinion publique a tendance à stigmatiser. Mais la multiplication des contrôles de police depuis 2009 a progressivement changé la donne pour le cannabis comme pour les autres drogues. Cette surveillance accrue a provoqué un déplacement des lieux stratégiques de vente vers d'autres quartiers, mais aussi vers le centre-ville. Elle a aussi modifié les pratiques des dealers qui prennent de plus en plus les commandes par téléphone et assurent ensuite la livraison par rendez-vous. En milieu rural ou périurbain, c'est le dealer qui se déplace dans les villages pour livrer discrètement des clients connus et habituels. Le trafic de cannabis se fait sur le même mode opératoire que celui décrit pour l'héroïne ou la cocaïne. La seule différence est le développement de l'achat d'herbe auprès de producteurs locaux. Mais il est difficile de quantifier cette pratique.

Que ce soit en milieu festif ou en milieu urbain, la consommation de cannabis n'est pratiquement plus considérée comme un usage de drogue à proprement dit. C'est avec l'alcool un des adjuvants de

¹ Mélange de feuilles de cannabis et de beurre avec émulsion dans de l'eau bouillante.

la fête, un bon moyen pour la commencer et pour la finir. La multiplication des conséquences judiciaires de l'usage de cannabis, liée à un accroissement des contrôles auprès des automobilistes, tempère ce regard des usagers et leurs pratiques de consommation, mais en même temps elle suscite des réactions de défense dans la représentation que les usagers peuvent avoir de ce produit. Les consommateurs de cannabis sont en effet de plus en plus nombreux à souligner leur incompréhension des suites judiciaires (stage de sensibilisation, obligation de soins) pour des usages qui se situent à plus de 48 heures du moment de contrôle et pour la conduite d'un véhicule qui ne peut être déclarée comme étant sous l'effet d'un psychotrope. C'est en ce sens que référencer leur usage du produit à une consommation de drogue leur paraît « exagéré » : « *Ce n'est pas un produit aussi dangereux que ce qui peut être dit par les médias et l'État* » [plusieurs usagers].

Le cannabis a également une image de « drogue des jeunes ». Lorsque les usagers de moins de 25 ans utilisent eux-mêmes cette expression c'est pour souligner l'aspect convivial, socialisant et l'idée de partage liée à ce type de consommation. Mais, en même temps, beaucoup ne supportent pas que cette perception soit véhiculée par des adultes. Ils y voient un signe de stigmatisation qui les touche directement alors qu'ils n'entendent pas se définir par une telle consommation qui relève pour eux du registre festif.

Les consommations problématiques d'alcool

La consommation excessive de boissons alcoolisées a toujours été signalée en milieu festif dans les rapports TREND des années passées pour le site de Metz, mais sans grand développement sur le sujet, sauf à signaler ses associations à risque avec des drogues illicites. En 2010, la question de l'alcool est apparue comme davantage prégnante dans les préoccupations relayées par les professionnels participants aux différents groupes focaux, y compris par les gendarmes et policiers d'habitude plus concernés par la consommation de produits psychoactifs licites. La question de la consommation d'alcool s'est également déplacée du milieu festif vers les lieux de vie habituels des jeunes.

Les Formateurs Relais Anti-Drogue (FRAD) de la gendarmerie et les Policiers Formateurs Anti-Drogue (PFAD) soulignent qu'ils sont de plus en plus sollicités par les responsables et enseignants des collèges pour des interventions concernant la prévention de la consommation d'alcool, notamment pour les élèves des classes de quatrième. Ils font état d'inquiétudes des personnels des établissements scolaires face à une augmentation du nombre de jeunes qui boivent de l'alcool pendant les heures de cours. Pour les exemples cités, il s'agirait de Vodka mélangée à des boissons stimulantes ou des jus de fruits, le tout transporté dans de petites bouteilles d'eau.

Policiers et gendarmes des groupes focaux se déclarent également sollicités pour traiter du problème de l'alcool dans les internats des centres de formation pour apprentis et des lycées. Là ils soulignent que la cause de cette consommation excessive peut être recherchée dans l'oisiveté « organisée » des internes et l'effet de groupe qui peut contribuer à des concours de défonce par l'alcool avec des cas d'éthylisme aigu nécessitant une intervention médicale. Ils mettent également en évidence l'insuffisance en nombre du personnel adulte de surveillance qui permet de donner libre cours à l'emprise de meneurs de groupe sur les internes.

Les boissons alcoolisées sont achetées, au moment des sorties autorisées pour les internes, dans les supermarchés ou hard-discount de proximité. Certes la législation sur l'interdiction de vendre de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans est généralement respectée. Police et gendarmerie font

des contrôles aléatoires ou sur signalement qui ne montrent pratiquement jamais que la loi ait été enfreinte par les dirigeants ou les caissières de ces magasins. Ils soulignent toutefois que la multiplication des caisses autonomes électroniques dans les grandes surfaces (le client établit lui-même la facture et procède au paiement) réduit la vigilance sur l'âge des acheteurs. Enfin, dans un groupe de mineurs, il y a souvent un majeur âgé tout juste de 18 ans. Dans ce cas, la loi est respectée dans le principe du droit, mais détournée de fait.

Le personnel médical des services d'addictologie des services psychiatriques met également en avant la problématique liée aux boissons alcooliques. Il souligne notamment l'augmentation qu'il constate dans le nombre de cures de sevrage à l'alcool. L'entrée dans les centres de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie se fait de plus en plus massivement en raison de comportements liés à la consommation d'alcool, même si certains patients consomment également et occasionnellement des produits illicites. Ce constat est à mettre en relation avec le fait que le décret du 14 mai 2007 a regroupé les services spécialisés pour l'alcool et les drogues en une structure unique, les CSAPA. La mise en œuvre de ce texte réglementaire dans un hôpital psychiatrique a entraîné la fusion en un service unique des deux entités auparavant séparées. Ce qui modifie la file active à laquelle les intervenants en toxicomanie étaient habitués. Aujourd'hui des populations aux caractéristiques différentes se croisent dans le même lieu, alors qu'auparavant cela n'était pas possible. Cette forme de cohabitation entre deux publics différents dans ses modalités d'addiction ne semble pas poser de problème particulier, encore que le recul dans le temps ne soit pas suffisant pour en tirer des conclusions.

En milieu festif, les observateurs rééditent les constats des années précédentes, à savoir la forte présence de boissons alcoolisées. Ils soulignent que certaines manifestations sont subrepticement sponsorisées par des marques de bière qui s'octroient le monopole de la vente de leurs produits sur la fête, avec une utilisation subtile de produits dérivés (T-shirts, casquettes, badges, etc.). Dans tel festival de la région, même la restauration était sous l'emprise d'une seule marque de bière, un sponsor du festival. Une seule offre de bière titrée à 8,6° d'alcool pur était disponible.

Le règlement intérieur de la manifestation interdisait, en principe, aux festivaliers de circuler dans l'enceinte de la fête après une consommation de deux verres d'alcool. Mais l'affichage de cette norme, respectée ou non, était en contradiction apparente avec l'offre proposée. Car elle a été conçue en référence au principe habituel de la prévention du risque alcool qui considère qu'il y a autant d'alcool dans un demi de bière (25 cl) que dans un verre de vin (12,5 cl) ou un verre de whisky (3 cl) [*« Un verre ça va, trois verres bonjour les dégâts »*]. Mais cette règle est établie pour une bière de consommation courante et titrée à 5° d'alcool pur. Or les bières vendues contenaient 8,6 % d'alcool. Les ivresses alcooliques mal gérées ont d'ailleurs été les situations les plus désagréables et les plus fréquentes que le stand de prévention ait eu à connaître.

Les effets de la consommation excessive d'alcool ressortent donc fortement des groupes focaux menés avec des représentants des institutions sanitaires, sociaux, judiciaires et policiers, davantage que les années passées. La dominance de cette préoccupation chez les professionnels interrogés tient certainement, pour une partie, des effets de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui comprend dix mesures sur l'alcool, dont l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, l'interdiction des open-bars, la réglementation des « happy hours » et le renforcement des pouvoirs des agents de contrôle. On peut faire l'hypothèse que le recours, nouvellement constaté, des établissements scolaires aux gendarmes (FRAD) et aux

policiers (PFAD) est partiellement lié à la législation de la vente d'alcool aux mineurs et au souhait de la voir respecter. De même, l'instauration des CSAPA en fusionnant les centres de soins pour toxicomanes et les centres de cure ambulatoire en alcoologie a modifié le regard que portent les intervenants en toxicomanie sur la file active de leur nouveau service.

Le changement des comportements de consommation d'alcool chez les jeunes est une autre partie de l'explication des constats formulés par les professionnels. Les travaux menés en santé publique qui montrent l'augmentation de la prévalence adolescente des ivresses et des consommations de grandes quantités sur une période courte durée (binge drinking) pour connaître la défonce sont bien connus. Par contre, les professionnels soulignent la divergence entre ce qu'ils perçoivent ou qui leur est restitué sur la consommation d'alcool chez les élèves des collèges et les enquêtes de type Baromètre Santé ou HBSC qui montrent une baisse de cet usage chez les plus jeunes. Ils reconnaissent toutefois la différence d'approche entre une enquête statistique basée sur les déclarations des élèves et l'impression qu'ils peuvent avoir à partir de leur pratique avec des groupes de jeunes aux comportements d'alcoolisation qui les alertent.

L'usage de nouveaux produits

Internet constitue depuis quatre ou cinq ans un nouveau territoire de distribution de substances psychoactives qui modifie les réseaux habituels de l'offre locale de ces produits. En 2010, ce phénomène a été encore amplifié par une multiplication des sites de vente en ligne et par la diffusion de leur repérage parmi les usagers. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que les nouveaux produits dépistés en 2010 en Lorraine par les observateurs du dispositif TREND ont tous un lien avec le Net.

Cette liaison avec le Net pose toutefois un problème de validation de l'information recueillie auprès des usagers interviewés. En effet, trois cas de figure peuvent se présenter. Soit l'observateur a vu le produit ainsi acheté parce que l'usager le lui a montré et en a éventuellement cédé une petite partie à des fins de transmission vers le dispositif SINTES pour analyse, soit il est le témoin de comportements d'usager sous l'effet d'un produit déclaré avoir été acquis par internet, soit il ne fait que recueillir le témoignage d'un usager. Ces trois situations ne relèvent pas d'un même niveau de confirmation possible.

Dans les deux premiers cas, des éléments objectifs ou objectivés permettent de préciser l'authenticité de la présence ou de l'usage du produit au moment de l'observation. Mais avec la dernière possibilité évoquée, il est plus difficile de faire le tri entre ce qui ne relèverait que d'un simple discours circonstancié et la réalité de l'usage du produit évoqué. On peut, en effet, faire l'hypothèse que l'usager interviewé tente de se faire valoir en rapportant des appellations de produit et des descriptions qu'il a vues sur des sites internet et qu'il s'approprie des sensations qu'il a pu lire sur les forums d'échange consacrés à ces nouvelles substances, le tout sans qu'il ait jamais testé le produit en question. Mais ce n'est là qu'une hypothèse qu'il faut avoir à l'esprit en lisant les témoignages rapportés, car l'authenticité de la réalité de l'expérience signalée n'est pas à écarter d'emblée.

Les témoignages sur l'usage de produits nouveaux ne sont pas nombreux, mais ils portent sur des articles achetés sur internet comme une herbe stimulante ou des dérivés cathinones aux appellations diverses.

Kratom : une herbe stimulante

Le kratom est un produit légal acheté en magasin spécialisé ou sur internet à environ 9 euros le g ou 25 euros les trois g. On en trouve, par exemple, dans tel ou tel lieu nancéien de vente de tabac pour chicha. La publicité de ce produit sur internet affirme qu'il s'agit d'une plante stimulante provenant de Thaïlande ou de Malaisie. S'il est vrai qu'elle y pousse à l'état sauvage, il serait faux de laisser croire que le produit proposé à la vente sur internet est importé de ces deux pays, car leur législation respective en interdit la vente, l'achat, la possession et l'usage. Un débat public est toutefois ouvert en Thaïlande, avec une proposition de loi du ministère de la Justice, pour dépénaliser sa consommation et sa culture. Aux États-Unis et au Canada, le produit est licite, tout comme en Europe, à l'exception de la Finlande, du Danemark, de la Pologne et de la Lituanie qui, comme l'Australie, l'interdisent¹.

La grande disponibilité de kratom sur des sites internet européens et nord-américains laisse supposer que la demande est importante. Il est possible de l'acquérir en feuilles séchées, en poudre et en extrait, ce qui permet plusieurs façons de le consommer (mastiquer, fumer ou en infusion).

Le kratom contient de nombreux alcaloïdes dont le plus actif est la mitragynine agissant sur les récepteurs opioïdes du cerveau, modifiant en conséquence l'humeur et l'anxiété. La littérature de vulgarisation accessible par internet précise que ses effets dépendent de son dosage. À faible dose, il est énergétique et euphorisant. À forte dose il est anesthésiant. Certains travaux scientifiques le considèreraient comme moins nocif que l'héroïne, le cannabis et même l'alcool. Certains d'entre eux le présentent également avec des effets permettant de gérer la dépendance aux opiacés¹.

Le recueil de témoignages d'usagers de kratom en Lorraine oblige toutefois à s'interroger sur la fiabilité de leur présentation des effets ressentis de leur consommation de ce produit nouveau dans la région. Car, comme l'illustrent les extraits suivants, on est surpris de constater combien leurs propos sont similaires à ce que l'on peut lire sur les sites internet de commercialisation du produit ou sur les forums de discussion. Cette concordance entre les termes utilisés pour décrire les effets pourrait autoriser plusieurs hypothèses : une reproduction à l'identique de ce que les usagers peuvent lire sur internet et qu'ils réutilisent pour se valoriser au moment où on les interroge sur les nouveaux produits qu'ils ont eu l'occasion de consommer, ou l'utilisation de mots et d'informations pour exprimer de manière appropriée leur propre expérience d'usage. C'est dire combien il faut être vigilant à l'égard des propos recueillis sur les présentations spontanées de consommations de produits nouveaux. Cette vigilance peut être levée pour les deux témoignages qui suivent car la fiabilité de leurs auteurs, bien connus du dispositif local d'observation, a déjà pu être éprouvée positivement avec d'autres de leurs constatations.

« Le kratom est assez disponible, car encore légal et acheté en magasin ou sur internet. Il se consomme par infusion dans de l'eau chaude ou du café. Je rajoute du sucre car le produit est assez amer. Ce produit a des effets speed, il réveille, donne la pêche à petite dose (1/2 g). A plus haute dose, il a des effets soporifiques. L'accoutumance est faible. Consommé à haute dose, on constate une légère pigmentation de la peau. Parfois, cela m'aide à compenser les effets du

¹ Source : Tanguay P., « Kratom in Thailand. Decriminalisation and community control? », Transnational institute, International Drug Policy Consortium (IDPC), Series on legislative Reform of Drug Policies, Nr 13, London, avril 2011.

manque d'héroïne. Ce produit est réservé aux amateurs éclairés d'opiacées. Le nom scientifique du produit est « *myragina speciosa* » [un usager de kratom].

« Dans un magasin nancéien, ils vendent du tabac pour chicha et d'autres herbes plus intéressantes. Je connais bien le propriétaire. J'ai essayé le kratom. Il m'a dit qu'il en vendait pas mal sur Nancy. J'en ai pris et je n'ai pas dormi de la nuit. A petite dose, à 9 euros le gramme, et enrichie avec de l'extrait X 15¹. Je l'ai consommé en infusion. Un gramme pour une personne dans de l'eau chaude avec du sucre. L'action est très sensible au bout de trois quarts d'heure, les premiers effets survenant après un quart d'heure. Au bout d'une heure, je me sentais vraiment bien. On parle de « speedball végétal », cinq heures d'efficacité. Speed mais cool. La résine peut se fumer » [un usager de kratom].

Cathinones de synthèse

Plusieurs stimulants de synthèse relevant de la catégorie des cathinones² peuvent facilement être achetés par internet. Le rapport TREND du site de Metz pour 2008 avait rendu compte de la nouveauté de la disponibilité locale de la méphédrone qui appartient à cette famille d'alcaloïdes. Elle a été classée comme stupéfiant en France le 11 juin 2010. La médiatisation de cette nouvelle drogue de synthèse, le bouche à oreille et les recherches menées par certains sur internet ont développé une curiosité plus marquée pour les stimulants de synthèse chez les usagers amateurs d'amphétamine. Ces produits « ont comme particularité d'être encore presque tous licites (à part la méphédrone).»³

■ Le butylone⁴

« Sur le stand de réduction des risques et le chill-out, installés sur le site du festival, j'ai pu discuter avec un jeune homme de 28 ans venu m'entretenir d'un produit acheté sur Internet, le butylone. Il se déclarait consommateur des trois grands dérivés de cathinone : méphédrone, méthylone, butylone. Sa préférence allait pour le butylone qu'il consommait une ou deux fois par mois. Pour lui, ce produit était le plus confortable des trois à gérer les jours suivants.

Il a connu une phase de consommation compulsive de méphédrone (10 grammes en une semaine). Comme il a un emploi qui le motive, ce rapport au produit lui a fait peur. Il préfère aujourd'hui se rabattre sur le butylone qui lui semble moins addictogène.

¹ « Extrait de kratom thai 15 X. Cet extrait puissant contient la force de 15 grammes de feuilles, concentré dans un seul gramme. Vous pouvez consommer le kratom en mâchant, dans un thé, mélangé avec du jus d'orange ou dans un milkshake ou même dans un joint. A dose réduite, le kratom procure un effet stimulant. À dose élevée, il y a un effet sédatif. Mais quoique vous préféreriez, l'effet désiré commencera après environ dix minutes et durera pendant quelques heures. Utilisation : 0,1 gramme pour un effet léger, 0,2 à 0,5 g pour une expérience normale, 0,6 g pour un high très puissant » (copie d'une présentation de kratom 15 X sur internet).

² Le cathinone est un alcaloïde extrait à partir de feuilles de khat. Les dérivés de cathinone vendus sur internet sont d'origine synthétique. Ses propriétés pharmacologiques, ses effets et ses risques toxiques sont proches de ceux de l'amphétamine.

³ « Méphédrone et autres nouveaux stimulants de synthèse en circulation », Note d'information SINTES, OFDT, 31 janvier 2011

⁴ D'après l'OEDT, la dénomination pharmacologique de butylone fait référence à de la β-céto-MBDB (un cathinone de synthèse), mais, dans son acception courante, cette appellation est aussi utilisée comme marque commerciale pour le pentobarbital, un barbiturique non apparenté à un dérivé de cathinone.

Le sniff étant irritant pour le nez, il coupe la poudre de butylone avec de la lidocaïne, un anesthésique local («je le retravaille avec de la coupe et ça passe tout seul»). Les effets décrits sont amphétaminiques, avec un fort besoin de parler, une envie de bouger, mais d'une durée relativement courte, pas plus de deux heures. Durant ce laps de temps, une accélération du rythme cardiaque est perceptible, sans être angoissante pour autant, avec une clarté de pensée et un traitement de l'information très fluide » [note d'un observateur du dispositif TREND de Metz].

■ 4-Fluoroamphétamine

La fluoroamphétamine a été classée comme stupéfiant par arrêté publié au Journal officiel du 16 mars 2011. En 2010, son usage était donc encore licite en France. Les témoignages recueillis sur sa consommation en Lorraine sont antérieurs à son interdiction.

« La 4-fluoroamphétamine (4-FA) est une drogue de synthèse, appartenant à la famille des amphétamines, ayant fait l'objet de plusieurs signalements récents en France et en Europe. Elle figure sur la liste des substances pour lesquelles l'Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies (OEDT) et EUROPOL ont recommandé une attention particulière. Elle est classée comme stupéfiant en Israël (depuis 2007), au Danemark, en Suède, en Lituanie, en Croatie (depuis 2009) et en Suisse (depuis 2010). (...) La 4-FA est consommée par voie orale, nasale (« sniff »), sublinguale, intraveineuse ou encore rectale, dans des contextes récréatifs et/ou festifs. Elle est proposée sur des sites Internet » [Source : Afssaps¹].

En Lorraine, une consommation supposée de fluoroamphétamine a été signalée en 2010 au cours d'un festival de musique. Dans les faits, et après analyse, il s'agissait de 4-MEC (4-méthylethcathinone), un produit proche de la méphédronne que l'on trouve facilement sur internet au prix de 14 à 20 euros le g².

« En parcourant le site du festival, j'ai pu observer la vente d'un produit présenté comme de la fluoroamphétamine et alors décrite comme étant la « molécule dernier cri, non interdite, disponible sur Internet ». J'ai pu constater qu'elle était vendue deux fois plus cher sur le festival que sur le net : 30 euros les 0,7 gramme. Le produit est présenté par son vendeur avec l'assurance d'obtenir des effets semblables à ceux de la MDMA, à un dosage de 200 mg, et sans interférence sur les niveaux de sérotonine, déficits responsables des mauvaises descentes et du blues consécutif les jours suivant la prise. Ce produit a été testé par un usager fiable et crédible. Pour lui, le produit est bien psychoactif, à des doses de 80 à 100 mg prises par voie

¹ Afssaps, « La 4-fluoroamphétamine classée comme stupéfiant », Communiqué de presse du 16 mars 2011

² En février 2011, les services douaniers français ont démantelé en région lyonnaise un réseau de distribution de 4-méthylethcathinone. Suite à des signalements des douanes belges et allemandes, les douanes françaises ont intercepté deux colis postaux contenant chacun 21,3 kg de poudre blanche déclarée « produit anticorrosion ». D'autres colis ont été saisis par la suite. L'analyse du laboratoire des douanes a mis en évidence qu'il s'agissait de 4-MEC. Les investigations complémentaires ont montré que le produit venait de Chine pour être reconditionné en paquets de 1,2 ou 5 kg et réexpédié depuis la région lyonnaise vers des semi-grossistes opérant dans différents pays de l'Union européenne (Irlande, Grande-Bretagne, Allemagne ou Pologne). L'organisation mise en cause, productrice de psychotropes de synthèse variés, produisait et expédiait des molécules légèrement modifiées afin de contourner les législations sur les stupéfiants en vigueur dans les pays de destination. [Source : Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (www.finances.gouv.fr) - Actualité publiée le 25 Février 2011]

nasale, inférieures à celles préconisées par le vendeur. Les effets décrits s'apparentent plus à des amphétamines légères, mais tout à fait efficaces sur une période de trois heures. La prise par voie nasale de ce produit ne pose aucun problème d'irritation ou autre. Le « redosage », à deux heures d'intervalle, n'a pas été problématique non plus. L'utilisateur en question a consommé l'intégralité de son acquisition au cours de la nuit, sans ressentir d'effets négatifs. Le produit était selon lui, convivial, récréatif et amphétaminique. Aucun désagrément quant à la descente n'a été constaté » [Note d'un observateur du dispositif Trend-Metz].

■ C1C

Le produit commercialisé sur internet sous le nom de C1C ne semble pas avoir été formellement identifié pour l'instant. Un site britannique d'inventaire des drogues de synthèse le présente comme « un stimulant, mais peu puissant »¹. L'analyse SINTES d'un échantillon de C1C recueilli à Metz a relevé la présence de diméthocaïne, un anesthésique local avec des propriétés stimulantes, et de MDPV (Méthylendioxypropylvalérone) ayant également des propriétés stimulantes.

Un de ses usagers a pu être interviewé par un observateur du dispositif TREND de Metz.

« M. est âgé de 27 ans. Il est passé au CAARUD pour obtenir des seringues. L'éducatrice lui a proposé de faire un inventaire de ses consommations récentes. C'est à cette occasion qu'il a évoqué des achats de nouvelles substances sur Internet. Auparavant il commandait de la méphédronne, mais depuis son interdiction, il s'est reporté sur d'autres dérivés de la cathinone (4MEC - MMEC, Synthocaïne, C1C, etc.). M. vit chez ses parents dans un village situé à une dizaine de kms de Metz et sort peu. Ce qui peut expliquer son intérêt de commandes passées sur Internet, entre une et trois fois par mois.

M. explique qu'il n'achète plus de drogues illégales (cocaïne, héroïne, ecstasy). Il se contente de ses achats sur internet. Traité quotidiennement au Skenan, prescrit par un médecin à hauteur de 800 mg, en raison dit-il d'une fibromyalgie, M. souffre aussi de troubles bipolaires pour lesquels il prend un traitement assez conséquent (régulateurs d'humeur, antidépresseurs, anxiolytiques).

A ma demande, M. me fait part de sa dernière expérience avec l'achat d'un produit nommé C1C et vendu légalement comme « engrais pour les plantes ». Cette substance, censée être un équivalent de la cocaïne, se présente sous la forme d'une poudre jaune orangée. Elle ne semble pas homogène, car on peut y voir des paillettes de couleur blanche et crème. L'odeur est extrêmement forte et désagréable.

Pour M., l'analogie à la cocaïne se limite à son résultat stimulant, avec des effets immédiatement sensibles. Mais la prise de C1C ne provoque pas autant d'euphorie que la cocaïne, ni le sentiment de jubilation ou de toute puissance.

L'expérience rapportée de consommation de C1C s'est étalée entre midi et 20 h. Elle a été faite par voie nasale, avec 300 mg en deux prises à une heure d'intervalle, et au moyen de deux injections de 50 mg environ. Voici comment M. raconte le vécu de sa pratique : « Le produit monte légèrement, sans enthousiasme, pendant environ deux heures, puis le plateau dure, dure, dure... Le redosage ne permet pas d'aller beaucoup plus haut. À ce stade, les effets se traduisent par une logorrhée incontrôlable mais avec une clarté d'esprit relative, des relations attentives aux autres, mais sans empathie, et une capacité à exercer des tâches cognitives avec efficacité. »

¹ <http://www.kfx.org.uk>

A deux heures du matin, M. peine à s'endormir. Il lui a fallu une bonne heure et trois Stilnox, un somnifère, pour trouver un mauvais sommeil de trois heures, entrecoupé de cauchemars. Réveillé à 6 heures, il a la surprise de constater que les effets du C1C sont toujours très présents. Ils ont duré tout au long de la journée, sans autre prise, en dehors du Skenan prescrit en injection. Ces effets se sont prolongés jusqu'à une heure du matin, avec la sensation de vivre une descente interminable.

M. précise qu'il a déjà acheté ce produit deux fois auparavant sur le même site internet. Mais il doute que le produit acheté et livré sous le nom de C1C soit à chaque fois le même. Car la poudre livrée pour l'expérience relatée ne ressemblait pas à celle des deux autres fois précédentes, ni dans son aspect, ni dans ses effets. Cette fois-ci, le produit lui est apparu tellement fort qu'il a eu peur. Il pensait qu'il ne trouverait plus jamais le sommeil naturellement. Mais en dehors de cette insomnie prolongée, M. n'a pas ressenti d'autres effets désagréables (« pas de tension artérielle, pas de tachycardie ») si ce n'est une tension nerveuse permanente, mais supportable. La conclusion de M. est catégorique : « cette drogue ne semble pas très récréative. Ce doit être une drogue de régime ou de performances sportives ou professionnelles. On peut la recommander pour les travaux pénibles ».

Le C1C a été commandé sur un site officiellement hébergé en Grande Bretagne, mais le centre actif serait en Lettonie, d'après M. Il en a acheté 5 grammes pour environ 70 euros. » [Note d'un observateur du dispositif Trend-Metz].

■ Joly green

Une autre poudre, de couleur verte, a pu être observée directement auprès d'un usager fréquentant le milieu festif et les festivals et présentée comme étant de la « green gelly » avec des effets qui seraient proches de l'amphétamine MDMA. Il assure avoir développé un petit commerce auprès d'amis avec ce produit acquis régulièrement par internet. La poudre se dilue dans l'eau pour être ingérée ou s'administre par voie nasale après écrasement. Le produit a été acheté à 12 livres sterling le g sur un site britannique, soit un peu plus de 13 euros le g. On peut supposer que l'appellation évoquée de « green gelly » ait subi une déformation onomatopéique et qu'il pourrait s'agir de « joly green »¹ largement accessible sur internet et censée contenir de la MMCA (méphédrone) ou une autre amphétamine.

¹ Le site britannique proposant diverses quantités prédéfinies de « joly green granules » (JGG sur les sites internet) allant de 1 g à 10 g ou en gélules précise qu'il s'agit d'un puissant fertilisant pour plantes vertes. Il recommande de le diluer dans de l'eau pour en optimiser les effets. Il affiche également en gras la recommandation suivante : « Not for human consumption ». Mais, en même temps, il indique que ses effets sont proches de la MDAI (5,6-methylenedioxy-2-aminoindane) analogue à l'amphétamine ou de la NRG3 (substance recensée comme apparemment fantaisiste et pouvant être n'importe quoi). Un autre produit est vendu avec les mêmes qualités sous l'appellation de kryptonite.

Dans une présentation des drogues de synthèse, l'OEDT précise : « Afin de contourner d'éventuels contrôles, les fournisseurs de dérivés de cathinone les commercialisent souvent sous diverses appellations (...) en tant que « substances fertilisantes », « sels de bain », ou « produits chimiques destinés à la recherche », souvent accompagnés d'une mise en garde imprimée « non destiné à la consommation humaine ».

Produits hallucinogènes : 2C-B et 2C-E

Les drogues hallucinogènes 2C-B ou 2C-E¹ ne sont pas signalées en Lorraine par les réseaux du site messin de TREND, en 2010. On y fait toutefois référence en raison de leur présence assez fréquente sur les manifestations festives de Belgique. Face à la progression de leur diffusion, les associations belges de réduction des risques ont d'ailleurs édité une plaquette d'information sur chacune de ces deux substances, à l'instar de l'association française Techno +. Il semble toutefois que ce type de drogue ne passe pas la frontière française pour l'instant ou alors de manière confidentielle. On peut aussi rappeler que des usagers ayant consommé de la 2C-E ont été rencontrés au Teknival de Toul, en 2007.

Achat sur internet

La facilité d'accès aux drogues de synthèse par internet conduit les observateurs du site TREND à interroger les usagers concernés sur leurs jugements par rapport aux différents sites proposant ces produits. Il s'agit d'usagers expérimentés qui peuvent donc avoir un regard critique sur ces « head shops² » virtuels.

Ce qui les frappe d'emblée c'est le professionnalisme des sites du point de vue de leur stratégie marketing. Les drogues de synthèse sont proposées dans des conditionnements et des emballages attrayants pour les acheteurs potentiels avec l'affirmation de garantie sur l'anonymat et, assez souvent, des invitations à vérifier la légalité de l'importation dans le pays destinataire. Car ces substances sont présentées comme légales la plupart du temps aux États-Unis, en Europe et au Canada, mais la garantie ne peut pas être donnée de manière définitive ou pour tous les pays. (*« Tous les produits doivent être légaux dans le pays de destination. C'est la responsabilité du client que d'être informé sur les lois locales en vigueur »* [mention reprise d'un « head shop » sur internet].)

Deuxième constat, la majorité des produits sont vendus sous des dénominations plutôt obscures, rendant leur identification complexe, ou des appellations commerciales fantaisistes qui évitent de révéler la véritable composition de la molécule. Cette tactique permet de limiter la concurrence et laisse le client avec une information minimale et opaque qui ne lui permet pas d'évaluer les risques en recherchant de l'information objective sur les molécules en question. Cela rend également difficile la comparaison des prix entre plusieurs sites. Enfin, les usagers sont surpris, mais en partie seulement, de constater que ces produits sont vendus pour des usages domestiques qui n'ont rien à voir avec les effets annoncés, comme par exemple « *food for plants* ». Tous ces constats peuvent être résumés par ce jugement d'un usager : « *On peut constater, et mon avis est partagé par d'autres, que depuis l'interdiction intempestive de la méphédrone, les laboratoires souhaitent maintenir leur chiffre d'affaires. Pour ce faire, ils sont prêts à expédier n'importe quelle molécule à des clients n'ayant aucune indication sur les compositions des produits vendus, leurs effets indésirables, les risques éventuels ou la posologie recommandée, sans parler de la toxicité éventuelle* » [un usager internaute].

¹ Le 2C-B et le 2C-E peuvent être confondus par les consommateurs avec la MDMA, mais il s'agit d'un hallucinogène mêlant les effets empathiques de l'ecstasy.

² Un « head shop » est un point de vente spécialisé dans les drogues de synthèse récréatives, les euphorisants et les herbes stimulantes, ainsi que les ustensiles nécessaires pour les consommer de manière légale ou illégale (pipes à eau, papiers à cigarettes, etc.).

La navigation sur ces sites de vente suscite des craintes d'arnaque, non seulement sur la réalité du produit vendu, mais aussi sur l'aboutissement de la transaction financière opérée. La mésaventure subie par un usager est symptomatique de cette méfiance.

« Un usager rencontré envisageait de distribuer du méthylone sur son secteur. Il a passé une commande d'importance à un fournisseur sur internet avec qui il avait déjà fait une affaire satisfaisante pour des quantités beaucoup plus restreintes de 15 à 20 g. Cette fois, il ambitionnait un gros coup : 800 gélules de 200 mg de méthylone chacune pour un total de 750 euros. Après l'avoir fait attendre plus de deux mois, le fournisseur a finalement expédié 800 pilules de mCPP. Il n'était apparemment pas en mesure de fournir le produit commandé initialement. Ceci dit, c'est peut-être la première fois que la mCPP est vendue sous une appellation qui rappelle qu'il s'agit d'un dérivé de piperazine. L'usager cité, n'arrivant pas à revendre les pilules livrées, a fini par les brader à 3 euros pièce » [note d'un observateur TREND].

La réactivité et l'imagination des développeurs sur internet ont pris en compte cette crainte des arnaques. Un site (SafeOrScam) propose en effet de vérifier la légitimité et la fiabilité des fournisseurs sur internet.

Conclusion

L'approche développée dans le cadre du dispositif TREND s'appuie sur des méthodes qualitatives de diagnostic et d'observation. Les faits qui sont rapportés permettent de caractériser la consommation de produits psychoactifs en milieu festif et en milieu urbain sur le site de Metz et pour la Lorraine, mais ils ne permettent pas d'évaluer l'importance numérique de la population concernée. Il faut donc se garder de généraliser la description réalisée à tous les événements festifs et encore moins à toutes les personnes fréquentant des lieux de fête.

Le chapitre présentant quelques points de repère sur la consommation de drogues illicites en Lorraine rappelle fort à propos que l'usage des produits cités dans le rapport concerne autour de 1 % de l'ensemble de la population âgée de 18 à 39 ans (hors cannabis). La consommation de ces substances reste donc un phénomène relativement marginal lorsque le champ d'observation s'étend en population générale. Il en va autrement lorsqu'on cible plus particulièrement certains sous-groupes de la population, notamment les jeunes fréquentant les espaces festifs.

L'espace festif, et plus particulièrement la scène techno, est donc plus fortement concerné par la consommation de drogues illicites. Cet usage touche principalement la classe d'âge des 18-35 ans, avec une part de ces consommateurs qui ont déjà consommé l'ecstasy ou les autres produits hors des soirées techno. Le milieu de la fête se présente donc comme un des lieux privilégiés de consommation de drogues de synthèse et de cocaïne, dans un contexte où l'alcool et le cannabis sont également largement consommés.

L'architecture du rapport régional annuel du dispositif TREND est construite en abordant, l'un après l'autre, les différentes substances illicites. Cette méthode d'analyse, produit par produit, risque de faire sous-estimer le phénomène des polyconsommations qui caractérise les habitudes d'usage en milieu festif, mais aussi en milieu urbain. La diversité des produits disponibles et facilement accessibles, la mise sur le marché de nouvelles drogues de synthèse constamment renouvelées en

raison de la facilité de leur production, la tentation de multiplier les expériences et les pratiques à risque qui caractérise une part importante des jeunes dans la phase de transition qui les mène vers le monde des adultes, la recherche d'états d'ivresse (ou de défonce) comme adjuvant de la valorisation de la fête, tout cela facilite la prise successive, voire simultanée, de plusieurs produits psychoactifs au cours d'une soirée qui bien souvent s'étend sur toute une nuit. La recherche de cette diversité des produits peut aussi être un moyen pour gérer la descente d'un produit principal, comme cela a pu être décrit chaque fois que l'on a abordé la thématique des produits associés à telle ou telle consommation de type de drogue.

Le choix des produits étudiés dans le rapport privilégie les substances illicites et n'accorde pas aux consommations excessives de boissons alcooliques la place qu'elles mériteraient. Du point de vue historique, le dispositif TREND a été conçu et mis en place pour l'observation de la diffusion des nouvelles drogues de synthèse. C'est ce qui explique certainement le peu de place accordée aux boissons alcoolisées.

Certes l'usage d'alcool est souvent évoqué dans le rapport lorsque la prise de telles boissons est associée à un produit illicite. Mais cela ne reflète pas l'état d'alcoolisation dans lequel peut se trouver une partie importante des fêtards en fin de soirée. L'alcool est alors apprécié non pas pour son goût mais pour ses effets de défonce, avec la multiplication des pratiques d'hyper-alcoolisation (binge drinking) par une consommation de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une courte période. Cette technique festive reste connotée de manière positive chez ses adeptes avec l'utilisation d'expressions qui traduisent bien sa finalité (*« être allumé, laminé, assommé, raide, torché, flingué, pété »*).

Pour toutes ces raisons, les professionnels de la prévention des addictions et les services de police et de gendarmerie, réunis dans le cadre des groupes focaux pour contribuer à l'élaboration de ce rapport annuel, insistent pour que ce phénomène d'hyper-alcoolisation festive soit décrit avec la même urgence et la même importance que celui des consommations de produits illicites. Certains y voient même un problème de santé publique plus important que celui des consommations festives de drogues interdites, car touchant beaucoup plus de jeunes.